

Université de Lausanne
Faculté des sciences sociales et politiques
Institut des sciences sociales

Session d'été 2019

Les travailleurs et travailleuses du sexe en Suisse romande :

*Faire face à la stigmatisation et se construire une identité
jugée hors-normes*

Mémoire de maîtrise en sciences sociales
Orientation Culture, Communication et Médias

Présenté par Manon Monnier

Directrice : Marta Roca Escoda
Expert : Thierry Delessert

« Nous ne pouvons pas faire comme si la colonisation n'avait pas eu lieu et comme s'il n'existait pas des représentations raciales. De même, à propos du genre, nous ne pouvons pas ignorer la sédimentation des normes sexuelles. Nous avons besoin de normes pour que le monde fonctionne, mais nous pouvons chercher des normes qui nous conviennent mieux. »

Judith P. Butler
(Dans Eric Aeschimann, 2013)

Remerciements

Arrivée au terme de ce travail de mémoire, mes remerciements vont tout d'abord à ma directrice, Madame Marta Roca Escoda pour sa grande disponibilité, ses précieux conseils, son soutien et son écoute pleine d'humanité.

Je souhaite également grandement remercier mes enquêté·e·s qui ont accepté de me faire confiance et de me livrer les récits de leur pratique prostitutionnelle. Sans elles, eux, ce travail n'aurait pas pu être mené à termes. Une pensée toute particulière s'adresse à Benjamin Abt-Schiemann, travailleur du sexe depuis de nombreuses années et s'étant constitué en tant que véritable expert de la question prostitutionnelle en Suisse et il m'a fourni de nombreuses informations et une aide précieuse.

Je souhaite grandement remercier mes ami·e·s et ma famille qui m'ont soutenu au long de cette période de recherches et d'écriture et qui, pour certain·e·s d'entre-elles, eux ont gentiment accepté d'effectuer des relectures de ce long travail.

Finalement, je souhaite remercier les personnes de mon entourage qui ont accepté de m'accorder un peu de leur temps afin de discuter de leur point de vue sur la question des travailleurs et travailleuses du sexe en Suisse. Ces discussions, riches en réflexions et en enseignements m'auront permis de développer une approche critique et continuellement réflexive quant à ces questions.

Sommaire

Sommaire	7
I. Introduction	9
1. Termes employés.....	10
2. Législation suisse.....	12
2.1 Canton de Fribourg	13
2.2 Canton de Genève	14
2.3 Canton de Vaud	15
3. Débats féministes et politiques	17
4. Statistiques.....	19
5. Prostitution et rapports de genre	20
6. Objectifs de recherche	22
II. Perspectives de recherche et approche méthodologique	24
1. Démarche et positionnement	25
2. L'importance de se situer	26
3. Les questions posées par l'étude d'une pratique stigmatisée	28
4. Invisibilité des enquêté·e·s	29
5. Perspectives méthodologiques des données : Le choix d'une démarche qualitative et compréhensive	31
6. L'entretien semi-directif comme méthode de récolte des données	32
7. Le récit en entretien	33
8. Représentativité et définition des enquêté·e·s	34
9. Ethique de la recherche.....	36
10. Difficultés rencontrées	37
11. Profils de nos enquêté·e·s	40
11.1 Janis.....	40
11.2 Benjamin Abt-Schiemann.....	41
11.3 Patricia	42
11.4 Noémie	43
12. Le choix d'une analyse médiatique	44
III. Analyse médiatique	45
1. Discours et énonciation	45
2. Catégorisation.....	48
3. Problèmes publics et pouvoirs symboliques	50
4. Méthodologie du choix de nos journaux – présentation de l'échantillon.....	53
5. Analyse du corpus journalistique.....	55
5.1 Analyse des places énonciatives.....	56
5.2 Lois et politique	58
5.3 Affaires de justice et faits divers	65
5.4 Société/mœurs/prostitution.....	69
6. Conclusion.....	76
IV. Stigmate et morale sexuelle	78
1. Stigmate.....	79
1.1 La vision médiatique de la prostitution.....	80
1.2 Le stigmate subi par nos enquêté·e·s.....	81
2. Entrée dans la prostitution	88

3.	Morale sexuelle	94
3.1	<i>Morale sexuelle véhiculée par les médias</i>	96
3.2	<i>Vécu de l'homosexualité</i>	97
3.3	<i>Intérêts féministes</i>	101
3.4	<i>Vécu de violences sexuelles</i>	103
4.	Conclusion.....	106
V.	Identité sexuelle et vision du métier du travail du sexe	107
1.	Identité.....	108
2.	Construction identitaire sexuelle et sexuée.....	110
2.1	<i>Marchandisation de son corps</i>	111
2.2	<i>Construction d'une relation privilégiée avec les client·e·s</i>	115
2.3	<i>La réappropriation d'une forme de « pouvoir » par la sexualité</i>	118
2.4	<i>Façon détournée de vivre son homosexualité</i>	120
3.	Intégration du stigmatisme lié à la prostitution et construction identitaire.....	123
VI.	Conclusion	126
VII.	Limites et développements ultérieurs	129
	Bibliographie.....	132
	Sources primaires et annexes	135

I. Introduction

Ce travail porte sur le domaine de la prostitution en Suisse romande et plus particulièrement sur les travailleurs et travailleuses¹ du sexe et leur construction identitaire vis-à-vis de cette pratique fortement stigmatisée, c'est-à-dire « [...] la situation de l'individu que quelque chose disqualifie et empêche d'être pleinement accepté dans la société. » (Goffman, 1975, p.7). Nous nous interrogeons sur l'impact de leur activité sur leur vision de la sexualité dans son ensemble et inversement. En d'autres termes, comment nos enquêté·e·s abordent-elles, ils la question de leur sexualité et comment, en retour, elles, ils perçoivent leur pratique de la prostitution. L'objectif de ce travail est d'étudier le domaine de la prostitution exercée par ces travailleurs et travailleuses du sexe sous le prisme de la sexualité et de leurs appuis normatifs, que nous pouvons problématiser en tant que morale sexuelle prônée au sein de la société suisse romande.

Cet intérêt pour les travailleurs et travailleuses du sexe suisses romand·e·s émane du constat que la représentation de ces personnes se fait très souvent suivant une logique stéréotypée et stigmatisante, les représentant notamment dans les médias, principalement suivant la logique de la figure de la femme prostituée, issue d'un pays étranger et victime de la traite d'êtres humains, comme nous le verrons dans notre analyse médiatique. Ces représentations seront considérées comme performatives au sens où elles feraient agir d'une certaine façon les acteurs et actrices de la société à l'encontre du domaine de la prostitution. Par ailleurs, nous avons constaté que le domaine de la sexualité dans son ensemble restait fortement ancré dans des normes genrées prenant la forme d'une morale sexuelle dictant des préceptes différentiels selon que l'on est homme ou femme.

¹ Nous faisons le choix, dans ce travail, de nous positionner en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes au sein de la langue française. Nous avons de ce fait, décidé de rédiger cette recherche suivant la convention de l'écriture inclusive. A cette fin, nous nous sommes basé·e·s sur le manuel d'écriture inclusive de l'agence de communication *Mots-Clés* dirigée par Raphaël Haddad (2017). Cette forme d'écriture vise à garantir une égalité de représentation entre les sexes au niveau du langage. Nous avons donc décidé de refuser le masculin générique ainsi que la primauté du masculin sur le féminin concernant les accords de genre. Nous avons systématiquement retranscrit les formes masculines et féminines des accords de genre. Nous utilisons donc le féminin et le masculin de façon égalitaire en favorisant l'énumération par ordre alphabétique, l'utilisation constante des points milieux et l'emploi des termes épécènes.

Nous nous intéresserons à travers les divers récits que nous ont livrés nos enquêté·e·s du rapport qu'elles, ils entretiennent vis-à-vis de cette morale sexuelle et comment, elles, ils se positionnent vis-à-vis de cette dernière.

Dans la première partie de cette introduction, nous nous intéresserons aux termes employés relatifs au domaine de la prostitution, la question du langage étant centrale dans un champ où se mène une lutte pour la reconnaissance de la pratique de la prostitution en tant que métier à part entière et pour une reconnaissance des droits des personnes prostituées. Par la suite, nous nous attarderons sur les lois régissant le domaine de la prostitution, dans les cantons de Genève, Fribourg et Vaud, cantons d'où sont issu·e·s nos enquêté·e·s. Nous apporterons ensuite quelques précisions quant au contexte féministe suisse relatif à ces questions empreint de vifs débats quant au problème de reconnaître à ces personnes le statut de travailleurs et travailleuses à part entière ou celui d'acteur et d'actrices victimes d'une forme d'oppression patriarcale. Ces interrogations féministes teinteront par ailleurs l'entièreté de notre travail. Les statistiques suisses liées au domaine de la prostitution seront également brièvement abordées en cette fin d'introduction afin de constater l'ampleur du phénomène. Finalement, nous nous arrêterons sur les questions du genre liées au domaine de la prostitution. A la suite de ces différents éclairages, nos objectifs de recherche, nos questionnements primaires ainsi que notre démarche méthodologique pourront être présentés.

1. Termes employés

Prostitué·e·s, travailleurs et travailleuses du sexe, escortes, les termes utilisés sont nombreux afin de qualifier les personnes exerçant une activité impliquant la vente de services sexuels en tous genres. En regard de la loi suisse le terme de « prostitution » est communément admis. Il est défini comme « l'activité d'une personne qui se livre habituellement à des actes sexuels ou d'ordre sexuel, avec un nombre déterminé ou indéterminé de clients, moyennant rémunération. » (Art. 1, LPros). L'utilisation de ce terme semble toutefois poser quelques problèmes, notamment vis-à-vis de la reconnaissance de ce domaine comme un

métier à part entière. D'autre part, comme l'explique Jacqueline Comte « Fortement associés au crime, à la débauche et à l'immoralité, les termes « prostitution » et « prostitué.e » sont chargés négativement d'un stigmatisme qui marque et discrédite ceux et celles qui vendent des services sexuels. » (2010, p.426). L'utilisation même des termes pour définir et délimiter le domaine semble donc poser problème pour de multiples raisons. La notion de « travailleurs et travailleuses du sexe » proposée dans les années 1980 par une ancienne prostituée américaine, Carol Leigh, féministe et active dans les mouvements pro-sexe, semble s'imposer depuis, notamment dans l'optique d'exprimer une reconnaissance des individus exerçant ce métier, en leur attribuant les mêmes droits et garanties sociales que tout autres travailleurs, travailleuses ainsi que pour englober toute personne pratiquant un métier dans l'industrie du sexe, impliquant donc également les acteurs et actrices pornographiques, les répondant·e·s du téléphone rose ou les stripteaseurs et stripteaseuses. Ce domaine professionnel étant au cœur des débats, quant à la question de le reconnaître en tant que métier à part entière ou comme exploitation des femmes, comme nous le verrons dans le contexte des mouvements féministes suisses, le choix des termes est lourd de conséquences car empreint d'un poids symbolique considérable.

Par ailleurs, « pour les travailleurs et travailleuses du sexe, un tel choix est crucial, ces termes étant porteurs d'identité. [...] plusieurs d'entre eux jouent sur les termes et repoussent aux autres l'étiquette de prostitué.e afin d'éviter le stigmatisme pour eux-mêmes. » (Comte, 2010, p.427). La question identitaire des personnes exerçant une activité relative au travail du sexe, qui sera abordée dans la suite de notre analyse, semble donc également se construire autour des termes qu'elles, ils emploient afin de définir leur pratique et par là, de se définir elles, eux-mêmes et dans une certaine mesure de se distancier de la stigmatisation associée à leur pratique. L'emploi des termes pour qualifier les travailleurs et travailleuses du sexe découle, de fait, d'un pouvoir performatif puissant.

L'activité exercée par nos enquêté·e·s étant reconnue au niveau légal, en Suisse, comme un métier à part entière, nous nous proposerons donc d'utiliser les termes de travailleurs et travailleuses du sexe afin de les désigner. Mais dans un souci de retranscription de leur perception du domaine, les considérant comme des acteurs et actrices compétent·e·s du monde social, nous avons décidé d'employer

également les termes qu'elles, eux-mêmes adoptent afin de parler de leur pratique ; c'est pourquoi le terme de « prostitué·e·s » sera mobilisé dans notre analyse. Certain·e·s de nos enquêté·e·s se définissent par ailleurs plus volontiers sous le terme « d'escorte », se rapportant dans ce cas à l'ensemble des prostitué·e·s officiant sur Internet. Cette démarche langagière invite à adopter une posture *praxéologique*, c'est-à-dire une démarche qui se focalise sur les modalités par lesquelles nos enquêté·e·s construisent, donnent du sens et problématisent leur réalité à propos de leur activité prostitutionnelle, dans les termes qu'elles, ils jugent adéquats afin de définir leur situation. En ce sens, elles, ils ne sont pas considéré·e·s comme des « idiots culturels » (Garfinkel, 1967), c'est-à-dire que nous les considérons en tant que membres actifs de la constitution de leur réalité qu'ils élaborent conjointement au fait qu'elle les institue comme sujets à part entière de leur expérience.

2. Législation suisse

En Suisse, l'exercice de la prostitution est autorisé au niveau légal. Il s'agit, au regard de la loi, d'une activité lucrative tolérée au vu de la liberté économique. La liberté économique est définie selon la Constitution suisse comme « le libre choix de profession, le libre accès à une activité économique lucrative privée et son libre exercice »². La prostitution n'est donc pas considérée au rang de profession à proprement parler, mais aucune base légale ne la considère comme une infraction à la loi car elle relève précisément de cette « liberté économique ». Toutefois, cette activité reste « contraire aux bonnes mœurs »³ selon le Tribunal fédéral. Le canton de Berne est par ailleurs le seul, en 2012, à avoir édicté une loi qui dispose que la prostitution ne doit plus être jugée comme immorale. Le domaine de la prostitution ne fait donc pas l'objet d'un texte de loi au niveau fédéral, mais nous retrouvons dans le Code pénal suisse, dès 1942, une intention d'encadrer la moralité et les bonnes mœurs « en réprimant notamment le proxénétisme, le racolage actif et la prostitution homosexuelle, cette dernière

² Art. 27 Liberté économique. Constitution Suisse <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html#a27> (Page consultée le 12 mars 2019).

³ ATFF 11// 297ss, JT 1986/ 449 ss et les réf. cit. (cité par Chimienti, 2009).

étant considérée comme débauche contre nature. » (Bugnon, Chimienti & Chiquet, 2009, p.12). En 1992, le Code pénal suisse fera l'objet d'une révision et ces injonctions moralisatrices liées au domaine de la prostitution seront supprimées du cadre légal fédéral. L'encadrement légal de la prostitution sera dès lors attribué aux cantons, voire aux communes, ces dernières pouvant édicter de nouvelles lois spécifiques.

Toutefois, trois articles du Code pénal fédéral font explicitement mention de la prostitution. L'article 195 concernant l'exploitation sexuelle ainsi que l'encouragement à la prostitution et l'article 199 ayant trait à l'exercice illicite de la prostitution. Tous deux se référant donc à la question de l'intégrité sexuelle. Le troisième article concerne plus spécifiquement la question de ce que l'on appelle communément la traite d'êtres humains à des fins de prostitution (Art. 182).

Notre recherche s'intéresse principalement aux cantons suisses romands, les personnes interrogées ayant exercé ou exerçant une activité prostitutionnelle dans les cantons de Fribourg, Genève et Vaud. Il convient dès lors de faire un bref détour par les lois régissant le domaine de la prostitution dans ces trois cantons.

2.1 Canton de Fribourg

Le canton de Fribourg dispose d'une loi sur l'exercice de la prostitution promulguée en 2010 (ROF 2010_45). La prostitution y est définie comme « l'activité d'une personne qui se livre à des actes sexuels ou d'ordre sexuel avec un nombre déterminé ou indéterminé de personnes, moyennant rémunération. »⁴. Cette loi dispose que toute personne s'adonnant au métier de travailleur, travailleuse du sexe a l'obligation de déclarer son activité à la Police cantonale (Art. 3). Par ailleurs, la prostitution de rue « est interdit[e] dans les endroits et aux moments où [elle] est de nature à troubler l'ordre et la tranquillité publics, à entraver la circulation, à engendrer des nuisances ou à blesser la décence »⁵

⁴ Art. 2 Définition. Grand Conseil du canton de Fribourg https://www.fr.ch/sites/default/files/contens/publ/_www/files/pdf13/2010_045_f.pdf (Page consultée le 12 mars 2019).

⁵ Art. 5 Prostitution de rue. Grand Conseil du canton de Fribourg.

notamment aux alentours des écoles, des cimetières et des lieux de culte. La prostitution est donc, de par cette loi, cantonnée à certains quartiers spécifiques des villes du canton. Plusieurs articles régissent également les autorisations concernant les propriétaires de cabarets ou de salons de massage. Pour finir, de nombreux articles ont trait à la question de la prévention liée au domaine de la prostitution notamment en ce qui concerne des subventions accordées par l'Etat de Fribourg. Nous pouvons constater que « Les projets particuliers liés à l'encadrement social des personnes qui exercent la prostitution, en particulier dans le domaine de la réorientation professionnelle, peuvent également bénéficier de subventions »⁶. Le canton semble, avec cet article en particulier, favoriser la réorientation des personnes exerçant le métier de travailleurs et travailleuses du sexe. Ces formes de dispositions d'encadrement de la pratique prostitutionnelle découlent d'une conception de la prostitution comme « inadéquation sociale » (Mathieu, 2016). Ce type de projet est notamment fermement défendu par les féministes abolitionnistes.

2.2 Canton de Genève

Le canton de Genève dispose également d'une loi réglementant l'exercice de la prostitution entrée en vigueur le 1^{er} mai 2010 (LProst). Cette loi interdit la prostitution des personnes mineures et oblige les travailleurs et travailleuses du sexe à s'annoncer à l'autorité compétente en vue de leur recensement (Art. 4). La prostitution dans les lieux publics peut également être interdite si elle est jugée comme troublant l'ordre public et engendrant des « manifestations secondaires fâcheuses »⁷. Genève fait toutefois une distinction entre les différents lieux d'exercice de la prostitution ; la prostitution de rue, de salon et d'escorte. Les salons sont également dans l'obligation de s'annoncer⁸. Pour finir, un article sur les mesures de prévention et de réorientation dispose que « les mesures de prévention sanitaire et sociale et celles visant à favoriser la

⁶ Art. 15 Subventions. Grand Conseil du canton de Fribourg.

⁷ Chapitre III Prostitution sur le domaine public. Art.7 Restriction. Le Grand Conseil de la République et canton de Genève. https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_i2_49.html (Page consultée le 12 mars 2019).

⁸ Chapitre IV Prostitution de salon. Art.9 Obligation d'annonce. Le Grand Conseil de la République et canton de Genève. https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_i2_49.html (Page consultée le 12 mars 2019).

réorientation professionnelle des personnes qui se prostituent sont prises par les services concernés, en collaboration avec les associations. »⁹. Il n'est pas ici indiqué que ces associations bénéficient d'un soutien financier de la part de l'Etat de Genève, mais la question de la réorientation professionnelle pour les travailleurs et travailleuses du sexe est également mise en avant dans le chapitre VI « Collaboration et prévention ».

2.3 Canton de Vaud

Le canton de Vaud quant à lui possède une loi régissant le domaine de la prostitution sur son territoire datant de 2004 (LPros). L'annonce n'est pas obligatoire, mais la police procède à « un recensement des personnes exerçant la prostitution. L'annonce volontaire et personnelle est possible en tout temps »¹⁰. La loi prévoit également une restriction des lieux et heures d'exercice de la prostitution de rue si cette dernière est de nature à troubler l'ordre public. Nous avons notamment pu constater en 2018 une réduction de moitié de la zone de prostitution à la rue de Genève à Lausanne, en raison des nouvelles habitations construites aux alentours. Un exemple concret de la mise en application de cette loi interdisant l'exercice de la prostitution dans « les endroits où [elle serait] de nature à troubler l'ordre et la tranquillité publics »¹¹. Comme nous pouvons le lire dans l'article du Temps (2018) : « Depuis longtemps, la cohabitation entre les riverains et les différents acteurs du secteur pose problème. Ce redimensionnement du périmètre répond donc aussi aux nombreuses doléances des habitants. »¹². Ce phénomène semble s'observer dans de nombreux centres-villes comme l'explique Lilian Mathieu : « L'inscription de la prostitution dans

⁹ Chapitre VI Collaboration et prévention. Art.24 Mesures de prévention et de réorientation. Le Grand Conseil de la République et canton de Genève. https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_i2_49.html (Page consultée le 12 mars 2019).

¹⁰ Chapitre II Recensement. Art.4 Principe. Le Grand Conseil du canton de Vaud. <https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/actes/consolide/943.05?key=1556194501249&id=cb55efbe-c772-4244-8200-c54c6106f8f4> (Page consultée le 12 mars 2019).

¹¹ Chapitre III Exercice de la prostitution sur le domaine publics, sur des lieux accessibles au public ou exposés à la vue du public. Art.7 Restrictions. Le Grand Conseil du canton de Vaud. <https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/actes/consolide/943.05?key=1556194501249&id=cb55efbe-c772-4244-8200-c54c6106f8f4> (Page consulté le 12 mars 2019).

¹² « A Lausanne, les prostituées exclues de la rue de Genève » Le Temps, 11 avril 2018 (Annexe 1b).

l'espace urbain est, ces dernières années, devenue particulièrement problématique. Longtemps délaissés, les quartiers anciens des grandes villes, qui accueillent de longue date une prostitution socialement intégrée, n'ont plus pu la tolérer à mesure de l'avancée des projets de réhabilitation. » (2015, p.55). L'expulsion et l'invisibilisation des travailleurs et travailleuses du sexe effectuées dans ces quartiers par les politiques accompagneraient un processus de gentrification, c'est-à-dire la rénovation de ces quartiers pour les classes moyennes et supérieures évinçant les ancien·ne·s résident·e·s, *i.e* les prostitué·e·s contraint·e·s de s'exiler en périphérie des villes (Mathieu, 2015). La loi vaudoise distingue quant à elle la prostitution de rue et la prostitution de salon, obligeant les propriétaires de ces derniers à s'annoncer aux autorités. Fait intéressant, le chapitre V concernant la prévention mise en place par la loi utilise la notion de « victimes » de prostitution contrainte. Terme que l'on retrouvera dans l'analyse de nos articles médiatiques, utilisé dans le sens commun pour décrire les travailleurs et travailleuses du sexe dans leur ensemble. Il n'est toutefois pas fait mention, pour le canton de Vaud, d'une aide particulière allouée aux associations favorisant la réinsertion professionnelle des travailleurs et travailleuses du sexe, mais simplement de la prévention et d'un encadrement sanitaire.

Finalement, nous constatons que ces trois cantons érigent des lois concernant le domaine de la prostitution toutes plus ou moins semblables, se donnant trois buts principaux :

- Que les conditions d'exercice de la prostitution soient conformes à la Constitution suisse et donc qu'il n'y ait pas d'atteinte à la liberté des personnes exerçant ce métier, qu'elles n'y soient pas contraintes sous la forme de menaces, de violences ou de pressions quelconque.
- De garantir l'exercice de la prostitution dans un environnement sanitaire sain et d'instaurer une prévention sociale.
- De réglementer les heures, lieux et modalités de l'exercice de la prostitution et de lutter contre les éventuels troubles à l'ordre public que pourraient engendrer de telles activités.

Bien que l'exercice de la prostitution soit légal en Suisse, ces lois découlent toutes de conceptions particulières de cette dernière. Le domaine de la prostitution est, en effet, empreint de nombreuses stigmatisations. Ces lois résultent donc de prises de positions spécifiques à son égard et font l'objet, encore aujourd'hui, de vifs débats, notamment au niveau politique, le constituant en véritable « problème public », opposant féministes libérales et féministes abolitionnistes.

3. Débats féministes et politiques

En matière de prostitution, les débats contemporains opposent deux camps qui se font face violemment depuis de nombreuses années. D'un côté, s'expriment les militant·e·s que l'on peut qualifier de féministes libérales, défendant une libre-disposition de son corps sous réserve d'une complète autonomie de conscience et d'action, pour la vente de services prostitutionnels. Parmi elles, eux nous retrouvons les principaux soutiens¹³ des mouvements des travailleurs et travailleuses du sexe qui revendiquent la reconnaissance de leur activité comme un métier à part entière et la fin de la stigmatisation de leur profession. En regard de la législation suisse, les lois autorisant l'exercice de la prostitution sont, de fait, plutôt libérales contrairement à celles de pays comme la France¹⁴. De l'autre côté, nous retrouvons les mouvements communément nommés abolitionnistes. Les associations et personnalités politiques défendant ce point de vue sur le travail du sexe tarifé sont tenant d'une volonté d'éradication de la prostitution à proprement parler. Elles, ils définissent la prostitution comme une forme d'esclavage et comme une violence sexiste structurelle exercée envers les femmes prostituées, et prônent notamment la pénalisation des clients érigés en véritables coupables de la violence qui minerait le domaine.

Ces prises de positions divergentes nourrissent les discours portés sur le domaine de la prostitution comme nous le verrons dans la suite de notre analyse des

¹³ En Suisse, il s'agit notamment d'associations comme Aspasia ou Fleur de pavé. C.f Nbp 18-19.

¹⁴ La loi pénalise notamment les clients des prostitué·e·s depuis 2016. https://www.lemonde.fr/societe/article/2016/04/06/prostitution-le-parlement-adopte-definitivement-la-penalisation-des-clients_4897216_3224.html (Page consulté le 12 mars 2019).

médias suisses romands de ces dix dernières années. Récemment, cette question a animé la sphère publique suisse, notamment avec la publication d'une vidéo demandant l'abolition de la prostitution en Suisse, produite par une petite ONG¹⁵ zurichoise « Frauenzentrale Zürich ». Cette association abolitionniste prend position sur son site internet en affirmant que : « La prostitution est une violation de la dignité humaine, [qu'elle] rend l'égalité impossible et [qu'elle] est toujours synonyme de violence à l'égard des femmes. »¹⁶. Elle a lancé une campagne en juin 2018 afin d'interdire la prostitution. Comme l'explique Gail Pheterson : « Paradoxalement, ces stratégies envisagent de libérer le travailleur en éliminant le travail. Il est vrai toutefois que les putains ne sont pas vues comme des travailleuses. La prostitution est perçue comme l'ultime réification des femmes et l'ultime aliénation du travail. Les putains sont en conséquence considérées comme les victimes prototypiques du patriarcat et du capitalisme. » (2001, p.89-90). A l'opposé, de nombreuses associations dont Terre des Femmes (TdF)¹⁷, Aspasia¹⁸ ou Fleur de pavé¹⁹ ont pris part à une contre-campagne intitulée « La prostitution est un travail »²⁰. Ces débats animent depuis longtemps les associations féministes et sont également au centre de l'attention du Conseil d'Europe et du Parlement européen. Le Conseil fédéral a quant à lui décrété en 2015 que l'interdiction de la prostitution ne permettait pas l'abolition de la traite d'êtres humains, au contraire, que cela placerait les travailleurs et travailleuses du sexe dans des situations encore plus précaires qu'elles, ils ne le sont déjà. La Suisse décide donc, au niveau politique, de réglementer plutôt que d'interdire.

¹⁵ Organisation Non Gouvernementale.

¹⁶ <https://www.stopp-prostitution.ch/> (Page consultée le 25 mai 2019).

¹⁷ Association ayant vu le jour en 2003 qui œuvre pour la défense des droits des personnes. Elle s'engage notamment en faveur de l'égalité des sexes et combat les inégalités liées au genre. L'organisation TdF Allemagne (1981) a cependant décidé de se détacher de sa version suisse suite à sa prise de position vis-à-vis de la contre-campagne militant pour la reconnaissance du métier de travailleurs et travailleuses du sexe.

¹⁸ Aspasia est une association genevoise œuvrant pour la défense et le soutien des droits des travailleurs et travailleuses du sexe à Genève et à l'international. Elle a été fondée en 1982, notamment par Grisélidis Réal, écrivaine, artiste peintre et ancienne prostituée à Genève.

¹⁹ Cette association lausannoise a vu le jour en 1996 autour de problématiques notamment liées à la toxicomanie et plus particulièrement aux femmes toxicomanes fortement stigmatisées, les prostituées. Aujourd'hui, ses membres œuvrent pour la reconnaissance du métier de travailleurs et travailleuses du sexe et proposent des conseils médico-sociaux notamment en effectuant des tests de dépistage VIH gratuits pour les personnes prostituées à Lausanne et dans les établissements accueillant des prostitué·e·s dans le canton de Vaud.

²⁰ Pour en savoir plus : <https://www.rts.ch/info/suisse/9953874--la-prostitution-est-un-travail-l-appel-des-travailleurs-du-sexe-romands.html> (Page consultée le 3 mai 2019).

4. Statistiques

Bien que les questions relatives au domaine de la prostitution semblent être au cœur des débats politiques et sociétaux suisses de ces dernières années, nous constatons, paradoxalement l'inexistence de données statistiques concrètes sur le sujet. Aucune étude ne semble en mesure de fournir des chiffres sur l'ampleur du marché du sexe en Suisse. Nous avons toutefois trouvé une étude suisse alémanique²¹ (Bieberstein & Killias, 2015), menée sur la question, et désireuse, dans un premier temps, de connaître l'étendue du trafic d'êtres humains sur le sol suisse. Le détour par le milieu prostitutionnel semblait être une porte d'entrée adéquate du point de vue de ces chercheurs. Afin de récolter des données, les chercheurs se sont basés sur des entretiens menés auprès de tenancier·e·s de cabarets et de salons de massage, sur les bases de données des polices cantonales des différents cantons suisses, ainsi que sur des entretiens menés auprès de travailleurs et travailleuses sociales œuvrant auprès des prostitué·e·s. Toutefois, nous constatons que cette recherche ne peut se prétendre exhaustive dans la mesure où elle néglige la prostitution se déroulant sur Internet, pourtant en forte expansion ces dernières années, ainsi que les conditions précises de son exercice. Cette étude nous permet cependant d'obtenir quelques chiffres concernant le milieu de la prostitution. Ces chercheurs constatent, selon leurs diverses sources, que la prostitution de rue concernerait seulement 5% des personnes exerçant un métier à motifs sexuels. En se basant sur un sondage réalisé par l'Office fédéral de la santé concernant la prévalence du recours à des prestations sexuelles tarifées en Suisse, ils constatent que les places de travail dans le secteur de la prostitution oscilleraient entre 4'000 et 8'000 sur toute l'année. Le recours à des prostitué·e·s officiant sur Internet n'est toutefois pas spécifié dans l'étude. Ils affirment d'autre part que les chiffres estimant entre 13'000 et 20'000 le nombre de travailleurs et travailleuses du sexe souvent cités dans les médias seraient prétendument exagérés, mais pas impossibles, du fait que beaucoup de personnes exerçant ce métier ne s'y engagent que pour une courte durée, que l'on pourrait nommer de transitoire et temporaire, avant de trouver un emploi

²¹ *Erotiketriebe als Einfallstor für Menschenhandel ? Eine Studie zu Ausmass und Struktur des Sexarbeitsmarktes in der Schweiz.* Killias Research & Consulting. 2015.

stable ou d'avoir réussi à économiser une certaine somme d'argent et de s'engager dans une activité moins stigmatisée.

L'état de la recherche statistique en Suisse sur le domaine nous indique plusieurs aspects intéressants. D'une part, la prostitution, bien que semblant être un point central discuté au niveau des politiques publiques et sanitaires, ne semble pas faire l'objet de recherches chiffrées plus approfondies pour en déterminer l'ampleur réelle. Cet aspect peut potentiellement être dû au fait que nous nous retrouvons là face à un domaine en constante évolution et dont les principaux acteurs et actrices sont difficiles à aborder, en raison aussi bien de la stigmatisation de leur métier que de l'aspect transitoire de la profession. D'autre part, la prostitution se déroulant sur Internet ne semble nullement être prise en compte, alors qu'il semblerait que ce soit un domaine qui se soit fortement développé ces dernières années avec l'apparition de multiples plateformes²² proposant des services sexuels. Cet état de la recherche nous permet de constater que le domaine du travail du sexe en Suisse reste marginalement étudié. Semble donc s'opérer une forme d'invisibilité des travailleurs et travailleuses du sexe en Suisse, aspect sur lequel nous reviendrons dans notre partie méthodologique concernant les difficultés que nous avons pu rencontrer lors de notre recherche.

5. Prostitution et rapports de genre

Un dernier éclairage nous a semblé important à effectuer en cette fin d'introduction afin de comprendre les dimensions normatives du domaine prostitutionnel qui seront abordées dans la suite de notre analyse. Le travail du sexe, impliquant de fait le domaine de la sexualité, est intrinsèquement lié aux questions de genre, c'est-à-dire à des dimensions et enjeux genrés. La prostitution est envisagée par Pheterson comme « une institution de régulation des rapports sociaux de sexes –, qui permet de mesurer les conséquences de la criminalisation des personnes prostituées, à la fois en termes d'enjeux vitaux pour les prostituées elles-mêmes, mais aussi en termes de réaffirmation et de durcissement des identités sexuées et de la domination de genre sur l'ensemble

²² En Suisse nous retrouvons des plateformes comme *Anibis.ch*, *callmetoplay.ch*, site mis en place par Aspasia ou encore *Planèteroméo.com* proposant des services d'escortes homosexuels.

des femmes. » (In Dorlin, 2003, p.117-118). Suivant cette logique, la prostitution, liée aux identités sexuées opère comme une institution de contrôle des rapports de genre. Le domaine de la sexualité est en effet, aujourd'hui encore, fortement ancré de normes et de préceptes érigés en fonction de la sexualité masculine, différenciée de la sexualité féminine. La question de la performativité du genre (Butler, 2006) prend, liée au domaine de la sexualité, tout son sens, tant au niveau de la construction sociale différenciée selon les sexes qu'au niveau de l'identité sexuelle prescrite, impliquant une différenciation et une hiérarchisation des genres. Comme nous le constaterons dans la suite de notre analyse, il n'est pas indispensable d'exercer le métier de travailleuse du sexe pour une femme pour qu'elle soit affligée du « stigmatisme de putain » (Pheterson, 2001). Paola Tabet l'explique comme suit : « [...] c'est le fait que des femmes revendiquent une position de sujet, et non d'objet, de l'échange économique-sexuel qui est perçu comme une transgression dans de multiples sociétés et qui leur vaut une violente stigmatisation. Contrairement au sens commun, ce n'est pas l'échange de la sexualité féminine contre des biens matériels qui fait scandale : celle-ci est au contraire socialement encouragée et normalisée sous des formes phénoménologiquement variables de conjugalité. Ce qui relève de l'infraction est par contre le fait que des femmes entendent se poser en sujets actifs d'une transaction dont elles devraient rester les objets passifs. Sera par conséquent stigmatisée comme prostituée la femme qui « contrevient aux règles fondamentales sur quoi se fondent la famille, la reproduction, la circulation des femmes comme objets d'échange entre groupes d'hommes – en bref à l'échange des femmes. » (1987, p.46) » (In Mathieu, 2016, p.49). Elsa Dorlin (2003), quant à elle, envisage le domaine de la prostitution selon une logique de *police du genre*. C'est-à-dire érigeant des instruments de contrôle exercés à l'encontre de toutes les femmes vis-à-vis de leur sexualité. En effet, le « stigmatisme de putain » semble affecter toute femme contrevenant aux rôles sociaux et sexuels qui lui seraient imposés par une forme de morale sexuelle prônée par la société. Les questions de rapports de genre sont, de ce fait, étroitement liés au domaine de la prostitution et de la sexualité dans son ensemble, encore plus à l'encontre des femmes. La prostitution masculine quant à elle fut longtemps laissée de côté par les recherches. Historiquement, « la prostitution fut longtemps théorisée sous le concept de débauche strictement

féminine, malgré la présence certifiée de prostitués masculins depuis l'Antiquité grecque. » (Rochelandet, 2007, p. 7). Encore aujourd'hui, cette question interpelle, et les médias, considérés comme reflet de la société dans laquelle ils sont émis, comme nous le verrons dans notre analyse, ne semblent que très peu parler d'une prostitution masculine, homosexuelle ou hétérosexuelle allant à l'encontre des normes de genre. Lillian Mathieu l'explique : « La difficulté à envisager une réversibilité dans la relation prostitutionnelle – des femmes qui achèteraient des services sexuels fournis par des hommes – indique qu'il s'agit bien d'une institution genrée, c'est-à-dire fondée sur la différenciation et la hiérarchisation du masculin et du féminin. » (2016, p.53). Dans l'optique d'une perspective de recherche féministe (Clair, 2016), il s'agira donc dans ce travail, d'organiser nos analyses autour du genre « [...] conçu comme un rapport social ou de pouvoir (seul, privilégié ou en articulation avec d'autres) [...] » (Clair, 2016, p.70) et conçu comme révélateur de certaines pratiques, notamment en matière de sexualité au regard du domaine prostitutionnel.

6. Objectifs de recherche

A la suite de ces quelques développements, il nous est maintenant possible de délimiter les objectifs de recherche que nous nous sommes fixés. Nous avons décidé de nous intéresser à un domaine, le travail du sexe, encore fortement stigmatisé de nos jours au sein de la société suisse romande. Afin de comprendre les mécanismes sous-jacents à la construction identitaire des travailleurs et travailleuses du sexe, relatifs au genre et à la sexualité dans son ensemble, nous avons décidé de leur donner la parole. Pour ce faire, nous avons effectué des entretiens auprès de prostitué·e·s suisses romand·e·s. Comme nous le verrons dans notre analyse médiatique, les personnes exerçant ce métier en Suisse sont représentées principalement comme étant des femmes, venues de pays étrangers et souvent victimes de réseaux de proxénétisme. Loin de vouloir nier cette réalité sociale, elle n'est pour autant pas l'objet de notre recherche. Nous ne nous concentrerons donc que sur la stigmatisation qui affecte les travailleurs et travailleuses du sexe de nationalité suisse et ayant grandi et vécu en Suisse. Les comparer aux membres étranger·e·s du corps du métier ne fait donc pas l'objet

de cette recherche. Une telle perspective aurait pu être intéressante au regard de la construction identitaire sexuée et sexuelle des travailleurs et travailleuses du sexe dans leur ensemble dans le cadre d'une étude plus large se voulant représentative du domaine de la prostitution en Suisse. Malheureusement, ce n'est pas la proposition, de notre étude, à cause notamment du nombre restreint de nos enquêté·e·s lié à un accès difficile à ces dernier·e·s. Une telle étude aurait pu être menée sur une plus longue période de récolte de données impliquant une entrée sur le terrain éventuellement par le biais d'associations œuvrant pour la reconnaissance et la défense des droits des travailleurs et travailleuses du sexe afin de gagner leur confiance. La forte stigmatisation de leur activité pousse en effet très souvent ces personnes à la méfiance et à sa dissimulation. Ainsi, notre but n'est nullement d'opérer des comparaisons entre la prostitution suisse et étrangère, ni d'exercer un parallèle entre nos enquêtés hommes et femmes, mais simplement de nous intéresser à leur parole afin de mettre en lumière des parcours identitaires et une conception de la sexualité jugée hors-normes, souvent taboue et diabolisée au sein de la société.

Bien que la prostitution soit un domaine étudié depuis de nombreuses années en sociologie, peu d'études suisses donnent la parole aux premier·e·s concerné·e·s²³. Nous souhaitons donc mettre en lumière, en leur donnant cette possibilité de se raconter, une autre facette de la prostitution que celle traditionnellement présentée dans les médias, comme nous le verrons dans l'analyse médiatique des journaux suisses romands de ces dix dernières années. Nous souhaitons mettre en avant leur pratique de la prostitution et soulever les stéréotypes de genre, se basant sur des croyances liées au genre de l'individu, et de comportements liés à ce domaine au travers de leurs récits et de leur conception propre du métier du travail du sexe.

Notre recherche sera donc composée de deux axes principaux. Le premier permettra de rendre compte de la manière dont les médias suisses romands

²³ Chiquet, L. (2008). Etre un « professionnel du sexe » dans le Jura. In *D'égal à égale !*, Cahier 8
Chimienti, M. (2009). *Prostitution et migration : la dynamique de l'agir faible*. Éditions Seismo.
Dahinden, J. (2009). Transnationalisme «Diasporique» ou transnationalisme en «Mobilité»?
Circulations au féminin-les danseuses de cabaret entre les pays de l'est et la Suisse. In *Des femmes sur les routes. Voyages au féminin entre Afrique et Méditerranée* (pp. 199-225). Le Fennec.

traitent de la question de la prostitution et de l'image qu'ils en dépeignent. La prostitution se trouve alors dans une certaine ambiguïté ; celle d'être reconnue, en Suisse comme licite, les personnes exerçant cette profession étant reconnues juridiquement, mais ces dernières se devant également de composer « [...] avec l'invalidation sociale et de leur activité, dans un contexte qui construit une alternative, « victime » et /ou « délinquante », alors même que la prostitution n'est pas interdite. » (Pyren, 2009, p.221-222). Le second axe de notre recherche nous permettra, en mobilisant les récits de nos enquêté·e·s de revenir sur la stigmatisation qu'elles, ils vivent vis-à-vis de leur pratique, sur leur vision de cette dernière et sur leur sexualité qui semble se détacher d'une forme de morale sexuelle. Notre propos est de mobiliser cette pratique exercée par nos enquêté·e·s, à travers leurs dires, en évitant les approches essentialistes et objectivistes qui visent à définir du dehors ce que pourrait être la nature même de cette pratique. Les acteurs et actrices de ce domaine étant considéré·e·s comme des membres compétents de la société suisse, capables de raisonner et d'avoir un droit de parole sur leur activité de la prostitution, en leurs termes.

II. Perspectives de recherche et approche méthodologique

Notre corpus empirique s'est constitué suivant deux temps distincts d'analyse qui, par la suite, nous ont permis de former nos deux axes principaux d'analyse. Dans l'élaboration de notre recherche, nous avons premièrement décidé de mener des entretiens auprès de travailleurs et travailleuses du sexe en Suisse romande. D'élaborer des contextes d'énonciation dans lesquels elles, ils nous racontaient leur expérience de la prostitution, se mettant au centre d'une histoire constituant leur récit. C'est au travers de leurs récits que la stigmatisation liée au domaine du travail du sexe a fortement été évoquée de leur part. Nous avons donc décidé de constituer un second corpus de données, composé d'articles de journaux, en nous intéressant à la figure de la prostitution véhiculée à travers les médias suisses romands. Dans la construction de la structure de notre analyse, nous partons donc de notre analyse médiatique afin, dans un second temps, de

mettre en lien la représentation du domaine du travail du sexe qui en découle avec les propos de nos enquêté·e·s. Mais l'approche théorique et méthodologique de ce corpus médiatique sera explicitée dans le prochain chapitre. Nous nous proposons donc ici de passer à l'explicitation de nos perspectives de recherche et de nos ancrages méthodologiques concernant les données de notre premier corpus, les entretiens, qui représente la partie centrale de notre travail.

1. Démarche et positionnement

Pour répondre à nos objectifs de recherche, il nous a fallu adopter une posture compréhensive vis-à-vis de nos enquêté·e·s. Cette posture nous amène à nous intéresser à l'individu et au sens qu'il donne à ses actes et à sa réalité en partant de l'idée défendue par Garfinkel (1967) selon laquelle il n'est pas un « idiot culturel », c'est-à-dire qu'il s'agit d'un membre actif de la société dans laquelle il évolue et actif dans le sens qu'il accorde à cette dernière. Nos enquêté·e·s sont toutes et tous doué·e·s d'un pouvoir décisionnel sur leurs actions et d'un pouvoir de justification de ces dernières. Par-là, comme dit précédemment, nous n'entendons pas banaliser cet autre pan de la prostitution forcée qualifiée sous le terme de traite d'êtres humains. Bien conscient·e·s de cet aspect sombre du domaine du travail du sexe, ce n'est pourtant pas ici l'objet de notre recherche. Nous admettons donc que nos enquêté·e·s, nous affirmant avoir choisi ce métier comme nous le verrons dans la suite de notre analyse, l'ont fait en pleine conscience et nous leur accordons de ce fait une agentivité légitime. Nous tentons de placer notre regard du côté de ces travailleurs et travailleuses du sexe, en adoptant leur point de vue sur les questions relatives à leur métier et à la sexualité plus particulièrement, afin de décrire la réalité dans laquelle elles, ils sont engagé·e·s. Cette démarche nous pousse à adopter, dans une moindre mesure, une posture *phénoménologique*, c'est-à-dire que nous cherchons « [...] l'expérience « brute » d'un phénomène, [*i.e* le vécu de la sexualité par les travailleurs et travailleuses du sexe en Suisse romande], qui n'est accessible que par les personnes l'ayant vécu elles-mêmes » (Gaudet & Robert, 2018, p.44). L'expertise vis-à-vis du sujet de recherche est donc délégué aux enquêté·e·s elles, eux-mêmes.

Cette question du point de vue est théorisée par Howard Becker, dans son étude à propos des musiciens de jazz et des fumeurs de marijuana, il avance qu'il faut « prendre le point de vue [de l'acteur] dont le comportement nous intéresse, et comprendre le processus d'interprétation à travers lequel il construit ses actions. » (1985, p.194). Cette démarche nous oblige à considérer les acteurs et actrices du monde social comme de réel·le·s informateurs, informatrices et expert·e·s de l'objet de recherche. En prenant leur point de vue, « ce que nous présentons n'est pas une vision déformée de la « réalité », mais la réalité dans laquelle sont engagées les personnes que nous avons étudiées, la réalité qu'elles créent en donnant un sens à leur expérience, et par référence à laquelle elles agissent. » (Becker, 1985, p.196). En nous intéressant spécifiquement aux travailleurs et travailleuses du sexe en Suisse romande, nous espérons donc pouvoir mettre à jour, à l'aide des récits qu'elles, ils nous ont livrés en entretien, la réalité dans laquelle elles, ils sont engagé·e·s. En ce sens, nous renonçons à prendre position vis-à-vis des propos tenus par nos enquêté·e·s et nous nous contentons d'analyser les discours énoncés sur leur pratique de la prostitution. Nous adoptons la posture de « [...] ceux qui *ne savent pas* et qui ont tout à apprendre de ceux qu'ils [ont] en face d'eux. » (Verdrager, 2007, p.9).

2. L'importance de se situer

Les chercheurs et chercheuses, spécialement en sciences sociales du fait des sujets d'étude, ne peuvent faire abstraction de leurs expériences antérieures, de leurs a priori, de leurs opinions ou de leurs attachements à un sujet donné. Il est de ce fait utopique de prétendre à une forme de neutralité et d'objectivité lors d'une recherche scientifique de notre type, touchant à des questions grandement débattues au sein des mouvements féministes et de la société dans son ensemble, comme nous avons pu le constater. L'importance du positionnement des chercheurs et chercheuses en sciences sociales vis-à-vis de leur objet de recherche a notamment été étudié par Donna Haraway, positionnement qu'elle a nommé le « savoir situé » (1988). Cette dernière invite les chercheurs et chercheuses à renoncer à l'apparente production d'un savoir objectif, universel et totalisant au profit de savoirs situés, incarnés et partiels. Il semble en effet

impossible de se détacher complètement de son objet de recherche, quel qu'il soit et il est donc nécessaire d'établir une forme de dialogue avec ce dernier. Au vu de cette démarche méthodologique, il est alors essentiel de considérer les savoirs des enquêté·e·s comme des savoirs situés, émanant de leur conception propre du monde social, au même titre que nos propres savoirs et points de vue scientifiques. Haraway nous invite donc à adopter une posture critique et engagée résistant à toute forme d'universalisme et de particularisme.

De plus, travailler sur la question de la prostitution se révèle particulièrement délicat. En effet, étant un métier fortement stigmatisé et débattu au sein de la société suisse, une prise de position à son encontre issue des débats féministes semble inévitable. Et donc « Si l'on sait que la neutralité axiologique est davantage un horizon régulateur qu'un objet immédiatement et aisément atteignable, cela n'induit pas que le sociologue soit nécessairement le jouet plus ou moins conscients de ses préférences éthiques ou politiques. » (Mathieu, 2009, p.154). Ancrant notre recherche dans des théories féministes, entre autres, nous nous devons d'être conscient·e·s que « [...] la promotion du positionnement féministe comme projet épistémologique va de pair avec la reconnaissance de l'impossible neutralité de l'enquêteur·trice sur le terrain. » (Clair, 2016, p.70). Il est de fait nécessaire d'avoir une réflexion concernant notre rapport à notre objet de recherche et d'être pleinement conscient·e·s des diverses postures féministes à son encontre. Par ailleurs, peu familier·e·s du domaine de la prostitution en général, la stigmatisation vis-à-vis de ce dernier nous a toutefois été inculquée par les médias et les discours sociaux et politiques émis dans la société suisse de laquelle nous sommes issu·e·s, nous nous devons donc d'être vigilant·e·s à ce propos également. Nous intéresser à une minorité, *i.e* les prostitué·e·s, subissant de nombreuses stigmatisations, peut être envisagée comme une perspective scientifique renouvelée, se revendiquant du féminisme. Comme l'explique Clair, « [...] car c'est dans le mouvement social et dans la conscience collective et individuelle de l'existence d'oppressions (plus ou moins multiples) que se forment et gagnent à se forger les objets de recherche. Cela ne signifie pas que les liens entre mouvement social et recherche universitaire, ou que l'ouverture aux voix minoritaires (de femmes, de personnes racisées, appartenant à des minorités sexuelles ou à tout autre groupe social dominé) soient conçus comme des gages de renouvellement critique des théories dominantes; en revanche la

séparation étanche entre ces mondes et la surdit      ces voix apparaissent comme des conditions favorisant l'exclusion du monde acad  mique de personnes et d'objets plac  s « hors savoir » parce qu'ils sont en r  alit   « hors norme ». » (Clair, 2016, p.71). C'est donc suivant ce parti pris de notre recherche que nous d  cidons de « donner la parole » aux travailleurs et travailleuses du sexe en Suisse, fortement stigmatis  e  s et dont les r  cits ne sont que peu repr  sent  s dans les travaux universitaires suisses²⁴.

3. Les questions pos  es par l'  tude d'une pratique stigmatis  e

Notre objet de recherche   tant soumis    de nombreux st  r  otypes et stigmatisations au sein de la soci  t  , une r  flexion    ce sujet nous semble indispensable. Becker qui pr  conise le terme de d  viance pour parler d'un « [...] individu [qui] est suppos   avoir transgress   une norme en vigueur, [et donc] il peut se faire qu'il soit per  u comme un type particulier d'individu, auquel on ne peut faire confiance pour vivre selon les normes sur lesquelles s'accorde le groupe. » (1985, p.25), nous invite    nous questionner, en tant que chercheurs, chercheuses sur notre propre point de vue    l'encontre de notre sujet d'  tude. La prostitution peut   tre qualifi  e dans une certaine mesure, par le terme de d  viance car, bien que l  gale en Suisse, les individus exer  ant ce m  tier transgressent certaines normes, notamment relativement au genre et    la sexualit  , commun  ment admises dans la soci  t   suisse. Le domaine de la prostitution implique donc certains ph  nom  nes moraux, et soul  ve la question du « point de vue que le chercheur doit adopter vis-  -vis de son sujet d'  tude, du jugement qu'il doit porter sur ce qui est conventionnellement tenu pour mal et des sympathies qu'il ressent pour telle ou telle cat  gorie. » (Becker, 1985, p.194). Ces formes de questionnements, comme nous l'avons vu pr  c  demment, se pr  sentent dans n'importe quelle   tude sociologique mais elles sont susceptibles d'  tre plus marqu  es d  s lors que « [...] les pratiques et les personnes sur lesquelles porte l'investigation sont conventionnellement

²⁴ Comme nous avons pu le voir en introduction dans la partie concernant nos objectifs de recherche.

blâmées. » (*Ibid*). Comme l'explique Mathieu : « La question des conditions de production des connaissances scientifiques est particulièrement sensible s'agissant de la prostitution. Le fait qu'il s'agisse d'une activité stigmatisée [...] pose des questions à la fois méthodologiques et déontologiques. » (2015, p.48). Il s'agit donc, dans notre recherche, d'adopter un retour constant et réflexif sur l'accès au discours de nos enquêtés, sur les conditions de production de ce dernier et sur la production d'un discours médiatique, comme nous le verrons lors de notre analyse. Selon Becker, il est nécessaire de considérer les comportements qu'il qualifie de « déviants » comme « [...] une forme de comportement que certains désapprouvent et que d'autres apprécient, et étudier les processus selon lesquels ces deux perspectives se constituent et se perpétuent. Peut-être la meilleure précaution contre ces deux extrêmes réside-t-elle dans un contact étroit avec les gens que nous étudions. » (1985, p.198). Présenter les formes de stigmatisations auxquelles sont soumi·e·s nos enquê·t·e·s via notre analyse médiatique, puis présenter, à travers leurs récits de la pratique de la prostitution la conception qu'elles, ils adoptent à son propos et à propos de la sexualité dans son ensemble nous permet donc, dans une certaine mesure, d'adopter les deux points de vue. Cette démarche nous offre la possibilité d'analyser concrètement les différents discours portant sur la prostitution en Suisse romande. Nous n'avons donc pas émis de jugement vis-à-vis de nos enquê·t·e·s lors de la passation de nos entretiens, ni vis-à-vis de leurs expériences, ni vis-à-vis de leur conception de leur activité et de la sexualité en général. Nous nous sommes simplement intéressé·e·s au sens que ces dernier·e·s donnaient à leur expérience de la prostitution.

Un second aspect que pose la question d'une recherche sur une pratique stigmatisée est l'accessibilité à proprement parler des enquê·t·e·s, et donc, dans le cas précis de la prostitution, à des enquê·t·e·s que l'on pourrait qualifier d'invisibles.

4. Invisibilité des enquê·t·e·s

Il semble intéressant de constater que la progressive invisibilisation des prostitué·e·s s'effectue, en premier lieu, au niveau de la prostitution de rue. En

effet, comme nous avons pu nous en rendre compte avec la réduction de la zone de prostitution à la rue de Genève à Lausanne²⁵, la rénovation de certains quartiers des centres-villes induit le déplacement des zones de prostitution en périphérie. Un premier aspect de cette invisibilisation de la prostitution de rue se joue, semble-t-il à un niveau donc purement urbanistique. D'autre part, comme l'explique Baud : « Embourgeoisement oblige, ce sont ensuite les préjugés et les appréhensions des nouveaux habitants de ces quartiers réhabilités qui ont sonné le glas du tapin à l'ancienne. » (2006, p.308). Ces constats peuvent être corrélés aux résultats obtenus dans l'étude statistique sur la prostitution en Suisse²⁶ qui mentionne que seul 5% de la prostitution se déroulerait sur les trottoirs des villes. D'autre part, l'invisibilisation des travailleurs et travailleuses du sexe semble se faire également grâce aux nouvelles plateformes Internet proposant des services sexuels en toute anonymité. La prostitution n'est donc plus visible, dans la rue, à proprement parler, elle se déroule désormais loin des regards, sur Internet. Cette nouvelle modalité dans l'exercice de la prostitution est probablement due à de multiples facteurs. La stigmatisation du domaine en étant potentiellement l'une des principales explications. Officiant sur Internet, les travailleurs et travailleuses du sexe risquent moins de se faire surprendre par un proche ou une personne dont elles, ils n'auraient pas envie qu'elle soit informée de leur pratique. Pour finir, l'invisibilisation du travail du sexe semble également découler de préceptes moraux. La sexualité relevant communément de l'ordre de l'indicible et du tabou, le sexe tarifé s'érige en principal transgresseur des normes qu'il faut alors taire et dissimuler.

Bien que ce phénomène soit bien présent au sein de la société suisse, la stigmatisation à laquelle il est soumis semble pousser les acteurs et actrices du domaine à dissimuler leur activité, à se rendre invisibles dans l'espace public.

²⁵ « A Lausanne, les prostituées exclues de la rue de Genève » Le Temps, 11 avril 2018 (Annexe 1b).

²⁶ *Erotiketriebe als Einfallstor für Menschenhandel ? Eine Studie zu Ausmass und Struktur des Sexarbeitsmarktes in der Schweiz*. Killias Research & Consulting. 2015.

5. Perspectives méthodologiques des données : Le choix d'une démarche qualitative et compréhensive

Nous avons fait le choix, dans cette recherche, d'adopter une démarche qualitative pour plusieurs raisons. Premièrement, nous considérons que cette démarche nous permettra au mieux de répondre à nos objectifs, qui sont premièrement de rendre compte du point de vue de nos enquêté·e·s sur leur activité prostitutionnelle en nous plaçant dans une posture compréhensive vis-à-vis de leur pratique. Secondement, cette démarche a été choisie du fait de la spécificité de notre objet de recherche qui s'intéresse, dans un second temps, à la construction identitaire sexuelle et sexuée de nos enquêté·e·s. De tels questionnements et réflexions de leur part auraient été difficilement transposables via un questionnaire papier en étude quantitative. Nous nous intéressons donc au processus liant la sexualité, via la pratique de la prostitution, à l'identité, en accordant une agentivité propre à nos enquêté·e·s quant à ces questions, contrairement à certaines féministes abolitionnistes qui « ont préféré soutenir la notion d'une plus grande moralité sexuelle « naturellement présente » chez les femmes et ont interprété la pornographie et la prostitution en tant qu'imposition, par les hommes, d'une sexualité dégradante, attaqu[an]t les femmes dans leur identité même. » (Comte, 2010, p.441). Nous détachant de cette vision naturalisante vis-à-vis de la construction identitaire sexuelle et sexuée des travailleurs et travailleuses du sexe, le choix d'une méthode qualitative nous permet d'acquérir un matériel riche en informations à ce sujet. En effet, « Au-delà des informations factuelles (sur les caractéristiques, les routines, etc.), les entretiens donnent accès à des pratiques individuelles et collectives, à des habitudes, à des trajectoires, à des processus et à des dynamiques, à des raisonnements, à des valeurs, à des opinions et à des représentations. » (Gaudet & Robert, 2018, p.95). Nous avons donc tenté, à l'aide des entretiens notamment, de rendre compte de la perspective émique, c'est-à-dire de la perspective de l'acteur, de l'actrice, les plaçant au centre de notre recherche. Nous n'avons, dans cette optique, pas choisi d'effectuer une revue de la littérature trop importante avant d'aller à la rencontre des travailleurs

et travailleuses du sexe, dans l'idée de leur laisser la parole sur leur propre expérience et sur le sens qu'elles, ils y donnaient. L'application d'étapes analytiques rigides (Gaudet & Robert, 2018), n'a donc pas été préconisée pour cette recherche.

6. L'entretien semi-directif comme méthode de récolte des données

Le choix d'une recherche qualitative effectuée par entretiens nécessite un contact personnel avec les sujets de la recherche. Nous avons, dans ce travail, décidé d'effectuer des entretiens semi-directifs avec des travailleurs et travailleuses du sexe en Suisse romande. Nos entretiens ont une visée rétrospective sur le parcours de vie de nos enquêté·e·s, mais également une intention impliquant un récit de vie thématique en regard de leur sexualité et du vécu de la prostitution. Dans l'optique d'une démarche proche de la *phénoménologie*, l'intérêt porté sur le vécu de nos enquêté·e·s à propos de leur pratique prostitutionnelle suppose donc « [...] le recueil de discours qui mettent en lumière les pensées des acteurs concernant leurs comportements sociaux et leurs états mentaux. » (Blanchet & Gotman, 1992, p.25). Notre objectif se basant premièrement sur la description de ce vécu, plutôt que sur une forme d'explication de mécanismes sous-jacents à ce dernier, nous avons choisi d'adopter une posture compréhensive, loin de toutes expressions de jugement impliquant une forme de confiance dans l'établissement de la relation avec nos enquêté·e·s. L'entretien, en donnant la parole aux individus, se révèle être un instrument privilégié dès lors que « [...] l'on veut analyser le sens que les acteurs donnent à leurs pratiques, aux événements dont ils ont pu être les témoins actifs ; lorsque l'on veut mettre en évidence les systèmes de valeurs et les repères normatifs à partir desquels ils s'orientent et se déterminent. » (Blanchet & Gotman, 1992, p.27). En faisant appel à leur point de vue sur la question du travail du sexe, sur leur expérience vécue, sur leur conception de ce dernier, nous plaçons de fait, nos enquêté·e·s au premier plan, dans une posture de cochercheurs, cochercheuses. Ces entretiens nous permettent donc d'analyser tant les pratiques effectives que les représentations de nos enquêté·e·s.

Il convient toutefois de préciser que, ayant fait le choix méthodologique de laisser nos enquêté·e·s nous décrire et nous parler de leur activité sans questionnements préalables spécifiques de notre part, nous ne savions pas réellement à quel matériel et quelles réponses nous allions être confronté·e·s. Nos grilles d'entretien ont donc été élaborées très largement²⁷, de façon à aborder divers thèmes qui n'ont, par la suite, par forcément été traités. L'entretien semi-directif a donc pris la forme « [...] d'une consigne de départ générale à laquelle on ajoute une courte liste de thèmes établis au préalable, qu'on se garde en réserve et qu'on veut couvrir dans chaque entretien. Quand toutes les pistes offertes par l'intervention du participant suivant la consigne de départ ont été explorées, l'interviewer peut utiliser sa liste de thèmes déterminés à l'avance pour formuler ses relances. » (Gaudet & Robert, 2018, p.100). C'est ainsi, que sans explicitement poser la question, le thème de la stigmatisation vécue vis-à-vis de leur pratique de la prostitution et du vécu de la sexualité sont apparus lors de nos quatre entretiens. Le type d'entretien semi-dirigé nous aura donc permis « [d'] amener les participants à décrire leur expérience en profondeur, pour explorer des représentations et pour documenter des trajectoires de vie. » (Gaudet & Robert, 2018, p.100-101). L'avantage de ce genre d'entretien réside dans le fait qu'il permet d'avoir accès aux itinéraires individuels de nos enquêté·e·s et de leurs récits de la pratique de la prostitution, « qu'il autorise le repérage des *régularités* tout en interdisant l'ivresse d'une montée indue en *généralité*. » (Verdrager, 2007, p.37).

7. Le récit en entretien

Nous considérons donc dans cette recherche que « [...] les mots des acteurs ne sont pas des prétextes pour illustrer des catégories sociologiques préétablies, mais le point de départ de notre construction ou, plus précisément, de notre mise en ordre. » (Verdrager, 2007, p.10). De ce point de vue, nous pouvons considérer la mise en mots de leur parcours professionnel, sexuel et de fait identitaire comme prenant la forme de réels récits de vie. Selon Dubar, « La prise au sérieux, par le sociologue, des *paroles sur soi* d'un sujet, sollicité à « se

²⁷ c.f Annexe 4.

raconter » dans un « récit de vie » (Betraux, 1997), [...] constitue peut-être une condition *sine qua non* d'un usage sociologique de la notion d'identité. » (1998, p.73). Les récits livrés par nos enquêté·e·s nous permettent donc, dans une certaine mesure, d'accéder à leur mise en mots d'un parcours identitaire et d'une forme de construction identitaire sexuelle et sexuée au travers de leurs expériences de vie et de leur activité prostitutionnelle, comme nous le verrons dans notre seconde partie d'analyse. En effet, « [...] un récit consiste à raconter, plus ou moins en séquence, des événements vécus de manière à exposer une intrigue, c'est-à-dire des changements de condition. » (Gaudet & Robert, 2018, p.59). A l'aide du récit de leur parcours, nos enquêté·e·s sont de fait susceptibles d'effectuer un retour réflexif sur ce dernier, en nous décrivant les moments et les événements qu'elles, ils jugent pertinents à leur construction identitaire et à leur engagement dans le domaine de la prostitution. Comme l'explique Verdrager, « [...] un entretien sociologique n'apporte pas seulement des informations au sociologue, mais aussi à l'enquêté qui met en forme et synthétise son expérience dans une séance d'autoanalyse qui n'a pas nécessairement d'équivalent dans l'expérience ordinaire : on ne discute pas souvent, voire jamais, de ces choses-là entre amis ou en famille, et souvent est-il paradoxalement plus facile de parler à un étranger qu'à un proche. Avec l'étranger, on peut tout dire ou dire d'habitude ce qu'on tait car, dans l'interaction en question, il n'y a pas vraiment d'enjeu relationnel. » (2007, p.39-40).

8. Représentativité et définition des enquêté·e·s

Dans un premier temps, il a été nécessaire de définir la population de l'enquête, c'est-à-dire d'opérer une sélection dans les catégories de personnes que nous voulions interroger, et à quel titre. Ce travail n'a pour autant pas suscité de grandes réflexions préalables au vu de notre démarche méthodologique, « Souvent, la définition de la population est incluse dans la définition même de l'objet. [...] Mais, outre qu'il est souvent nécessaire de fixer les limites de la population à interroger en fonction de l'objet, sa composition peut elle aussi varier en fonction de ce même objet. » (Blanchet & Gotman, 1992, p.50-51).

C'est donc naturellement, de par les enquêté·e·s auquel·le·s nous avons accès, que la délimitation de la population a pu être établie, c'est-à-dire des travailleurs et travailleuses du sexe suisses romand·e·s nous ayant affirmé avoir fait le choix de leur activité. Nous n'avons cependant pas essayé d'obtenir un échantillon représentatif de la population étudiée. Ce travail ne prétend donc aucunement à une forme de généralisation de la posture de nos enquêté·e·s vis-à-vis de leur pratique prostitutionnelle. Il s'est toutefois avéré utile, dans les profils de nos enquêté·e·s, de nous trouver face à des parcours de vie distincts les uns des autres. Notamment à l'aide de deux de nos enquêté·e·s, comme nous le verrons par la suite, qui ont pu exercer leur pratique de travailleur et travailleuse du sexe depuis de nombreuses années et qui adoptent donc un regard réellement rétrospectif sur leur parcours, plus riche en expériences et plus construit. Il ne sera donc pas question dans ce travail de satisfaire une quelconque contrainte de représentativité de nos observations. Comme Verdrager, « Nous pensons qu'il n'est pas déraisonnable de faire le pari qu'il vaut parfois mieux, ou aussi bien, un bon échantillon contrasté à faible effectif auquel on administre un questionnement intensif qu'un échantillon représentatif biaisé à fort effectif au questionnement extensif. » (Verdrager, 2007, p.33-34). Cet abandon d'une prétendue représentativité n'est pas pour autant coûteux « [...] dès lors qu'on s'intéresse non pas aux distributions mais à la formulation des problématiques par les acteurs, dès lors qu'on s'attache à reconstituer des séquences vécues par ceux-ci, en en trouvant rien de mieux que de mettre au cœur de la description les mots qu'ils choisissent pour dire ce qu'ils sont : la sociologie qualitative a moins besoin d'un échantillon représentatif que d'un échantillon contrasté « significatif » à partir duquel il devient possible de travailler. » (Verdrager, 2007, p.35). Notre recherche se base donc sur des entretiens menés auprès de quatre travailleurs et travailleuses du sexe, arborant toutes et tous des profils et des parcours de vie diversifiés tant au niveau de leur pratique de la prostitution que de leur construction identitaire sexuelle et sexuée qui seront présentées dans la suite de notre analyse. Pour autant, les significations qu'ils accordent à leur pratique ont été regroupées en thème pour notre analyse, thèmes qui « [...] précisent les éléments clés et communs dont est composées l'expérience. » (Gaudet & Robert, 2018, p.47)

9. Ethique de la recherche

Un dernier point central à adopter dans notre méthodologie est la question de l'anonymisation de nos données récoltées. Le domaine de la prostitution étant soumis à de nombreuses stigmatisations et préjugés, l'anonymat de nos enquêté·e·s est indispensable pour assurer l'établissement d'une relation de confiance et une libération de leur parole. Notre travail s'intéressant notamment au parcours et à la construction identitaire de nos enquêté·e·s, l'exigence d'anonymat n'a pas été des plus facile à élaborer. En effet, « dès lors qu'on veut restituer un cas individuel dans toute sa logique, on risque de le rendre reconnaissable par des lecteurs extérieurs. De plus, cela nécessite de réfléchir à des modalités d'anonymisation particulières [...] » (Béliard & Eideliman, 2008, p.127). Nous avons donc opéré le choix, premièrement, d'anonymiser les prénoms de nos enquêté·e·s en recourant à des pseudonymes contribuant à « [...] présenter les enquêtés comme des personnes singulières dotées d'une cohérence et d'une épaisseur sociale plutôt que comme des individus interchangeables. » (*Ibid*). Il s'est donc agi, dans la rédaction de leur profil et dans la restitution de leurs récits, d'opérer des modifications légères afin de les rendre méconnaissables et donc, de les protéger et de les respecter. Secondement, nous avons fait le choix, d'anonymiser également les noms des petites villes ou des villages d'où étaient issue·e·s nos enquêté·e·s, les rendant trop facilement identifiables. Nous avons donc fait le choix de ne pas remplacer le nom des lieux par un autre mais de simplement les indiquer par leur taille, sous les termes de « petites villes » ou « petits villages » faisant offices d'équivalents symboliques. Mais la question de l'anonymat ne se pose pas seulement en dernière instance, lors de la reddition du travail final. En effet, elle « s'intègre de multiples façons aux relations sociales qui se nouent et se développent lors de l'enquête, depuis son commencement jusqu'à ses retombées. » (Béliard & Eideliman, 2008, p.131). La garantie, à nos enquêté·e·s de l'anonymisation de leurs données, dès le début de l'enquête, nous a de fait permis d'établir une relation de confiance avec ces dernier·e·s. En effet, « Les garanties d'anonymat et de confidentialité viennent s'intégrer à un pacte plus ou moins explicite à partir duquel s'élabore une relation, qui a d'autant plus de chances d'être fructueuse en termes

scientifiques qu'une confiance s'instaure entre enquêteur et enquêté [...]. » (*Ibid*). C'est donc notamment grâce à la garantie d'anonymisation des données qu'il nous a été possible d'obtenir les récits très personnels de nos enquêté·e·s. Il convient finalement de préciser que l'un de nos enquêtés, Benjamin Abt-Schiemann a cependant revendiqué de témoigner en son nom. Travailleur du sexe depuis de nombreuses années, il s'est notamment engagé auprès de nombreuses associations de défense des intérêts et des droits des travailleurs et travailleuses du sexe en Suisse. S'inscrivant dans une posture militante pour la reconnaissance et la déstigmatisation du domaine, Benjamin souhaite que son nom apparaisse dans notre travail, comme lors de ses prises de paroles publiques dans les médias²⁸ ou les conférences auxquelles il participe parfois grâce à son expertise du domaine.

10. Difficultés rencontrées

La première difficulté rencontrée a été la possibilité même de trouver des personnes exerçant une activité prostitutionnelle et acceptant de se confier à propos de cette dernière. Nous nous trouvons, face au travail du sexe, dans le domaine du socialement réprouvé. En cela, notre sujet de recherche pose la question de l'accessibilité effective aux enquêté·e·s, invisibilisé·e·s, comme nous avons pu le constater. Nous avons donc décidé de procéder de diverses façons afin d'entrer en contact avec ces enquêté·e·s que l'on peut qualifier d'invisibles. Malheureusement, seule l'un des procédés envisagés en début de recherche s'est avéré fructueux. Dans un premier temps, nous avons pu compter sur notre réseau en passant donc par des modes d'accès indirects aux enquêté·e·s par « [...] l'entremise d'un tiers, institutionnels ou personnels. [...] Ils sont essentiellement employés pour leur sélectivité, lorsque l'on veut accéder à une population spécifique qui n'est pas localisée, lorsque l'on veut atteindre une population localisée sur des critères extérieurs à ce qui le constitue, ou tout simplement pour maximiser les chances d'acceptation. » (Blanchet & Gotman, 1992, p.57). Les travailleurs et travailleuses du sexe témoignant dans notre travail n'étant pas

²⁸ « Je suis gay, je me prostitue depuis l'âge de 14 ans » In *Le Temps*, 14 mars 2012.
« Fair trade sex » In *Le Courrier*, 30 avril 2010.

visibles à proprement parler dans l'espace public, car officiant sur Internet, l'intervention de tiers nous a permis d'établir le contact avec ces dernier·e·s, et d'autre part d'établir un premier lien de confiance. Nous avons donc fait le choix de parler de notre recherche avec des membres de notre entourage, une amie ayant un voisin engagé dans une association de défense des droits LGBTQI*²⁹, ainsi qu'une connaissance ayant travaillé de nombreuses années comme assistante sociale à Lausanne. Ces deux personnes nous ont donc permis d'établir le contact avec trois de nos enquêté·e·s. Notre quatrième et dernière enquêtée a été trouvée par hasard, par le biais d'une connaissance commune de l'Université. Dans ce contexte de forte stigmatisation du travail du sexe en Suisse, le fait d'avoir une connaissance commune avec nos enquêté·e·s leur a probablement permis d'accepter plus facilement de nous rencontrer et par la suite de se livrer au sujet de leur pratique. La difficulté majeure de notre recherche s'est donc trouvée dans l'accès compliqué à des enquêté·e·s. En effet, après avoir trouvé ces quatre premier·e·s enquêté·e·s, nous avons épuisé tous nos autres canaux de prise de contact afin d'avoir un panel plus large, en vain.

Nous avons tenté de passer par le biais d'associations comme « Fleur de pavé » pour la ville de Lausanne qui nous ont gentiment encouragé dans notre recherche, mais qui ont refusé de nous accueillir dans leurs locaux en vue d'établir le contact avec d'éventuels nouveaux membres du domaine prostitutionnel. Nous avons également tenté de passer directement par la prise de contact via les petites annonces des travailleurs et travailleuses du sexe sur Internet. Malheureusement, le peu de personnes nous ayant répondu n'acceptaient de participer à notre recherche qu'en échange d'une somme d'argent importante, suivant les tarifs qu'elles, ils pratiquaient avec leurs potentiel·le·s client·e·s. Pour finir, nous avons tenté la prise de contact via l'application pour smartphone *Jodel*³⁰. Permettant de poster des messages de façon anonyme, les sujets qualifiés de « tabous » dans la société y sont souvent

²⁹ Cette abréviation sera utilisée à plusieurs reprises dans ce travail. Nous l'utilisons donc afin de désigner les communautés Lesbienne, Gay, Bisexuelle, Transgenre, Queer, Intersexe. L'ajout de l'astérisque permettant, dans une posture inclusive, d'y englober toutes les identités de genre et les orientations sexuelles non-hétérosexuelles, non-cis genre et/ou non-dyadiques.

³⁰ Cette application permet de poster des messages ou photographies anonymes dans un certain rayon autour de l'utilisateur. Les autres internautes présents dans ce rayon peuvent alors voir les messages et les commenter de façon également anonyme. Cette application est principalement utilisée par des étudiant·e·s.

abordés, c'est pourquoi elle nous semblait être une porte d'entrée privilégiée pour la prise de contact avec de potentiel·le·s prostitué·e·s. Là-encore, notre recherche fut vaine, la seule personne ayant répondu favorablement à notre appel nous a très vite laissé·e·s sans nouvelles.

Ces difficultés rencontrées sur notre terrain de recherche quant à l'accès effectifs à de potentiel·le·s enquêté·e·s nous disent plusieurs choses sur les personnes exerçant le métier de travailleurs et travailleuses du sexe :

1. La stigmatisation du domaine de la prostitution, encore fortement ancrée dans la société suisse romande, les rend difficiles d'accès et il semblerait que ces dernier·e·s préfèrent taire leur activité et se faire discret·e·s.
2. Le besoin d'un lien de confiance préalablement établi avec le chercheur, la chercheuse semble primordial. L'une de nos enquêtées, a en effet désiré nous rencontrer une première fois avant d'accepter de nous livrer son récit.
3. D'autre part, nos enquêté·e·s ne semblent pas avoir établi de réseaux d'interconnaissance avec d'autres personnes prostituées. La mise en relation avec d'autres éventuel·le·s enquêté·e·s par leur biais n'a donc pas été possible. Tout semble se passer comme si la prostitution sur Internet se pratiquait dans une forme de « chacun pour soi ».

Toutes et tous nos enquêté·e·s ont donc été rencontré·e·s à travers un mode d'accès indirect, c'est-à-dire par l'entremise d'un tiers. Notre volonté première de la recherche était pourtant de travailler sur la question de la prostitution étudiante en suisse romande. Les enquêté·e·s que nous avons trouvé·e·s n'étant pas toutes et tous étudiant·e·s et l'accès difficile à des enquêté·e·s supplémentaires nous a donc fait abandonner cet aspect de la recherche, et nous concentrer sur le vécu et le sens accordé à la pratique prostitutionnelle de nos quatre travailleurs et travailleuses du sexe. Malgré tout, comme dit précédemment, notre panel a l'avantage de représenter des profils très différents quant à l'âge, aux études et formations entreprises, au lieu d'habitation etc. Nous nous sommes toutefois intéressé·e·s à cette difficulté de rencontrer des étudiant·e·s exerçant une activité dans le domaine du sexe tarifé en parallèle de leurs études. Cette pratique est-elle tellement marginale qu'elles, ils ne sont que

très peu à l'exercer et de ce fait difficile à trouver ? N'existent-t-elles, ils simplement pas ? Selon certaines études (Clouet, 2008), ce phénomène semble pourtant bien répandu, notamment en France. Nous avons également pu constater, via les petites annonces sur Internet que certain·e·s prostitué·e·s se présentent comme des étudiant·e·s mais que cette présentation de soi semble plutôt relever d'une technique propre au marketing, afin de se décrire comme plus jeunes que leur âge réel et d'attirer une certaine clientèle.

11. Profils de nos enquêté·e·s

Une dernière précision quant au rapport à la stigmatisation de nos enquêté·e·s vis-à-vis de leur pratique prostitutionnelle reste encore à faire. En effet, elles, ils ne cachent pas totalement leur activité auprès de leur entourage et de leurs proches. Benjamin, aujourd'hui, l'assume pleinement, quant aux trois autres, elles, ils l'ont toutes et tous au moins dit à leurs amis les plus proches, voire à leur famille. Cet aspect a certainement facilité notre accès à ces dernier·e·s car n'étant pas totalement invisibles non plus. Nous avons donc effectué des entretiens, de 120 minutes chacun environ, auprès de quatre personnes exerçant ou ayant exercé une activité prostitutionnelle en Suisse romande. Pour les présenter brièvement, nous avons dressé leurs profils afin que leurs propos soient contextualisés pour la suite de ce travail.

11.1 Janis

Le premier enquêté que nous avons rencontré se prénomme Janis³¹, il a 27 ans. Il vit actuellement à Zurich où il termine un master en biologie moléculaire. Il habite un spacieux appartement en banlieue de Zurich, à 5 minutes en train de la « Hauptbahnhof », avec un colocataire, un homme d'une quarantaine d'années, homosexuel comme lui. Janis a grandi dans le canton de Berne, puis il a déménagé dans un petit village, avec sa famille près de Fribourg où il a terminé son école obligatoire et entamé des études supérieures en biologie. D'une mère russe et d'un père suisse, il a été élevé de manière « hétéronormative » comme

³¹ Les prénoms de nos enquêté·e·s ont donc été anonymisés.

il le dit lui-même. Vers l'âge de 11, 12 ans, lorsqu'il découvre son homosexualité, il la cache d'abord par peur des représailles de la part de son frère aîné ou de ses parents. Ce n'est qu'à ses 18 ans qu'il fera son coming-out et la nouvelle sera plutôt bien acceptée au sein de la famille et de son entourage proche. Il quitte le domicile familial à l'âge de 19, 20 ans pour prendre son propre appartement en ville de Fribourg, il est, à cette époque, en couple avec un homme. Cette relation durera 2 ans et demi. A l'âge de 21 ans, une connaissance lui parle du site « Planète Roméo » sur lequel il est déjà inscrit pour des rencontres entre homosexuels. Mais il découvre alors la deuxième face de ce site, une interface consacrée aux rencontres entre escorte-boy et potentiels clients. Il décide de tenter l'expérience et se rend très vite compte que c'est un travail qui lui convient, lui permettant de gagner sa vie de manière rapide et en faisant un métier qui lui plaît.

Aujourd'hui, à 27 ans, il assume totalement sa pratique de travailleur du sexe et en parle volontiers avec son entourage proche et les personnes qui lui poseraient des questions à ce sujet. Pour l'instant, il ne se voit pas l'arrêter. C'est un métier « fait pour lui ». Il s'épanouit dans cette pratique tout en continuant ses études en parallèle, ce qui lui permet d'avoir un niveau de vie plus élevé que la moyenne des étudiant·e·s.

11.2 Benjamin Abt-Schiemann

Notre second enquêté s'appelle Benjamin Abt-Schiemann, âgé d'une quarantaine d'années aujourd'hui, il a grandi en Suisse alémanique dans une famille très religieuse qu'il décrit comme « à problèmes », sa mère étant alcoolique et son père maniaco-dépressif. Au divorce de ses parents, alors âgé de 11 ans, il part vivre en Allemagne, chez sa tante, avec sa mère et ses frères et sœurs. Intégré dans un collège catholique, il est plutôt bon élève et ressent une attirance sexuelle pour les hommes, chose qui pour lui est alors impensable et qu'il refoule fortement. Pendant les vacances, il se rend en Suisse, à Berne, chez son père, puis après la mort de son père, à Genève chez l'une de ses grandes sœurs qui est rentrée en Suisse poursuivre des études. C'est dans les toilettes de la gare de Berne, à 14 ans, qu'il fera sa première expérience dans le monde de la prostitution. Par la suite, il continue à se prostituer pendant de nombreuses

années, ne s'assumant toujours pas, ni vis-à-vis de son homosexualité, ni vis-à-vis de son métier de travailleur du sexe. Ce n'est que bien des années plus tard, suivant des études universitaires à Genève en linguistique et ayant intégré le milieu des squats qu'il fera ses deux coming-out. Depuis, très engagé dans les associations de reconnaissance et de défense des droits des travailleurs et travailleuses du sexe, il se positionne en véritable expert du domaine après de nombreuses années d'exercice et de recherches universitaires sur le sujet.

11.3 Patricia

Patricia, 28 ans, a grandi dans une petite ville de Suisse romande avec ses parents et ses deux sœurs cadettes. Elle a quitté le domicile familial afin de s'installer dans une ville de Suisse romande pour y suivre des études universitaires en histoire de l'art. Depuis toujours elle a dû travailler afin de financer ses études et son appartement, toutefois avec l'aide de ses parents. Elle a donc enchaîné de nombreux « petits boulots » afin de s'en sortir. A la fin de son Master, certaine d'obtenir une place de thèse, elle se la voit pourtant refuser et se retrouve sans rien. Elle est, à cette époque en couple avec une femme. Elle se décrit aujourd'hui comme bisexuelle. Elle commence un stage en communication pour un théâtre, puis est engagée au sein d'une équipe de communication pour un festival. Elle se rend vite compte que ce domaine, trop stressant selon elle, ne lui plaît pas. Cette enquêtée décide donc de tout arrêter et de se relancer dans des études d'ingénierie agricole qu'elle venait de commencer lors de notre rencontre. Son entrée dans le domaine de la prostitution se fait après une période de célibat où elle se rend compte que ses anciennes relations lui permettaient d'obtenir un certain niveau de vie impliquant sorties et vacances notamment. Ayant l'envie de pouvoir profiter de son temps libre, de sortir, mais dans une situation financière précaire, elle s'inscrit sur le site « Seeking arrangement » sur lequel elle n'a pour l'instant rencontré qu'un seul client, qu'elle a vu à raison d'une fois par semaine environ, durant l'été 2018. Lors de notre entretien, elle ne voit plus ce client, absent pour des raisons professionnelles. Elle a donc recommencé à travailler dans le service, dans un bar, afin de gagner sa vie à côté de ses études, mais elle prévoit de se retrouver un autre client, en espérant tomber sur un homme honnête et respectueux, comme le premier.

11.4 Noémie

Notre dernière enquêtée a 33 ans, elle a grandi dans un petit village au pied du Jura, très campagnard. D'un père français et d'une mère suisse, elle a un frère. Noémie a subi des violences sexuelles dans son enfance et adolescence, notamment de la part de son grand-père, de son frère et d'un inconnu qui l'a trompée sur la boîte de messagerie « CaraMail »³². Elle a vécu un parcours familial difficile, notamment avec l'intervention du Service de Protection de la Jeunesse et son placement, quelque temps, dans un foyer. Pas très scolaire, elle est orientée en filière « Voie secondaire à option » à l'école secondaire, voie qui lui ferme tout accès à des études supérieures. Dans l'impossibilité de poursuivre des études en psychologie, comme elle l'aurait souhaité, à l'aise avec sa sexualité, comme elle nous la décrit et avec un vif désir d'émancipation de son cercle familial et de la campagne dans laquelle elle a grandi, elle décide, à 18 ans de commencer une activité dans le domaine de la prostitution à Genève, par l'intermédiaire d'une agence d'escorte, cachant cet engagement à ses parents. Quelques temps plus tard, elle va quitter le domicile familial en annonçant sa pratique à ses parents et en allant vivre chez un couple, à Lausanne, dont elle est tombée amoureuse et avec qui elle a été initiée à la pratique du BDSM³³. Elle finira par quitter cette relation et ce couple pour prendre un appartement seule. Elle se prostituera de nombreuses années, en salon puis à son compte, chez elle. Elle décidera ensuite d'arrêter complètement, car elle n'est plus en accord avec cette pratique, devenue une nécessité afin de payer ses factures et plus un métier qu'elle apprécie. Elle sera momentanément sans domicile fixe, avant d'être sérieusement prise en charge par les services sociaux. Aujourd'hui, elle suit une formation de maraichère et continue à se prostituer de temps en temps afin de « mettre du beurre dans les épinards », comme elle nous l'explique. Après sa formation, son souhait serait de quitter la Suisse, partir s'installer en Amérique du Sud dans une ferme et vivre simplement, là-bas.

³² Portail Web de messagerie en ligne où il était possible de discuter avec des personnes que les internautes ne connaissaient pas.

³³ Pratiques sexuelles regroupant : Bondage, Discipline, Domination, Soumission, Sadisme et Masochisme.

12. Le choix d'une analyse médiatique

Comme nous pouvons le constater, les profils de nos quatre enquêté·e·s sont très diversifiés, ce qui apporte une certaine richesse à notre étude. Les parcours de vie différents, l'expérience de l'activité prostitutionnelle hétérogène et, comme nous le verrons, le vécu d'une sexualité varié sont autant d'éléments qui nous ont permis d'obtenir un large éventail de récits et de vécus riches en informations. Pour autant, la stigmatisation liée au métier de travailleurs et travailleuses du sexe en Suisse romande étant encore bien présente, nous avons décidé, pour notre travail, d'effectuer en première instance, une analyse médiatique de la représentation de la prostitution dans les journaux suisses romands sur ces dix dernières années afin de compléter notre analyse basée sur les récits de nos enquêté·e·s. Cet apport à notre recherche nous permettra de déceler les représentations sociales du travail du sexe en Suisse et la politisation à laquelle il est soumis. De plus, cette analyse médiatique nous permettra de situer les prises de position de nos enquêté·e·s elles, eux-mêmes vis-à-vis de ces discours médiatiques énoncés à propos de leur activité. Nous nous intéressons donc dans ce travail à la production de sens que nos enquêté·e·s accordent à leur pratique vis-à-vis de la prostitution, plutôt qu'à de réelles prétentions explicatives. En nous basant sur l'analyse de l'image médiatique des travailleurs et travailleuses du sexe en Suisse romande puis de l'analyse de l'expérience vécue par nos enquêté·e·s, nous cherchons à produire une recherche qui « [...] reflète les expériences des gens, des descriptions qui permettent au lectorat de comprendre le phénomène étudié en s'identifiant aux chercheurs et en amenant à la surface leurs propres expériences du phénomène. » (Gaudet & Robert, 2018, p.45). La partie méthodologique et empirique concernant cette analyse médiatique a été insérée au chapitre suivant.

III. Analyse médiatique

Il sera donc question, dans un premier temps, d'étudier les discours médiatiques suisses romands sur la prostitution ces dix dernières années. Afin de mener à bien cette recherche, nous nous sommes basé·e·s sur six journaux suisses romands dont nous avons minutieusement sélectionné les articles traitant de la question du travail du sexe en général. Mais avant de nous lancer dans l'analyse, il convient de spécifier ici la nature de ces données et la façon dont nous les appréhendons, sous le prisme d'une posture *ethnométhodologique*.

1. Discours et énonciation

La notion de discours mobilisée dans notre analyse médiatique représente ici « une manière d'approcher les textes : il s'agit de les considérer comme des éléments de pratiques » (Widmer & Terzi, 1999, p.7). En traitant nos données médiatiques comme reflétant les pratiques des acteurs et actrices, nous cherchons à découvrir de quelles façons, le discours énoncé dans les journaux suisses romands est représentatif des actions sociales ayant trait au domaine du travail du sexe. A travers cette démarche, nous ne cherchons pas, par des méandres analytiques, à « dire autrement (de manière codifiée et quantifiée) ce que les textes disent » (*Ibid*) mais à décrire, analyser, démontrer comment les médias mettent en mots la prostitution et quelles ressources ils mobilisent, reflétant ainsi le monde social. Nous partons donc du postulat selon lequel, les médias transmettant un message, se nourrissent de la société qui les entoure et sont de ce fait le reflet de cette dernière, en y puisant les avoirs et savoirs sociaux et culturels pour porter un discours.

Cette méthode, se rapportant à l'*ethnométhodologie*, et analysant des discours portés par des acteurs et les actrices (i.e les journaux) pour des acteurs et des actrices (i.e les lecteurs et lectrices) nécessite d'adopter une posture analytique de chercheur et chercheuse ne portant aucun jugement sur ce qui est dit. La question n'est pas ici de savoir si ce que transmettent les médias est juste, cohérent ou même vrai, mais de déceler ce qui fait sens, à un moment donné pour les acteurs et actrices, d'examiner « les prétentions de vérité, les effets de

réel, les agencements divers qui permettent aux discours et à leur réception de présenter une version du réel cohérente et valable dans leurs propres termes. » (*Ibid*). Bien que le domaine de la prostitution soit sujet à de nombreux tabous encore aujourd'hui, comme nous le démontrerons dans la suite de cette analyse, notre posture vise simplement à retranscrire ce qui est dit à son sujet.

Maintenant que la question de la façon dont nous considérons le discours au sens *widmerien* du terme a été explicitée, il convient de faire une seconde précision sur ce que représente l'analyse de l'énonciation à proprement parler, l'analyse du discours énonciatif.

Analyser un texte, un article journalistique, comme révélateur de pratiques sociales suppose, dans un premier temps, de le lire comme étant un acteur, une actrice de la société dans laquelle il est énoncé et donc d'en évaluer le sens ordinaire. Dans un second temps, il s'agit pour le chercheur, la chercheuse en sciences sociales qui s'y intéresse de déceler « ce qui constitue ce sens » (Widmer & Terzi, 1999, p.8). Donc d'adopter une logique analytique face à ce matériel social et d'en déceler les logiques sous-jacentes de ce qu'il peut nous dire de la société. Au sens de Widmer et Terzi « [...] ce qui est dit est toujours une description possible du monde (la référence au monde possible) » (*Ibid*). La façon dont est construit un énoncé reflète donc toujours une manière de considérer le monde, une proposition de regard sur le monde. Comme l'explique Véron (1989) ; « Dans l'univers de l'écrit, l'énonciation est au prime abord invisible, elle est plus difficile à déceler : les spécialistes du langage ont mis une cinquantaine d'années à cerner correctement l'importance d'une théorie de l'énonciation. L'ordre de l'écrit, autrement dit, a pu nourrir pendant longtemps l'illusion du privilège exclusif de l'énoncé, du contenu, sur l'énonciation. De par la médiatisation des autres registres signifiants (l'image, la voix, le corps), les phénomènes énonciatifs deviennent une évidence incontournable » (p.82). Il sera donc question d'analyser ces énoncés en tant que constructions énonciatives et non pas en tant que simples contenus vides de sens. En effet, nous pouvons considérer ici que « mise en scène est synonyme de mise en sens [...] » (Véron, 1989, p.81).

Nos discours énonciatifs (i.e les articles de journaux) sont produits par des énonciateurs et énonciatrices (i.e les journalistes) à l'attention de destinataires (i.e les lecteurs et lectrices du journal) en leur proposant une vision du monde possible. L'analyse énonciative est donc tout à fait pertinente dans le sens où nous considérons ces premières données comme naturelles, c'est-à-dire comme des données produites *par* et *pour* des acteurs et actrices du monde social, constituant le premier niveau d'analyse en sociologie selon Smith (1979). En effet, il s'agira d'analyser comment les journalistes s'emparent d'un sujet comme le travail du sexe et comment, surtout, elles, ils le retranscrivent à l'attention des lecteurs et des lectrices. A travers cette analyse, nous aurons donc accès aux pratiques effectives des acteurs et actrices et non à pas un discours sur les pratiques de ces dernier·e·s. C'est précisément dans ce cadre-là qu'il nous est possible de considérer le discours comme étant lié à leurs pratiques et donc comme représentant les pratiques/opinions des acteurs et actrices elles-mêmes. Il n'y a de ce fait pas de rupture entre l'usage des notions, des termes, des catégories et les pratiques dans lesquelles elles, ils s'insèrent.

La façon de considérer nos données doit faire l'objet d'une dernière précision. C'est en nous basant sur les propos de Véron (1989) que nous adoptons une posture d'analyse critique quant à ces dernières. « La différence entre l'expérience vécue, quotidienne, d'un phénomène social, et l'image ou le modèle de ce même phénomène qui résulte d'une analyse scientifique (quel que soit le point de vue ou le niveau d'observation adopté) ne consiste pas dans le fait que l'analyse scientifique est construite et que l'expérience vécue ne l'est pas, que l'approche scientifique manipule son objet de façon active, tandis que dans la perception « naïve » on a affaire à quelque chose de direct, de spontané, de passif : la perception des acteurs sociaux est aussi sélective, active et construite que n'importe quel mode de représentation scientifique du réel. » (Véron, 1989, p.77). L'intérêt ici réside dans l'approche de données produites par des acteurs et actrices sociaux (i.e les journalistes) pour des acteurs et actrices sociaux (i.e les lecteurs) dans l'espace public.

Pour finir, il s'agira de démontrer comment « [...] chaque « produit final » diffusé par les médias d'information (...) est (...) une configuration discursive

profondément hétérogène car résultant de multiples négociations : [comment] il est traversé par les stratégies des différents acteurs qui interviennent en production. Il s'agit, autrement dit, d'une surface discursive qui est le lieu de rencontre d'une grande diversité d'opérateurs stratégiques » (Véron, 1995, p.204) et donc de déconstruire le « *construit* ». Comment ces journaux à travers leurs articles proposent une mobilisation des ressources culturelles et sociales comme bien-fondé catégoriel lors de leur diffusion.

Les bases de nos conceptions analytiques étant posées, il convient, dans la seconde partie de ce chapitre, de démontrer plus en détails la façon dont nous allons procéder pour l'analyse de nos données. Afin de déceler les ressources sociales et culturelles mobilisées dans nos articles et pensées comme reflet de la société suisse romande de ces dernières années, nous allons procéder à une analyse des catégories mobilisées dans nos articles au sens de Sacks (2014).

2. Catégorisation

L'analyse des catégorisations implique d'étudier « quels choix sont effectués pour identifier les objets qui sont décrits, comment ces choix sont congruents ou non, comment ils supposent des liens dans le monde, etc. » (Widmer & Terzi, 1999, p.9). Il convient de spécifier plus précisément ce que nous entendons par catégorisation. Sacks (2014) démontre que les catégorisations font sens dans la mesure où les diverses catégories sont mises en lien dans le cadre d'un dispositif qu'il nomme *dispositif catégoriel* (*Ibid*). Un dispositif comprend donc des catégories et des règles d'arrangement entre ces différentes catégories. Il s'ensuit deux règles principales :

1. **La règle d'économie** (*economy rule*) qu'il explicite comme telle « On peut observer qu'il suffit qu'un membre utilise une catégorie d'un quelconque dispositif de catégorisation d'appartenance pour qu'il soit reconnu comme faisant *adéquatement référence* à une personne. Il n'est pas nécessaire d'avoir recours à de nombreuses catégories de dispositifs de catégorisation pour reconnaître qu'une référence à une personne a été effectuée ; une seule catégorie suffit. » (Sacks, 2014, p.62). Une seule catégorisation serait donc suffisante afin de décrire un acteur, une actrice.

2. La seconde règle est **la règle de cohérence** (*consistency rule*). Qu'il explique comme suit : « Si une population de personnes est catégorisée, et si une catégorie d'un dispositif a été utilisée pour catégoriser un premier membre de la population, alors cette catégorie ou d'autres catégories de la même collection *peuvent* être utilisées pour catégoriser d'autres membres de la population. » (Sacks, 2014, p.62-63).

Il conviendra donc dans notre analyse de mettre en évidence ces différentes règles des dispositifs de catégories qui orientent la lecture et l'interprétation du domaine prostitutionnel qu'en font les acteurs et actrices du monde social. Widmer et Terzi (1999) parlent quant à eux des *dispositifs d'action collective* qu'ils décrivent comme les ressources mobilisées par les acteurs et actrices tant pour décrire l'action en cours que pour agir selon les rôles prescrits par ces dispositifs.

C'est notamment grâce à l'analyse du discours qui produit ce lien entre les différentes catégories, qu'il est possible d'étudier de quelle manière il contribue à la mise en sens pertinente pour les membres d'une société à propos du travail du sexe. Les dispositifs de catégorisation sont en effet des éléments descriptifs, prédictifs et normatifs à l'aide desquels nous catégorisons le monde social et dans notre cas, le domaine de la prostitution. Les catégorisations sont donc indexées sur une époque et un milieu social ; elles permettent de faire une description du monde social dans lequel nous vivons. Comme l'explique B. Rochelandet « Dans les archives ou autres textes, les prostituées sont qualifiées de différentes manières, aux cours des siècles ; les surnoms dont on les gratifie permettent d'apprécier leur degré d'intégration dans la société ou *a contrario* le sentiment de répulsion qu'elles inspirent. » (2007, p.51).

Mais il convient toutefois de nuancer l'approche de H. Sacks. En effet, comme le démontre Widmer, « l'approche de Sacks est prisonnière du récit et de son mode de référer à des individus. Pour rendre compte des pratiques, il faut quitter la centration sur des individus pour donner la priorité aux catégorisations d'activités, en particulier les verbes. La catégorisation des individus est alors inférée à partir de la catégorisation des activités. » (Widmer, 2005, p.3). Cela

signifie que la morale est située dans notre manière de voir et de tenir un discours sur certaines activités. La dimension normative à propos du travail du sexe, et ainsi de l'ordre social, serait donc située dans la façon dont sont effectuées les catégories des activités. En effet, les débats publics, tels que ceux menés au sujet du travail du sexe opposant féministes libérales et abolitionnistes sont une manière pour la société d'agir sur elle-même. La centration sur les catégories d'activités permet alors de déceler les logiques sous-jacentes organisant le domaine de la prostitution et la vision des différents acteurs et actrices sur ce dernier.

Dans la mesure où nous nous proposons dans ce chapitre de déceler les descriptions et, de ce fait, les normes sociétales diffusées à l'égard de la prostitution en Suisse romande, l'analyse catégorielle de nos articles nous permettra de démontrer que les acteurs et actrices, nouveaux, nouvelles ou déjà institué·e·s « [...] verront leur action et l'interprétation qui en sera donnée, affecter en retour leurs identités d'acteurs, les compétences, intentions ou stratégies qui leurs sont attribuées. » (Widmer & Terzi, 1999, p.10). Nous émettons donc l'hypothèse, pour cette première partie d'analyse de corpus médiatique que les discours énonciatifs portés sur le monde de la prostitution influencent non seulement les lecteurs et lectrices n'appartenant pas au domaine, mais également les travailleurs et travailleuses du sexe dans leur construction identitaire. La relation qui s'établit entre énonciateur, énonciatrice, destinataire et discours sur le monde possible ne se reflète pas seulement dans les textes énoncés mais également dans « les discours rapportés et dans les actions elles-mêmes » ((Widmer & Terzi, 1999, p.9).

3. Problèmes publics et pouvoirs symboliques

Se pencher sur la question des catégorisations d'action et donc des dispositifs d'action collective permet de s'intéresser plus précisément aux débats publics ayant lieu autour du domaine du travail du sexe. Comme l'explique Widmer « L'attention aux principes d'action permet d'observer quelle relation est établie

entre les manières d’agir dans un débat et les structures des collectifs évoqués. » (2005, p.4). L’évocation du domaine du travail du sexe dans nos articles de journaux nous permet alors de déceler concrètement les actions qui y sont liées, actions effectuées par les acteurs et actrices lié·e·s à ce domaine, que ce soit les pouvoirs politiques, les travailleurs et travailleuses du sexe, les client·e·s ou des riverain·e·s confronté·e·s à la prostitution de rue. Nous considérons donc nos articles comme traitant de la question de la prostitution selon une logique de l’affaire (Widmer & Terzi, 1999), notion empruntée au langage courant, c’est-à-dire, dès lors que les acteurs et actrices du monde social se rassemblent et produisent un débat autour d’un enjeu sociétal, celui du travail du sexe. Nos articles s’inscrivent toujours dans une temporalité précise et donc la dimension temporelle de l’affaire en cours est à prendre en compte. En effet, la question de la prostitution, très souvent au cœur des débats et des polémiques dans son histoire, se déploie au sein d’une controverse qui ne semble jamais réellement terminée. Comme l’explique Widmer et Terzi « Le récit journalistique est la forme typique de son compte rendu dans nos sociétés. Un récit qui articule des événements entre eux comme autant de moments ou d’épisodes d’un récit, tout en laissant l’avenir ouvert – et ce point est très différent des récits traditionnels ou littéraires. » (1999, p.11). Le récit journalistique nous permet donc, en suivant la catégorisation faite par les *dispositifs d’action collective*, de percer à jour les événements politiques, judiciaires, sociétaux liés à la prostitution comme nous le verrons dans la suite de notre analyse.

Il convient de préciser que l’affaire concerne toujours, selon Widmer et Terzi « une dimension de problème public » (*Ibid*). Mais attention, pour que l’affaire en devienne réellement une, il est nécessaire que le public, les acteurs et actrices de la société s’en saisissent et qu’elle devienne *problème public*. Ce n’est qu’à partir du moment où les acteurs et actrices se saisissent d’un sujet jugé comme problématique dans la société, qu’il leur pose problème à proprement parler, qu’une forme de « montée en généralité » s’opère et, de ce fait, une visibilisation dans l’espace public au travers, notamment des journaux, que le problème public est alors avéré. C’est par l’action coordonnée des acteurs et actrices du monde social tels que la justice, le politique, les sciences etc. qu’un problème devient public.

Par ailleurs, l'acquisition du statut de « problème public » n'est pas « un processus naturel : il relève de l'exercice, conscient ou non, d'un pouvoir symbolique, du pouvoir de dire ce qui se passe et la signification que cela a pour la collectivité. » (Widmer & Terzi, 1999, p.12). Comme le dit Véron « mise en scène est synonyme de mise en sens [...] » (1989, p.81). Analyser les *catégorisations d'action collective* nous permettra donc de déceler non seulement les visions et normes sociétales liées à la catégorie des prostitué·e·s mais également des actions liées au « problème public » et, de ce fait, les pouvoirs symboliques en jeu. Comme nous le verrons, des luttes de pouvoir symbolique s'engagent pour définir les prostitué·e·s en tant que victimes du patriarcat et de la traite d'êtres humains (vision abolitionniste) ou en tant que travailleurs et travailleuses du sexe à part entière exerçant ce métier de leur plein gré (vision libérale). Une confrontation s'opère donc dans le discours et les mobilisations afin de définir un phénomène tel que celui de la prostitution comme un problème public. Comme l'expliquent Boltanski et Claverie : « L'une des propriétés essentielles de la forme affaire [et donc du problème public,] est, en effet, son caractère dynamique [...], sa capacité à franchir des frontières plus ou moins établies, telles que celles qui séparent le privé et le public, le dedans et le dehors des institutions, les secteurs politiques, voire les frontières nationales. » (2007, p.12).

Cela nous amène à une dernière considération analytique de nos données. Nous supposons que tout problème impliquant un public, des acteurs et des actrices, des institutions ainsi que des pouvoirs symboliques sous-jacents, implique de ce fait et nécessairement un problème de définition identitaire de la société elle-même. Les débats autour d'un problème public tel que le travail du sexe reflètent une identité de la société suisse à son propos, influençant par conséquent les constructions identitaires des travailleurs et travailleuses du sexe.

4. Méthodologie du choix de nos journaux – présentation de l'échantillon

Notre échantillon se compose d'un panel de six journaux suisses romands ; « Le Temps », « L'Hebdo », « La Liberté », « Le Courrier », « Le Matin » ainsi que « Le Nouvelliste ». Cette sélection nous a semblé particulièrement pertinente afin d'analyser les stratégies énonciatives effectuées par les journalistes. En effet, ces journaux présentent l'avantage d'un panel large au niveau des différentes régions dont ils sont issus. De plus, nos enquêté·e·s sont toutes et tous issues des cantons dans lesquels sont diffusés ces médias.

Commençons par « Le Temps »³⁴. Quotidien suisse, ce journal se décrit comme généraliste ayant une portée nationale. Adoptant une ligne éditoriale plutôt libérale, il accorde toutefois des tribunes libres à des auteur·e·s de tous bords politiques. Il se décrit comme « attaché aux valeurs libérales fondamentales, il défend les institutions démocratiques, les droits et libertés de l'individu et les principes de l'économie de marché. Il veille à préserver la pax civique et la justice sociale, sans craindre de stimuler le débat d'opinions »³⁵.

Notre second hebdomadaire, comme son nom l'indique, « L'Hebdo » est un magazine produit à Lausanne traitant de l'actualité suisse et internationale suivant une ligne éditoriale de centre-gauche. Ayant cessé d'exister en 2017, les articles que nous avons sélectionnés se concentrent sur une période allant de 2013 à 2016.

« La Liberté »³⁶, quotidien fribourgeois fondé en 1871 se définissait à ses débuts comme un journal catholique-conservateur. Par la suite, il va se distancier de toute influence politique pour se décrire aujourd'hui comme « ne depend[ant] d'aucun pouvoir ou groupe de pression. »³⁷.

« Le Courrier »³⁸ est un quotidien basé à Genève. Particularité : il est le seul journal indépendant des groupes de presse en Suisse romande. Ce journal se veut généraliste, humoristique, progressiste et critique envers l'actualité suisse et internationale.

³⁴ <https://www.letemps.ch/> (Page consulté le 11 février 2019).

³⁵ Chapitre 4 : Ligne éditoriale du média, Article 4.1 Charte rédactionnelle (Le Temps SA).

³⁶ <https://www.laliberte.ch/> (Page consulté le 11 février 2019).

³⁷ <https://www.laliberte.ch/page/a-propos-349927> (page consultée le 11 février 2019).

³⁸ <https://lecourrier.ch/> (Page consultée le 11 février 2019).

« Le Matin » est un journal que l'on peut qualifier de populaire, édité à Lausanne. Il se décrit comme un quotidien à propension généraliste, abordant des sujets suisses et internationaux variant des thèmes du sport, de faits-divers, d'économie et de santé.

Pour finir, « Le Nouvelliste »³⁹ se décrit comme un quotidien valaisan d'information générale suisse et internationale faisant le trait d'union entre les habitants de son canton.

L'avantage de ce large panel de quotidiens suisses romands est à déceler dans leur représentativité de la presse suisse romande de ces dix dernières années. Bien qu'aucun d'eux ne s'identifie clairement à une ligne éditoriale très politisée, le fait que nous disposions de journaux autant urbains (« Le Temps », « Le Courrier ») que ruraux (« La Liberté », « Le Nouvelliste »), traitant des questions d'actualité internationale et/ou suisse, et s'adressant à des populations d'horizons sociaux très différents, nous permet de prétendre à une exhaustivité dans notre analyse énonciative quant à la question du travail du sexe en Suisse romande.

Un biais conséquent à prendre en compte toutefois est la périodicité des archives pour chacun de nos quotidiens. En effet, la systématisation de l'archivage de tous les numéros n'étant pas forcément garantie depuis 10 ans pour tous les quotidiens, nous avons dû analyser les articles disponibles en ligne⁴⁰, en essayant d'être le plus large possible et pouvant donc prétendre à une certaine représentativité de notre panel.

Comme nous le verrons dans la suite de notre analyse, ce qui semble faire foi quant aux stratégies énonciatives à propos du travail du sexe énoncé dans nos articles est moins la ligne éditoriale que la temporalité. Les mentalités évoluant rapidement, nous décelons en effet, ces dernières années, avec la recrudescence des mouvements féministes, une conception de la prostitution plus libérale et moins ancrée dans des stéréotypes hétéronormatifs, bien qu'ils n'en soient pas tout à fait exempts non plus. Nous entendons par le terme *hétéronormatif* « [...]

³⁹ <https://www.lenouvelliste.ch/> (Page consultée le 11 février 2019).

⁴⁰ <https://SCRIPTORIUM.bcu-lausanne.ch/browse> (Page consulté le 3 février 2019).

le système, asymétrique et binaire, de genre, qui tolère deux et seulement deux sexes, où le genre concorde parfaitement avec le sexe (au genre masculin le sexe mâle, au genre féminin le sexe femelle) et où l'hétérosexualité (reproductive) est obligatoire, en tout cas désirable et convenable. » (Butler, 2006, p.24).

5. Analyse du corpus journalistique

Notre échantillon se compose donc d'une quarantaine d'articles au sujet de la prostitution. Nous les avons sélectionnés grâce à une banque d'archives journalistiques, puis nous les avons minutieusement analysés et classés selon trois catégories qui nous ont semblé les plus pertinentes. Notre analyse se calquera donc sur ces catégories et sera déployée en trois temps.

Nous avons regroupé une première sélection d'articles que nous avons nommée « Lois et politiques ». Cette catégorie regroupe tous nos documents traitant de la question de la prostitution d'un point de vue législatif et/ou politique. Notre premier corpus étant constitué d'articles purement factuels sur la loi visant l'interdiction de la prostitution pour les mineur·e·s en 2010 ou d'article d'un journaliste interrogeant un politicien sur la question du travail du sexe, nous pouvons déceler dans l'analyse de ce premier panel des dispositifs d'action collective représentant une certaine prise de position et une vision de la prostitution dans son ensemble.

Notre seconde catégorie se compose d'articles ayant trait à des affaires judiciaires liées au monde de la prostitution. En effet, nous avons pu constater que de nombreux journalistes faisaient le choix de relater des faits de justice impliquant prostitué·e·s, proxénètes, riverain·e·s etc. Nous verrons donc dans l'analyse ce que cela implique au niveau énonciatif.

Pour finir, notre dernière rubrique se compose d'articles que nous classons sous le label « Société, mœurs et prostitution ». Ces textes ont la particularité de s'intéresser à la prostitution en tant que fait de société, empreinte de certaines mœurs liées à la sexualité. Ici encore, nous verrons la vision qui en est dépeinte par les journalistes.

Cette division en trois champs d'énonciation du domaine de la prostitution nous permet une vision générale sur le domaine au sein de l'espace public suisse romand.

5.1 Analyse des places énonciatives

Mais revenons quelque peu sur les places énonciatives endossées par les acteurs et actrices analysé·e·s dans ce corpus. Tout d'abord, un discours énoncé par un journal est composé de trois unités : la, le journaliste lui-même, le monde sur lequel porte la nouvelle relatée et le lecteur, la lectrice imaginé·e. Les trois relevant d'un espace et d'une temporalité qui leur est propre (Widmer, 1999). Comme explicité plus haut, la relation qui les unit ancre le journal dans un *dispositif d'action collective*, c'est-à-dire l'utilisation de catégories d'actions qui impliquent « un ensemble de relations possibles avec des catégories, des objets, d'autres actions, etc. » (Widmer, 1999, p.2). Il convient donc de garder à l'esprit, et c'est précisément ce que nous allons démontrer grâce à notre analyse, que ce qui est énoncé dans le texte de l'article découle d'un choix effectué par un·e ou plusieurs journalistes, que « dès que l'on choisit, on devient producteur d'imaginaire, et le réel (ce que l'on n'a pas choisi) est expulsé dans le royaume de l'indicible. Entre l'infini indicible du réel et l'imaginaire du discours que l'énonciateur appelle réel, point de passage, puisque seul l'imaginaire peut être dit » (Véron, 1989, p.85).

Il convient de faire ici l'analyse des diverses places occupées par les différent·e·s acteurs et actrices qui sont impliqué·e·s dès lors que l'on se trouve face à l'objet « journal ». Nous retrouvons les énonciateurs et énonciatrices, rôles endossés par les journalistes elles, eux-mêmes ainsi que le support matériel du journal papier ou numérique et les destinataires du message énoncé qui représentent tout le lectorat ratifié par le journal. Widmer parle alors de « places discursives identifiées comme catégories liées à l'objet journal, à sa lecture ou à sa production » (1999, p.3). Dans notre corpus d'analyse, nous pouvons considérer, que le lectorat est composé de personnes portant un intérêt pour les questions politiques, législatives ou sociétales liées au domaine du travail du sexe,

notamment lorsqu'il s'agit de dossiers, enquêtes de plusieurs pages sur le sujet⁴¹. Ou alors qu'il s'agit simplement de lecteurs et lectrices fidèle·s des divers quotidiens et hebdomadaires de notre panel et c'est de ce fait la raison principale pour laquelle elles, ils auraient décidé de se le procurer.

Concernant les articles classés sous les rubriques « grand angle », « enquête » ou encore « dossier », ceci suppose la ratification d'un éventuel lectorat non habituel du magazine, mais portant un intérêt spécifique à la question du travail du sexe. En nous basant sur l'analyse du lectorat ratifié au journal de Widmer (1999), nous pouvons dégager plusieurs composantes du lectorat de nos journaux. Il est donc composé :

1. « Par un lien contractuel marchand, au sens plein du terme, incluant la possibilité de la fidélité » (Widmer, 1999, p.3). La possibilité étant offerte aux lecteurs et lectrices de souscrire un abonnement aux différents quotidiens de notre panel, nous pouvons en effet supposer une certaine forme de fidélité du lectorat pour des raisons d'opinions politiques représentées par une ligne éditoriale revendiquée ou simplement liées à des questions plus factuelles concernant le lieu d'émission du quotidien et donc comportant des informations relatives à une région spécifique de la Suisse romande.
2. Par un intérêt particulier porté aux questions relatives au domaine du travail du sexe. Bien que notre corpus se compose essentiellement de brefs articles traitant du sujet, il est supposé admis que des acteurs et actrices spécifiquement intéressé·e·s à la question puissent se procurer le numéro du journal, plus spécialement encore lorsqu'il s'agit de dossiers complets, comportant de longs articles sur plusieurs pages.
3. Par supposition de leurs connaissances quant au sujet. Les journalistes conçoivent leur lectorat comme ayant des connaissances et un avis particulier à propos du travail du sexe. Que les acteurs et actrices du

⁴¹ « Prostitution : les filles passent au salon » Le Nouvelliste 25 octobre 2008.

« Cabarets, la fin d'une époque » L'Hebdo 21 avril 2016.

« Prostitution 2.0 : Les dessous des petites annonces érotiques » L'Hebdo 9 octobre 2014.

monde social sont averti·e·s du fait que ce métier est légalisé en Suisse et qu'il en découle des lois, des prises de positions politiques et des normes sociétales.

4. Par ailleurs, les articles ne supposent en aucun cas qu'il faille être juriste, politicien·ne ou même travailleur ou travailleuse du sexe pour les comprendre.
5. Pour finir, nos documents sont tous issus des quotidiens suisses romands, à l'exception de « L'Hebdo » et donc nous pouvons supposer qu'ils élaborent leur lectorat comme « l'ensemble des acteurs contemporains dans le cadre du temps abstrait du calendrier, de même que le choix des informations est en principe dicté par leur actualité, c'est-à-dire par les simultanités dans le temps abstrait » (Widmer, 1999, p.4). C'est en effet spécialement le cas lorsqu'il s'agit de faits divers liés au domaine du travail du sexe ou de nouvelles lois que les politiques cherchent à mettre en place.

Afin de mener à bien notre analyse, nous avons procédé de manière systématique pour l'entièreté de nos articles, c'est-à-dire en les analysant selon trois principales dimensions : les activités liées à la catégorie « travail du sexe », afin de déceler les *dispositifs de catégorie d'action*, les adjectifs et termes liés à ce domaine ainsi qu'aux personnes exerçant ce métier, et pour finir, l'hétéronormativité représentée au sein du monde du travail du sexe.

5.2 Lois et politique

Cette première sélection se compose de 18 articles journalistiques datant respectivement de 2009 à 2018⁴². Tous traitent de la question de la prostitution sous un angle politique. Il est toutefois possible de faire ici un deuxième découpage entre les articles de ce corpus, avec, d'une part ceux qui font intervenir des personnalités politiques et/ou publiques sur la question du travail du sexe (6) et d'autre part les articles relatant des lois ou des dispositions étatiques politiques prises à l'encontre de la prostitution (12).

⁴² Annexe 1.

Premièrement, nous pouvons constater dans ce premier corpus que le travail du sexe est à la fois affaire politique et affaire d'Etat. L'intervention des politiques au sein du débat suggère donc, au sens *widmerien* du terme, que la prostitution est un « problème public » faisant intervenir des instances publiques ; nous allons voir comment ces articles traitent de ce problème en termes discursifs.

5.2.1 *Intervention de personnalités politiques*

Certains quotidiens font le choix de laisser intervenir des personnalités politiques et/ou publiques afin qu'elles expriment leur avis dans le débat qui anime le domaine du travail du sexe. Traditionnellement, un débat est donc composé de deux camps, pour ou contre un sujet donné. Les intervenant·e·s de ces articles se positionnent donc, plus ou moins clairement, en faveur ou en opposition à un fait ayant trait à la prostitution.

Premier constat : bien que, dans la plupart des cas, le domaine du travail du sexe soit reconnu comme un métier à part entière par ces personnalités et qu'il nécessite un encadrement législatif, la manière dont ces acteurs et actrices du monde social s'expriment laisse entrevoir que le domaine n'est toujours pas exempt de certains stéréotypes. Commençons par les normes de genre. Nous pouvons aisément constater, comme le titre de cet article le suggère « Clients, maitresses et prostituées »⁴³ ou comme dans ce second « Améliorer le sort des péripatéticiennes » accompagné d'une image représentant une rue occupée par trois femmes en petites tenues, que le travail du sexe est encore grandement considéré comme un métier principalement féminin et qui profite aux hommes exclusivement, les clients. En effet, la féminisation du terme « prostituée » est présente dans ces deux articles.

Mais, certains intervenants se détachent des stéréotypes et parlent alors des « client(e)s, travailleurs et travailleuses du sexe » ou encore de la prostitution masculine homosexuelle comme c'est le cas dans l'article intitulé « Fair trade sex »⁴⁴. Ces deux articles permettent donc de casser ou du moins de mettre à mal les normes genrées quant à la question du sexe tarifé. Sortant des stéréotypes

⁴³ Annexe 1a.

⁴⁴ *Ibid.*

hétéronormatifs, la pratique de la prostitution masculine n'échappe cependant pas aux normes genrées, comme l'explique Benjamin Abt-Schiemann dans « Le Courrier » : « Le prostitué homme ne pouvait de toute façon pas être perçu comme un travailleur du sexe, il était simplement « pervers » comme tout autre homo. Alors que la femme, on a eu besoin de la séparer entre la pute et la vertueuse »⁴⁵. Bien que cet article fasse état de l'existence d'une prostitution masculine, il est rare que les autres articles du corpus le fassent également, la prostituée est toujours une femme et le client toujours un homme. Ce discours ancre donc le domaine du travail du sexe dans une logique genrée en séparant les activités, notamment sexuelles, considérées comme typiquement masculines et celles typiquement féminines, les hommes achetant des services sexuels, les femmes les vendant.

Deuxièmement, les normes communément admises dans la société quant à ce domaine sont également retranscrites au travers de ces articles, parfois sur le ton de l'ironie, ce qui nous permet d'identifier la prise de position de l'énonciateur, de l'énonciatrice du message. Nous pouvons lire que « Le plus vieux métier du monde met mal à l'aise la plupart des gens [...] »⁴⁶, « Une société qui voit les femmes en victimes des hommes et les hommes en bourreaux ne va pas aider à la compréhension des sexes »⁴⁷, ou encore « Bon nombre de personnes ont une image négative de ce métier et le considèrent comme moralement condamnable et, au fond, j'ai la même opinion »⁴⁸. Ces énoncés font donc appel au savoir partagé des lecteurs et lectrices des articles quant aux normes communément admises au sein de la société, que la prise de position de l'énonciateur, de l'énonciatrice soit en faveur ou non de la légalisation de la prostitution.

Pour finir, attardons-nous plus longuement sur les catégories d'activités liées au travail du sexe et sur ce qui en découle. L'analyse des verbes utilisés en lien avec la catégorie « travail du sexe » dans ces documents nous permet de déceler le regard que portent ces personnalités publiques et/ou politiques à son égard et organise son champ d'activité. Ainsi nous retrouvons des termes tels qu'« améliorer, réglementer »⁴⁹, « [...] fermer les yeux n'est pas une solution pour

⁴⁵ « Fair trade sex » Le Courrier, 30 avril 2010.

⁴⁶ « Améliorer le sort des péripatéticiennes » Le Nouvelliste, 15 septembre 2011.

⁴⁷ « Clients, maîtresses et prostituées » L'Hebdo, 14 avril 2016.

⁴⁸ « Améliorer le sort des péripatéticiennes » Le Nouvelliste, 15 septembre 2011.

⁴⁹ « Améliorer le sort des péripatéticiennes » Le Nouvelliste 15 septembre 2011.

autant »⁵⁰, « La prostitution gagnera en fiabilité et en sécurité si elle ne se déroule pas sur le trottoir, mais dans des studios et des maisons closes »⁵¹, « Il est temps de repenser la réglementation du sexe tarifé »⁵², « La Municipalité de Lausanne veut réduire la zone de prostitution »⁵³ ou encore « Abolir la prostitution ne fera dès lors pas disparaître la misère sociale de celles et ceux qui s’y adonnent »⁵⁴. Nous constatons dans l’emploi de ces quelques verbes liés au domaine de la prostitution, qui ne sont que quelques exemples parmi d’autres, que ce domaine est soumis à des règles, des lois et, est intrinsèquement lié au domaine du politique. L’utilisation de tels termes en fait donc, un problème public qu’il faut gérer, régler.

Certain·e·s de ces auteur·e·s cherchent, à travers les catégories d’actions utilisées, à dépeindre une autre image du travail du sexe qu’ils, elles défendent sur le mode de l’opposition. Ainsi nous pouvons lire « Lutter contre la prostitution en tant que telle est en effet une manière de lutter contre les effets du mal et non contre le mal lui-même [...] »⁵⁵, « La bien-pensance qui consiste à avancer des arguments moraux pour interdire toute forme de prostitution oublie qu’il existe une liberté individuelle qui doit, elle aussi, être respectée. »⁵⁶ nous constatons, encore une fois, que le domaine de la prostitution est soumis à de vifs débats féministes et à des questions politiques, comme il est écrit « le débat ces jours-ci fait rage »⁵⁷. D’autres personnalités publiques expriment un avis contraire, se rapportant plutôt à des arguments prônés par les féministes abolitionnistes en le suggérant dans leurs discours parfois quelque peu moralisateurs : « L’offre constante d’actes d’ordre sexuel, consultée au mieux dans l’intimité du logis, au pire dans les préaux scolaires, est incontestablement de nature à troubler l’ordre et la tranquillité publics et à blesser la décence »⁵⁸ ou encore « [...] un acte par lequel on se vend, par lequel on se donne à quelqu’un. Et bien que la plupart des

⁵⁰ *Ibid.*

⁵¹ *Ibid.*

⁵² « L’hypocrisie de la réglementation de la prostitution » Le Temps 18 décembre 2018.

⁵³ « La Municipalité de Lausanne veut réduire la zone de prostitution » Le Courrier, 24 juin 2016.

⁵⁴ « La prostitution : L’interdire ou la reconnaître ? » Le Temps 13 décembre 2018.

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ *Ibid.*

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ « L’hypocrisie de la réglementation de la prostitution » Le Temps 18 décembre 2018.

personnes que j'ai rencontrées le nient, cet acte est souvent un fardeau pour elles. »⁵⁹.

Nous pouvons constater, à travers la brève analyse de ces six premiers articles que les débats font rage au sein de l'espace public depuis de nombreuses années. Impliquant des politiques et personnalités publiques, ce domaine tend à être réglementé et surveillé, et chacun y va de son avis personnel, relayant ou non des normes genrées et morales, en affirmant par exemple que le métier serait moralement condamnable ou encore que les femmes exerçant un tel métier ne seraient pas libres. Atteignant la sphère du politique, la prostitution se constitue en véritable problème public dans le sens où des mesures concrètes semblent être mises en place et débattues au sein des médias afin de réglementer et d'encadrer le domaine.

5.2.2 Articles référant aux lois et à la politique

Venons-en maintenant aux documents traitant de la question du travail du sexe sous l'angle politique, mais ne faisant pas intervenir de personnalités publiques et/ou politiques. Ces derniers sont donc purement factuels et se focalisent sur les questions législatives. Il s'agit de douze articles s'étalant sur une période allant de 2009 à 2018⁶⁰.

Dans un premier temps intéressons-nous aux adjectifs et noms utilisés pour décrire les personnes exerçant ce métier et quelles sont les catégories utilisées en lien avec les réglementations et les lois. La prostitution est souvent liée, lorsqu'il s'agit de nouvelles lois, à des catégories de personnes explicites. Ainsi, nous pouvons constater que ces articles parlent « de mineurs »⁶¹, « [...] l'ouverture des frontières a favorisé la venue en Suisse de prostituées en provenance des pays de l'Est, y compris des mineures. »⁶², « Zurich interdit aux moins de 18 ans de « faire le trottoir ». »⁶³, de femmes étrangères « Brésiliennes, Africaines et autres filles de l'Est »⁶⁴ ou encore de « victimes et esclaves »⁶⁵. Ces

⁵⁹ « Améliorer le sort des péripatéticiennes » Le Nouvelliste 15 septembre 2015.

⁶⁰ Annexe 1b.

⁶¹ « La prostitution de mineurs interdite dès le 1^{er} mai » Le Nouvelliste 28 avril 2010.

⁶² « Pas de prostitution pour les mineurs » Le Courrier 18 août 2011.

⁶³ « Zurich interdit aux moins de 18 ans de « faire le trottoir ». » Le Matin, 25 janvier 2012.

⁶⁴ « La prostitution réglementée » Le Nouvelliste 3 juin 2012.

⁶⁵ « Victimes et esclaves du secret » La Liberté 11 octobre 2012.

termes utilisés renvoient, en lien avec des lois, à des catégories de prostituées qu'il faut protéger. En effet, les verbes et de ce fait les *dispositifs de catégorie d'action* qui y sont rattachés varient entre « Enregistrer les prostitué(e)s pour les protéger »⁶⁶, « La loi genevoise sur la prostitution, qui interdit aux mineurs de se prostituer [...] elle vise à mieux protéger les prostituées [...] »⁶⁷, « mieux encadrer la prostitution »⁶⁸, « [...] elle permettra de lutter avec d'avantage d'efficacité contre la traite des femmes [...] »⁶⁹ ou encore « [...] contrôler le marché et lutter contre les nuisances sociales qui en découlent (prolifération du crime et problèmes sanitaires, notamment).⁷⁰ ». Nous remarquons que ces activités visent à réglementer et encadrer le domaine de la prostitution, en lien avec des catégories de personnes jugées comme vulnérables ; les mineures, les étrangères et les victimes de la traite d'êtres humains.

De plus, le monde du travail du sexe est assez souvent associé à des termes jugés négatifs. En effet, nous pouvons retrouver dans nos documents les phrases suivantes : « [...] l'un des aspects les plus difficiles à gérer »⁷¹, « Les problèmes sont tellement nombreux [...] »⁷², « Le marché du sexe grouille »⁷³ faisant référence à une forme de vermine, ce domaine est donc présenté négativement. L'utilisation du mot « problème » vient conforter l'idée selon laquelle le domaine de la prostitution « pose problème » à la société et donc qu'il est nécessaire de l'encadrer. Mais la prostitution, représentée la plupart du temps comme un métier exclusivement féminin sous les termes de « prostituées », « travailleuses du sexe », « belles de nuit » etc., semblent également être connotée négativement au niveau des personnes qui s'adonnent à ce métier. « Les personnes qui se trouvent en situation de détresse grave [...] »⁷⁴, « abusées par de fausses promesses de travail »⁷⁵, « Les prostituées souffrent plus souvent que les autres femmes de troubles d'anxiété et de dépression. Les violences qu'elles peuvent subir, leurs conditions de travail et leur origine sont des facteurs

⁶⁶ « Enregistrer les prostitué(e)s pour les protéger » La Liberté 30 avril 2009.

⁶⁷ « La prostitution de mineurs interdite dès le 1^{er} mai » Le Nouvelliste 28 avril 2010.

⁶⁸ « Un code de bonne conduite pour mieux encadrer la prostitution » La Liberté 6 juillet 2011.

⁶⁹ « Une loi pour mieux cadrer la prostitution » Le Courrier 17 décembre 2009.

⁷⁰ « Et si l'on parlait des belles de nuit... » La Liberté 5 février 2010.

⁷¹ *Ibid.*

⁷² *Ibid.*

⁷³ *Ibid.*

⁷⁴ « Victimes et esclaves du secret » La Liberté 11 octobre 2012.

⁷⁵ *Ibid.*

à risque [...] »⁷⁶. Ces termes, associés au métier de la prostitution renvoient à une image négative de ce dernier et ces énoncés montrent que cette profession est encore empreinte d'une connotation hautement négative au sein de la société. C'est également le cas lorsque ces documents mettent le domaine du travail du sexe en lien avec la violence, des réseaux de proxénétisme, la traite d'êtres humains, etc. Loin de nier l'existence de ces phénomènes sociaux, ces articles reliant systématiquement le domaine de la prostitution à l'illégalité et la violence ne décident de refléter qu'une certaine facette du métier.

Le fait que le travail du sexe soit encadré, légiféré, politisé le constitue en tant que problème public au sein duquel les débats font encore actuellement rage. Comme l'exprime D. Cefaï « [...] nous pensons que le problème public est construit et stabilisé, thématiqué et interprété dans les *cadres* ou les *trames de pertinence* qui ont cours dans un *horizon d'interactions et d'interlocutions*. Son existence se joue dans une dynamique de production et de réception des récits descriptifs et interprétatifs ainsi que de propositions de solution. » (1996, p.47). Dans notre analyse, différent·e·s acteurs et actrices, les personnalités politiques de différents cantons suisses, prennent position face à la question du travail du sexe et émettent un discours vis-à-vis des lois et/ou de leur opinion propre quant à la question en essayant de trouver des solutions. Nous avons pu remarquer qu'« ils engagent des connaissances de *sens commun*, préjugés et stéréotypes entre autres, partagées par ses producteurs et ses récepteurs ; ils sont rectifiés à travers des entrecroisements d'images et des confrontations d'arguments, qui sont toujours plus que des états mentaux subjectifs. » (Cefaï, 1996, p.47). Ces confrontations d'arguments et lois sont donc des indicateurs objectifs des normes et valeurs véhiculées sur le travail du sexe tarifé dans la société suisse romande. Se joue donc, dans la mise en place de ces lois, des luttes de pouvoirs symboliques qui visent soit à interdire le métier, soit, au contraire, à le légaliser et à l'encadrer.

Nous constatons au sens de Cefaï que « Nommer et narrer, c'est déjà *catégoriser*, faire advenir à l'existence et rendre digne de préoccupation [...]. » (1996, p.49). Les journalistes traitant de la question de la prostitution agissent donc déjà sur

⁷⁶ Et si l'on parlait des belles de nuit... » La Liberté 5 février 2010.

le domaine au travers des termes qu'elles, ils emploient et des angles d'approche qu'elles, ils adoptent. Mais *nommer* et *narrer*, c'est également *agir* (Cefaï, 1996) dans une logique de désignation du problème public en vue de le résoudre, à l'aide notamment des lois. Tout ceci a des implications au niveau des actions collectives et des attitudes de la population à l'égard de la prostitution comme nous allons le constater dans la suite de cette analyse à travers le corpus que nous avons intitulé « Société/ mœurs/ prostitution ». Mais passons d'abord à l'analyse de notre second corpus intitulé « Affaires de justice et faits divers » afin d'analyser les implications juridiques que peut avoir le domaine du travail du sexe.

5.3 Affaires de justice et faits divers

Ce second corpus est composé de sept articles journalistiques parus dans nos divers quotidiens et recouvrant un période allant de 2008 à 2019⁷⁷. Ces articles présentent la particularité de traiter de la question du travail du sexe sous un angle juridique, ou pourrait-on dire, rapportant des faits divers. Au sens de Cefaï (1996), nous constatons que ces articles font état de récits, parfois macabres, liés au domaine de la prostitution. La mise en mots de ces affaires juridiques dépeint une certaine image de la prostitution liée à la criminalité. La production de ces récits et donc de ces discours démontre une certaine vision du travail du sexe tarifé.

Premièrement, ces documents font tous référence à des affaires de justice dans lesquelles ont été impliqué·e·s des patron·e·s de cabarets, des prostituées, des proxénètes etc. Renvoyée au monde de l'illégalité, la prostitution est alors liée, de fait, à la criminalité. Nous pouvons lire « [...] l'administrateur des sociétés gérant ces deux cabarets est renvoyé en jugement pour traite d'êtres humains, encouragement à la prostitution (à l'égard de 305 artistes), contrainte, escroquerie, usure, faux dans les titres et gestions déloyale, entre autres. »⁷⁸, « [...] accusé d'avoir mis sur pied un système d'exploitation qui avait contribué à pousser vers la prostitution et à obliger à boire de l'alcool plus de trois cents

⁷⁷ C.f Annexe 2.

⁷⁸ « Un si amer champagne » Le Nouvelliste 15 mai 2010.

artistes de cabaret [...] »⁷⁹, « [...] accusé d'avoir encouragé la prostitution, entre autres délits »⁸⁰, ou ce dernier article, qui relate le récit d'une jeune femme Nigériane prise dans un réseau mafieux de traite d'êtres humains : « [...] elle tente de trouver le sommeil dans l'un des appartements tenus par la filière, qui sert également de planque pour la drogue [...] »⁸¹. Ces trois articles relèvent tous d'affaires judiciaires en lien avec la prostitution et plus particulièrement la traite d'êtres humains renvoyant le domaine du travail du sexe à la criminalité. Le monde de la prostitution est ici associé au monde de la drogue, à l'alcool, à l'exploitation ainsi qu'à l'escroquerie financière.

Intéressons-nous ensuite aux *dispositifs de catégorie d'action* liés au domaine de la prostitution dans ces quelques articles. Ayant trait à des affaires de justice, les activités décrites font l'état de la contrainte à laquelle sont confrontées les travailleuses du sexe. On peut alors lire « Les « artistes » n'avaient d'autre choix que de se prostituer »⁸², « [...] sont accusés d'avoir contraint pas moins de 143 Brésiliennes à la prostitution. »⁸³, « [...] la jeune Nigériane raconte avoir été exploitée sexuellement à Lausanne durant un an. »⁸⁴ ou encore « [...] elles disparaissent trop souvent dans la nature pour alimenter les réseaux de prostitution. »⁸⁵ article dont le titre est « Disparues... dans la prostitution »⁸⁶ liant l'adjectif aux trois points de suspension et sous-entendant un mouvement avec le connecteur transitif « dans » démontrant que la prostitution serait ici une sorte de gouffre dans lequel ces jeunes femmes se feraient prendre et n'en sortiraient plus jamais. Les catégories d'action liées au domaine du sexe tarifé sont, dans ces documents, exclusivement associées à la contrainte sexuelle et à la maltraitance de ces femmes.

Intéressons-nous aux autres catégorisations faites au travers de ces énoncés. Un article traitant d'un crime ayant eu lieu dans la rue de la Grand-Fontaine à Fribourg, connue comme le lieu de la prostitution dans cette petite ville associe

⁷⁹ « Un cabaretier accusé d'avoir poussé ses danseuses à la prostitution et à l'alcool » La Liberté 2 mars 2012.

⁸⁰ « Un cabaretier accusé de proxénétisme devant la justice » Le Matin, 5 mars 2012.

⁸¹ « Tara, rescapée de l'enfer sexuel » Le Temps 11 janvier 2019.

⁸² « Un si amer champagne » Le Nouvelliste 15 mai 2010.

⁸³ « Brésiliennes forcées à la prostitution » Le Nouvelliste 22 novembre 2011.

⁸⁴ « Tara, rescapée de l'enfer sexuel » Le Temps 11 janvier 2019.

⁸⁵ « Disparues... dans la prostitution » La Liberté 4 août 2008.

⁸⁶ *Ibid.*

le domaine de la prostitution à la violence. Nous pouvons lire « [...] les bagarres sont fréquentes dans cette rue. »⁸⁷, « Ce qui dérange le plus en revanche, c'est l'agressivité de certains clients fortement alcoolisés »⁸⁸ ou encore « [...] a impliqué le décès d'une prostituée espagnole de 46 ans en plein contrôle de police. »⁸⁹. Un second article, relatant le récit de la jeune Nigériane prise dans un réseau mafieux de prostitution à Lausanne fait de même : « Certaines de ses compatriotes reviennent avec des hématomes au visage [...] »⁹⁰. Document très intéressant en ce qu'il relate le récit d'une jeune immigrée, trompée et enrôlée dans « l'enfer sexuel »⁹¹. La mise en récit du parcours de cette femme produit une certaine vision négative que peut revêtir le travail du sexe dans ses plus sombres côtés, la traite d'êtres humains.

Pour finir, il convient d'analyser les adjectifs et termes associés aux personnes exerçant le métier du travail du sexe. Encore une fois, il s'agit exclusivement de femmes, le métier de travailleuse du sexe étant donc fortement genré au sein de notre corpus. Comme vu précédemment lorsqu'il s'agit de les « protéger » à l'aide de nouvelles lois et au niveau des instances et prises de positions politiques, les travailleuses du sexe sont ici, dans une logique d'affaires judiciaires, associées au statut de victimes. La jeune Nigériane est qualifiée de « naïve, orpheline, terrorisée, victime de traite »⁹² etc. Cette position est renforcée, comme nous avons pu le constater, par les dispositifs de catégories d'actions liées au domaine de la prostitution dans ces articles. Par ailleurs, ces femmes sont également décrites comme des étrangères, plus enclines à être victimes de la traite d'êtres humains. « Brésiliennes »⁹³, « [...] les requérants viennent des pays anglophones d'Afrique noire, comme le Nigeria, le Ghana et la Gambie »⁹⁴, « [...] une prostituée espagnole de 46 ans »⁹⁵. Le domaine de la prostitution fait donc appel, dans ces documents, aux catégories liées à l'immigration et plus particulièrement encore à l'immigration clandestine dont

⁸⁷ « Une nuit bruyante normale » La Liberté 2 mars 2012.

⁸⁸ *Ibid.*

⁸⁹ *Ibid.*

⁹⁰ « Tara, rescapée de l'enfer sexuel » Le Temps 11 janvier 2019.

⁹¹ *Ibid.*

⁹² *Ibid.*

⁹³ « Brésiliennes forcées à la prostitution » Le Nouvelliste 22 novembre 2012.

⁹⁴ « Disparues... dans la prostitution » La Liberté 4 août 2008.

⁹⁵ « Une nuit bruyante normale » Le Liberté 2 mars 2012.

on sait qu'elle représente un cheval de bataille pour certains partis politiques suisse de droite. Comme l'explique Pheterson : « Bien que le stigmate de putain et les lois anti-prostitution soient principalement des instruments de contrôle social sexiste, ils sont souvent appliqués d'une manière raciste et xénophobe adaptée à des stratégies répressives parallèles, tel le contrôle de l'immigration. » (In Dorlin, 2003, p.122). Par ailleurs, « Le retour en force de la thématique de la traite [...] a ces dernières années été favorisé par une association entre immigration et prostitution, faisant des prostituées migrantes les incarnations désolantes d'un nouvel esclavage sexuel appelant des réponses d'ordre avant tout pénal. » (Mathieu, 2016, p.111). Un de nos documents présente également ces jeunes femmes comme « mineures »⁹⁶. Décrites comme des jeunes femmes immigrées, parfois mineures, ces articles dépeignent une image de « la prostituée » comme victime de la traite d'êtres humains exclusivement. Cela n'a en soi, rien d'étonnant étant donné que ces articles relatent de faits de justice ayant trait au côté criminel du domaine. Mais il convient toutefois de faire remarquer que les journalistes sont souvent friand·e·s de ce genre d'informations sensationnelles pour appâter le lecteur, la lectrice. Loin de nier l'existence de tels phénomènes criminels, traiter la question de la prostitution exclusivement sous cet angle en donne une image connotée très négativement au sein de la population, que ce soit au niveau du métier non contraint que peuvent exercer d'autres prostitué·e·s ou du stéréotype de l'immigration clandestine. Cette image de la prostitution nuit donc à un autre type de prostitution. Nous allons le constater dans la dernière partie de notre analyse.

L'évocation des activités liées au domaine du travail du sexe, spécifiquement dans ce corpus, relève de l'*affaire*. En la considérant au sens de Boltanski et Claverie, « l'affaire [constitue] bien [...] d'un côté, une véritable forme sociale jouant un rôle important dans les sociétés occidentales modernes et, de l'autre, une façon originale d'interroger la vie sociale dans ses caractères les plus généraux, en la considérant comme la scène d'un procès - si l'on veut, sous l'angle judiciaire -, en tant qu'elle est toujours, bien qu'à des degrés divers selon les moments, les périodes, les lieux, marquée du sceau de la dispute, de la

⁹⁶ « Disparues... dans la prostitution » La Liberté 4 août 2008.

contradiction et de l'incertitude." (Boltanski, Claverie, 2007, p.8). Ce constat est d'autant plus pertinent lorsque nous lions l'analyse de ce second corpus, au premier ayant trait au caractère politique et donc d'encadrement de la question du travail du sexe.

Enfin, comme l'explique Cefaï : « Les attributions de causalité et les imputations de responsabilité, les identifications d'acteurs et les configurations d'actions, les évaluations de préjugés et les propositions de solutions, sont autant « d'accomplissements pratiques » dans des situations vécues ou perçues comme problématiques. » (1996, p.49). Ces affaires de justice, relayées par nos articles, érigent donc des coupables, les cabaretiers et les réseaux mafieux ainsi que des victimes, de jeunes femmes immigrées clandestines. L'opposition entre ces deux catégories participe de la construction du stigmaté, au sens de Goffman (1975) lié au domaine du travail du sexe, comme nous le verrons dans la suite de notre analyse. L'identification de ces acteurs, actrices comme impliqué·e·s dans des affaires de justice permet également, encore une fois, de construire le travail du sexe tarifé en problème public.

5.4 Société/mœurs/prostitution

Ce dernier corpus se compose de 16 articles⁹⁷. Ces documents traitent de la question de la prostitution selon un angle plus généraliste et abordant principalement des questions relatives à la société suisse et aux mœurs liées au domaine de la sexualité. Toutefois, trois articles se distinguent des autres en raison de leur format. En effet, ces derniers ont été rédigés sous une forme que les journalistes ont nommée « grand angle » ou « enquête » et qui traitent d'un pan spécifique lié au domaine du travail du sexe. Par ailleurs, deux autres articles peuvent respectivement se détacher quelque peu du corpus car ils relatent des propos de riverain·e·s où ces dernier·e·s expriment leurs avis quant à leurs voisines de rue. Nous avons fait le choix de ne pas les classer dans notre premier corpus « Politique, lois » car ces articles relatent des propos d'acteurs et actrices du monde social ayant trait principalement aux mœurs sociétales liées au domaine du travail du sexe.

⁹⁷ C.f Annexe 3.

Nous allons cependant tout de même diviser notre corpus entre les articles « grand formats » et plus généraux, relayant des stéréotypes liés au domaine du travail du sexe (11)⁹⁸, et d'autres essayant de véhiculer une vision différente du domaine, se détachant de ces stéréotypes communément admis (5)⁹⁹, afin d'en faciliter l'analyse. Les trois articles « grand format » s'attardent longuement sur trois aspects associés au domaine de la prostitution : la migration de la prostitution des cabarets vers les salons de massage¹⁰⁰, la fermeture de nombreux cabarets en Suisse romande¹⁰¹, ainsi que la prostitution se déroulant, depuis peu, sur internet¹⁰². Ces trois aspects abordés dans ces documents montrent que le domaine du travail du sexe, en constante évolution, est bien ancré au sein de la société suisse romande et qu'il est de surcroît, susceptible d'intéresser les lecteurs et lectrices de ces journaux en raison de leur format. Reprenons nos trois axes d'analyse précédemment évoqués, les *dispositifs de catégories d'action*, les adjectifs liés au domaine et aux personnes exerçant ce métier ainsi que l'hétéronormativité retranscrite.

Tout d'abord, en ce qui concerne les catégories d'actions, nous constatons le déplacement des lieux de prostitution et ses implications. « [...] la prostitution valaisanne s'est déplacée des cabarets vers les salons de massage. Cette situation complique la tâche des associations de prévention. »¹⁰³ ou encore « D'ici la fin de l'année, la plupart de ces établissements désuets vont fermer. Les clients s'encanailent ailleurs. Quant aux filles de l'Est, brimées par la loi, elles sont parties se rhabiller. »¹⁰⁴. Le déplacement de la prostitution peut être dû à des raisons purement urbanistiques, comme nous l'avons vu en introduction, mais l'avènement d'Internet semble également avoir grandement modifié le domaine. En effet, « Le Web s'impose aujourd'hui comme le plus grand lupanar ayant jamais existé [...] » (Clouet, 2008, p.42). Mais ce déplacement de la prostitution est dû, en plus de l'arrivée d'Internet, selon ces articles, à la limitation des permis L pour des jeunes femmes étrangères. Ces deux raisons sont également empreintes de stéréotypes associés au domaine du travail du sexe. Premièrement,

⁹⁸ C.f Annexe 3a.

⁹⁹ C.f Annexe 3b.

¹⁰⁰ « Prostitution : les filles passent au salon » Le Nouvelliste 25 octobre 2008.

¹⁰¹ « Cabarets, la fin d'une époque » L'Hebdo 21 avril 2016.

¹⁰² « Prostitution 2.0 : Les dessous des petites annonces érotiques » L'Hebdo 9 octobre 2014.

¹⁰³ « Prostitution : les filles passent au salon » Le Nouvelliste 25 octobre 2008.

¹⁰⁴ « Cabarets, la fin d'une époque » L'Hebdo 21 avril 2016.

les prostituées sont décrites principalement comme des étrangères : « Il n'a plus été possible de faire venir des danseuses d'Afrique du Nord ou d'Asie. Elles étaient les seules à proposer des shows de qualité appréciés par nos clients »¹⁰⁵, « [...] les candidates venaient pour la plupart d'Ukraine, de Russie, de Moldavie ou de République dominicaine »¹⁰⁶, « [...] Clara, jeune Roumaine de 31 ans »¹⁰⁷, « [...] les danseuses arrivent pour la majorité d'Europe de l'Est et de République dominicaine »¹⁰⁸, « Elles viennent d'Afrique, d'Europe de l'est, d'Amérique latine. »¹⁰⁹ ou encore « L'immigration massive est une autre cause de la chute des prix [...] »¹¹⁰. La figure de la prostituée est donc associée à la figure de l'étrangère n'étant plus autorisée à résider en Suisse ou, au contraire comme exerçant des prix moindres. La restriction de ces permis L pour les étrangères n'est cependant pas sans poser problème. En effet, comme le soulignent nos articles : « Seule certitude, le visa de danseuse leur assurait un cadre sûr. Désormais, « il y a le risque que ces femmes se prostituent illégalement ». »¹¹¹, « Maintenant les filles sont livrées à elles-mêmes. »¹¹². Ces femmes semblent donc se retrouver dans une situation de détresse, de vulnérabilité où les associations ne peuvent plus les aider. Déplacées dans des salons de massage, la prostitution semble également poser problème pour les riverain·e·s : « Mais nous nous sommes laissés surprendre par un phénomène qui a débuté il y a deux ou trois ans. [...] aujourd'hui on se retrouve avec cinq ou six salons de massage. »¹¹³, « [...] ces activités se développer, avec toute la faune qu'elles génèrent. C'est inadmissible. »¹¹⁴, « [...] à dénoncer les nuisances qu'ils vivent au quotidien en résidant à proximité d'une maison close où se pratique la prostitution. »¹¹⁵. Pour ces acteurs et actrices, la prostitution nuit aux bonnes mœurs, notamment auprès des enfants : « [...] il y a une trentaine d'enfants de moins de 12 ans qui jouent l'après-midi devant cette maison close. [...] des

¹⁰⁵ « Prostitution : les filles passent au salon » Le Nouvelliste 25 octobre 2008.

¹⁰⁶ « Cabarets, la fin d'une époque » L'Hebdo 21 avril 2016.

¹⁰⁷ *Ibid.*

¹⁰⁸ « Un étudiant plonge dans l'univers de la prostitution » Le Matin, 11 juin 2015.

¹⁰⁹ « « Impasse » : de la migration à la prostitution » Le Temps 2 avril 2017.

¹¹⁰ « Prostitution 2.0 : Les dessous des petites annonces érotiques » L'Hebdo 9 octobre 2014.

¹¹¹ « Cabarets, la fin d'une époque » L'Hebdo 21 avril 2016.

¹¹² « Prostitution : les filles passent au salon » Le Nouvelliste 25 octobre 2008.

¹¹³ « Une pétition contre la prostitution » Le Nouvelliste 15 septembre 2010.

¹¹⁴ *Ibid.*

¹¹⁵ « Les habitants n'en peuvent plus des nuisances liées à la prostitution » La Liberté 14 juin 2012.

dessins à la craie de sexes, de seins et qui écrivaient le mot « pute ». »¹¹⁶, « Au-delà des nuisances occasionnées par ce « commerce », ce qui dérange le plus les habitants [...] c'est la proximité de ces salons avec l'école maternelle. »¹¹⁷. Le tout associe le travail du sexe à la violence et aux conditions insalubres dans lesquelles elles exercent leur profession : « Il y a quelques années une prostituée menaçait de se suicider sur le toit de l'immeuble, d'autres lancent des bouteilles [...] »¹¹⁸, « Outre les nuisances, l'état de délabrement de certaines maisons closes abritant des prostituées pose également problème. »¹¹⁹, « [...] des habitants des quartiers de Sévelin et Sébeillon à Lausanne, qui subissent le bal des voitures à la tombée de la nuit, les préservatifs traînant sur les trottoirs le matin, le bruit et l'insécurité. »¹²⁰, ou encore il associe les toilettes publiques à la prostitution : « Elles [(i.e les toilettes publiques)] sont associées à des odeurs nauséabondes, à des lieux souvent sales, sombres et exigus. [...] sont devenues depuis des lieux de prostitution, de drogue et de délinquance [...]. »¹²¹. Ces quelques extraits dépeignent une image très négative de la prostitution, troublant l'ordre public et l'éducation des enfants.

D'autre part, les offres de sexe tarifé s'étant déplacées sur internet, ce nouveau marché représente également de nouvelles complications : « [...] ce genre de prostituée occasionnelle échappent totalement à toute forme de prévention alors qu'elles sont très exposées aux risques puisqu'elles travaillent en dehors des structures habituelles et qu'elles débarquent au milieu d'un univers qu'elles ne connaissent pas. »¹²², mais une certaine forme d'agentivité est toutefois accordée à ces travailleuses du sexe lorsqu'elles se prostituent sur Internet : « [...] organise sa stratégie selon la technique que les spécialistes du marketing appelle le « cross média »¹²³, « Elle compte les appels reçus, le nombre de clients et mesure l'efficacité des canaux publicitaires [...] »¹²⁴. Cet article propose également une nouvelle image des prostituées : « Des femmes plus instruites et

¹¹⁶ *Ibid.*

¹¹⁷ « Une pétition contre la prostitution » Le Nouvelliste 15 septembre 2010.

¹¹⁸ « Les habitants n'en peuvent plus des nuisances liées à la prostitution » La Liberté 14 juin 2012.

¹¹⁹ *Ibid.*

¹²⁰ « On ne veut plus de la prostitution de rue » Le Matin, 11 avril 2015.

¹²¹ « Réformer les toilettes WC publics : un besoin pressant » L'Hebdo 12 mars 2015.

¹²² « Prostitution : les filles passent au salon » Le Nouvelliste 25 octobre 2008.

¹²³ « Prostitution 2.0 : Les dessous des petites annonces érotiques » L'Hebdo 9 octobre 2014.

¹²⁴ *Ibid.*

plus attrayantes, aux projets familiaux et professionnels assurés, sont plus enclines à entrer en matière depuis que la galipette payante est programmable en ligne »¹²⁵ ou encore « Les diplômés de hautes écoles permettent eux aussi de stimuler les tarifs. »¹²⁶. L'arrivée de la prostitution sur internet semblent avoir chamboulé les pratiques liées à ce domaine comme l'affirment certains de nos documents. La figure de la prostituée n'est plus essentiellement celle de la jeune immigrée clandestine exploitée, mais peut également être celle d'occidentales, ayant décidé de faire ce métier pour arrondir leurs fins de mois, ou payer leurs études, comme c'est le cas pour certain·e·s de nos enquêté·e·s. Il semblerait en effet que ces sites proposant des services sexuels « [...] conduisent des populations, principalement issues des classes moyennes – souvent mais pas toujours en voie de déclassement –, vers des nouvelles modalités d'exercice de la prostitution (Clouet, 2008) dont l'image se trouve modifiée. » (Combessie & Mayer, 2013, p. 384). Un autre document de notre corpus affirme toutefois que la prostitution estudiantine, véhiculant une nouvelle image de la prostituée « typique » est désuète. « Pas de rue estudiantine [...] si les jeunes étrangères sont nombreuses à travailler en salon ou sur le trottoir [...] il n'y a aucune indication allant dans le sens d'un essor de la prostitution estudiantine. »¹²⁷. Bien que cet article, publié avant le « grand format » sur la prostitution 2.0, traite de la question des travailleuses du sexe étudiantes et cherche, à dépeindre une nouvelle image de ces femmes, il persiste dans la diffusion des stéréotypes : « [...] vendraient leur corps pour survivre... »¹²⁸, « [...] moi j'ai vraiment besoin de cet argent pour vivre et payer mon loyer. »¹²⁹ ou encore « [...] les jeunes femmes peinent ensuite, malgré leurs efforts, à retrouver une vie normale. »¹³⁰. Ces étudiantes sont donc décrites comme de jeunes femmes en détresse financière, vivant dans une précarité extrême et exerçant un métier hors normes.

Intéressons-nous maintenant aux articles cherchant à présenter une image du travail du sexe et/ou de la sexualité loin des mœurs et sans tabous, en cherchant

¹²⁵ *Ibid.*

¹²⁶ *Ibid.*

¹²⁷ « En Romandie, ce n'est pas la ruée » La Liberté 3 avril 2012.

¹²⁸ « Ces étudiantes qui se prostituent » La Liberté 3 avril 2012.

¹²⁹ *Ibid.*

¹³⁰ *Ibid.*

notamment à renverser les stéréotypes concevant le travail du sexe comme exclusivement féminin. « Les hommes qui se vendent aux femmes [...] »¹³¹, « [...] le client type, de nos jours, n'est plus la vieille rombière de chair ferme mais la femme active, celle à qui tout réussit sauf l'amour. »¹³² ou plus récemment dans « Le Temps » : « Quand les femmes paient pour du sexe »¹³³. Nous constatons en effet un intérêt dans ces documents à renverser les préjugés liés au domaine de la prostitution, tout en restant très stéréotypés au niveau des normes de genre. Les femmes ayant recours à des prostitués, sont décrites comme des carriéristes auxquelles il manque l'amour et les relations sexuelles, ou comme fragiles physiquement ou psychologiquement. « Comme je n'avais pas de vie sentimentale, je m'étais jetée dans le travail. »¹³⁴, « Certaines ont l'envie de se sentir mieux après une rupture ou de renouer avec leur sexualité après une maladie. »¹³⁵, « [...] des femmes actives qui n'ont pas le temps ni l'envie de nouer des relations amoureuses. »¹³⁶. Fait plus intéressant encore, les hommes se prostituant, sont tous, sans exception, décrits à l'aide d'adjectifs connotés positivement, loin de l'image de la prostituée immigrée mineure et victime : « Il est détenteur d'un master en management [...] »¹³⁷, « [...] l'homme de compagnie invisible. »¹³⁸, « [...] un garçon propre sur lui [...] »¹³⁹, « Ramon est un baiseur par vocation. »¹⁴⁰ ou encore « un professionnel »¹⁴¹. De plus, une agentivité quant au choix de leur domaine de profession leur est attribuée, *les dispositifs de catégorie d'action* sont très différents de ceux employés pour les travailleuses du sexe. « [...] a fait le choix de devenir travailleur du sexe. »¹⁴², « [...] il cherche à se faire payer pour son passe-temps favori [...] »¹⁴³, ou encore « Aujourd'hui, il assume d'être travailleur du sexe, le revendique même. »¹⁴⁴. Mais les clientes ne semblent pas nombreuses et la plupart de ces hommes ne

¹³¹ « A la recherche d'un escort-boy » L'Hebdo 9 juillet 2015.

¹³² *Ibid.*

¹³³ « Quand les femmes paient pour du sexe » Le temps 2 avril 2019.

¹³⁴ *Ibid.*

¹³⁵ *Ibid.*

¹³⁶ *Ibid.*

¹³⁷ « A la recherche d'un escort-boy » L'Hebdo 9 juillet 2015.

¹³⁸ *Ibid.*

¹³⁹ *Ibid.*

¹⁴⁰ *Ibid.*

¹⁴¹ « Quand les femmes paient pour du sexe » Le temps 2 avril 2019.

¹⁴² « Dans la vie de Charles, travailleur du sexe à Genève » Le Temps 21 juin 2018.

¹⁴³ « A la recherche d'un escort-boy » L'Hebdo 9 juillet 2015.

¹⁴⁴ « J'ai commencé à me prostituer à 14 ans » Le Temps 14 mars 2012.

s'adonnent qu'à une prostitution homosexuelle. Ces articles cherchent à renverser une image du travail du sexe en exposant l'existence d'hommes exerçant ce métier, de femmes ayant recours à leurs services, et de la prostitution homosexuelle. Les normes de genre étant encore fortement ancrées dans notre société, ces hommes sont décrits comme des agents à part entière de leur métier et du choix de l'exercer, contrairement à certaines des images dépeintes des femmes, comme nous avons pu le constater. Autre point à souligner, ces articles parlent de « tabous » liés à la sexualité et à la prostitution : « Les femmes se sentent jugées et vont se justifier. Payer un homme pour se faire plaisir n'est pas encore entré dans les mœurs. »¹⁴⁵, « On ne clame pas sur les toits qu'on va voir des prostituées [...] »¹⁴⁶, « Le sexe conjugal ne devrait, au XXIème siècle, que jaillir de l'amour pur et désintéressé. »¹⁴⁷ ou encore « [...] difficile à faire accepter, alors qu'une partie de la société diabolise encore les relations sexuelles rétribuées, souvent perçues comme contraintes, précaires et essentiellement féminine. »¹⁴⁸ parlant de Charles, jeune prostitué homosexuel intervenant dans l'émission de la Radio télévision Suisse romande (RTS) « Brise glace », une émission cherchant à parler ouvertement de tous les sujets jugés sensibles au sein de la société.

Cette dernière partie de notre analyse nous permet de constater deux faits intéressants. Premièrement, en regard de la première partie de notre corpus, le monde du travail du sexe, bien que loin de se débarrasser des stéréotypes qui y sont rattachés, semblent intéresser un large public, de par la publication des trois grands formats. Nous constatons également, une troisième fois, que le travail du sexe se constitue en véritable problème public tant au niveau politique, juridique que sociétal pour les riverain·e·s de maisons closes ou de salons de massage. Deuxièmement, il semblerait que certains journaux décident de renverser les stéréotypes liés au domaine du travail du sexe, mais ces derniers restent toutefois fortement ancrés dans une logique genrée de la conception des relations hommes-femmes, dépeignant des femmes en manque d'affection et voulant se

¹⁴⁵ « Quand les femmes paient pour du sexe » Le temps 2 avril 2019.

¹⁴⁶ « SEXE : Les derniers tabous » L'Hebdo 18 juillet 2013.

¹⁴⁷ *Ibid.*

¹⁴⁸ « Dans la vie de Charles, travailleur du sexe à Genève » Le Temps 21 juin 2018.

réapproprié une sexualité perdue et des hommes agents et responsables de leurs choix professionnels.

Ce changement de perspective adopté par les journalistes peut être perçu comme un changement des pratiques et des mœurs sociétales associées au domaine de la prostitution. Nos documents faisant l'état de la question sur les dix dernières années, nous constatons en effet, un glissement, ces quatre dernières années, vers un nouveau regard sur la prostitution, jugée non plus exclusivement comme féminine. Mais les mœurs sociétales changent lentement, surtout pour un métier stigmatisé depuis plusieurs siècles comme nous avons pu le constater.

6. Conclusion

Suite à l'analyse de notre corpus nous constatons aisément que le monde du travail du sexe se constitue, encore aujourd'hui, comme un véritable problème public fortement politisé touchant toutes les sphères de l'espace public. Que ce soit au sein de la politique avec des articles faisant état des lois qui cherchent à encadrer ce métier et protéger des prostituées dépeintes comme victimes, au niveau juridique où le travail du sexe est associé à la criminalité, ainsi qu'au niveau des mœurs sociétales qui considèrent encore les travailleurs et travailleuses du sexe comme troublant l'ordre public et faisant partie des sujets tabous, le travail du sexe tarifé en Suisse romande tel que le cible la presse est encore grandement connoté négativement. En ce sens, « [...] le problème public est plus que le produit d'un « étiquetage collectif », c'est une « activité collective » en train de se faire. » (Cefaï, 1996, p.49).

En nous référant à l'analyse catégorielle, il nous a été permis de démontrer certaines normes et valeurs reflétées au sein de la société à l'encontre de ce domaine. En reprenant la théorisation de Sacks (2014) nous constatons que ce genre d'articles, ne véhiculant, principalement, qu'un regard partiel sur la prostitution, participent, selon *la règle de cohérence* et celle d'*économie* à la perpétuation du stigmatisme (Goffman, 1975). Il suffit dès lors de mobiliser la catégorie « prostituée » pour que les acteurs et actrices du monde social l'associent automatiquement aux catégories de « femmes, victime, étrangère » comme il est largement suggéré dans nos documents (*règle d'économie*). La

représentation sociale effectuée prend donc sens en termes de performativité. En découle que toute personne s'adonnant à ce métier, par choix ou par contrainte, sera automatiquement reliée, dans le sens commun à une catégorie jugée négativement au niveau des mœurs sociétales. Comme l'explique Cefai : « Dans une approche narratologique et herméneutique, des statuts et des rôles sont assignés à des « personnes fictives » [(i.e les prostitué·e·s)], qui apparaissent comme les sujets grammaticaux de propositions descriptives, dans les récits où se nouent les *intrigues narratives* des affaires publiques ; si l'on se rapporte à une approche sémantique et pragmatique, les désignateurs [(i.e les médias)] de ces « personnes fictives » sont disponibles dans un répertoire de qualifications possibles, à employer de façon correcte et pertinente, tandis que la croyance en leur existence est un « effet performatif » des énonciations et des théâtralisations par les porte-parole. » (1996, p.51). Les énoncés analysés sont considérés comme performatifs au sein de la société, c'est-à-dire qu'ils font agir les acteurs et actrices d'une certaine façon à l'encontre du domaine de la prostitution. La constitution des travailleurs et travailleuses du sexe en tant qu'entité collective s'inscrit dès lors dans un contexte temporel et sociétal engendrant des « rapports d'interaction et d'interlocution, dans des épreuves de force et de sens, qui sont pré-articulés et re-transcrits dans le langage. » (*Ibid*). Nous avons donc pu constater que le stigmate de la prostitution est encore grandement véhiculé au sein de l'espace public. Les stéréotypes liés à la figure du travailleur et de la travailleuse du sexe, perçu·e·s comme subissant des contraintes sexuelles, dans des situations de précarité extrême, ou encore comme instables psychologiquement, permettent la mise en évidence d'un jeu de pouvoirs symboliques ayant lieu et pouvant prendre, dans certains cas, la forme de mise en place de politiques abolitionnistes cherchant notamment à protéger les prostitué·e·s et à œuvrer pour leur réinsertion professionnelle. Mais ce métier n'est pas exclusivement féminin, ni exercé exclusivement sous la contrainte et certain·e·s acteurs et actrices décident de s'adonner à cette profession par choix. Seuls quelques articles de notre corpus, donnent réellement la parole aux personnes concerné·e·s par ces modalités d'exercice de la prostitution, les travailleurs et travailleuses du sexe ayant fait le choix d'exercer cette activité. Nous nous proposons donc, dans la seconde partie de notre analyse, de leur donner la parole, de voir comment elles, ils se définissent, s'identifient ou non à

ces stéréotypes véhiculés à propos de leur pratique et quel sens elles, ils y donnent. Comment elles, ils se positionnent vis-à-vis de cette stigmatisation et comment, dans une moindre mesure, elles, ils la subissent au sein de leur entourage. Finalement, comment elles, ils se construisent une identité en fonction du stigmate et d'une forme de distanciation à l'égard d'une morale sexuelle.

IV. Stigmate et morale sexuelle

Nous avons constaté jusqu'à présent que le travail du sexe, non pénalisé au niveau juridique, reste grandement condamné au niveau des codes moraux et des stéréotypes qui l'accablent, comme l'a démontré notre analyse médiatique. En effet, « rien de ce qui a un quelconque rapport à la prostitution ne bénéficie d'un statut honorable dans les sociétés contemporaines. » (Pheterson, 2001, p.65). Le domaine de la prostitution est historiquement associé à l'immoralité et à la criminalité, et fait l'objet, encore aujourd'hui, de croisades, notamment de la part des féministes abolitionnistes. Avec l'analyse de ces quelques articles, nous avons également pu constater que la représentation médiatique du domaine était encore fortement empreinte, de surcroît, de termes relatifs au crime et à la débauche, « Les termes « prostitution » et « prostitué.e » sont chargés négativement d'un stigmate qui marque et discrédite ceux et celles qui vendent des services sexuels. » (Comte, 2010, p.426) pour autant qu'elles, ils ne soient pas considéré·e·s comme des victimes. En plus d'être discrédité·e·s sur le plan moral, professionnel et social les travailleurs et travailleuses du sexe semblent également l'être au niveau de leur prise de parole dans l'espace public :

« [...] Il y a des journalistes, il y a des psychologues, il y a des chercheurs, il y a des juristes, il y a des autorités etc. etc. mais que les acteurs au niveau actionnel de la prostitution ne sont pas participants, en règle générale, en tant qu'acteurs discursifs. Parce qu'on leur reconnaît pas l'expertise. C'est hallucinant pour un travail qui est légal en Suisse et pourquoi ? Parce qu'il y a ce tabou, entre autres ce tabou, toute une construction autour de la prostitution, non formelle même

ancrée dans la société de ne pas reconnaître ça aux prostituées. »
(Benjamin)

Cet enquêté met en évidence le tabou qui règne autour du domaine du travail du sexe. Ce tabou s'apparente au stigmate au sens de Goffman (1975). La constitution de la prostitution en véritable problème public érige de ce fait, les travailleurs et travailleuses du sexe en individus stigmatisés se retrouvant « [...] au centre d'une arène où s'affrontent les arguments et les discours, tous consacrés à ce qu'il devrait penser de lui-même, autrement dit, à son identité pour soi. » (Goffman, 1975, p.147). Du point de vue de cet auteur, la personne stigmatisée ne semble pas se définir comme essentiellement différente d'un quelconque autre acteur de la société bien qu'elle se conçoive, et ces autres la définissent, comme quelqu'un à part. Nos enquêté·e·s nous parlent tous et toutes de la stigmatisation entourant leur profession, mais ne se définissent pas personnellement comme différent·e·s des autres acteurs et actrices de l'espace public suisse. Il convient dès lors, dans la suite de notre travail de nous pencher sur une analyse approfondie de cette stigmatisation liée au domaine du travail du sexe, de comprendre comment la vivent nos enquêté·e·s et quelles sont les raisons qui, malgré tout, les ont poussé·e·s à s'engager dans ce métier.

1. Stigmate

Le stigmate est défini par Goffman (1975) comme « [...] la situation de l'individu que quelque chose empêche d'être pleinement accepté dans la société. » (p.7) et ainsi « [...] par définition, nous pensons qu'une personne ayant un stigmate n'est pas tout à fait humaine. Partant de ce postulat, nous pratiquons toutes sortes de discriminations, par lesquelles nous réduisons efficacement, même si c'est souvent inconsciemment, les chances de cette personne. » (Goffman, 1975, p.15). Nous partons donc du postulat selon lequel le travail du sexe, condamné moralement dans la société suisse bien que reconnu légalement, impute aux travailleurs et travailleuses du sexe un stigmate qui les place, malgré elles, eux en dehors de la société. En effet, « La société établit des procédés servant à répartir en catégories les personnes et les contingents d'attributs qu'elle

estime ordinaires et naturels chez les membres de chacune des catégories. » (Goffman, 1975, p.7). Les travailleurs et travailleuses du sexe sont donc pour la plupart catégorisé·e·s comme des victimes, précaires, étrangères et parfois mineures par les médias, et, de fait, par la société. Ce stigmatisme condamne nos enquêté·e·s dans de nombreux domaines de la vie courante, vis-à-vis de leur entourage ainsi que leur autre métier principalement. Nous allons brièvement voir, dans la suite de cette analyse, la diffusion de ce stigmatisme par les médias, puis nous allons nous intéresser à la stigmatisation vécue par nos enquêté·e·s dans leur vie de tous les jours, et les raisons qui les ont tout de même décidé·e·s à s'engager dans cette activité stigmatisée et stigmatisante, décision liée notamment à une forme de détachement d'une morale sexuelle. Puis, dans le prochain chapitre, nous analyserons la construction identitaire sexuelle et sexuée de nos enquêté·e·s et comment ces dernier·e·s intègrent leur stigmatisme de prostitué·e·s. Il convient de préciser que Goffman (1975) fait une distinction entre *identité sociale réelle* qui comporte les attributs identitaires que la personne possède réellement et *identité sociale virtuelle* représentant les qualités que les acteurs et actrices du monde social vont attribuer à une personne (i.e les travailleurs et travailleuses du sexe) en fonction de sa catégorisation, avant même de la connaître. Cette catégorisation est le fruit de la vision du domaine de la prostitution véhiculée par les médias suisses romands.

1.1 La vision médiatique de la prostitution

Toute société contemporaine établit des processus langagiers, juridiques, politiques, moraux distribuant les personnes en diverses catégories en leur fixant des attributs spécifiques qu'elle conçoit comme ordinaires et naturels chez les individus appartenant à ces mêmes catégories. Ces dernières sont reprises et répandues au sein de la société dans laquelle elles sont émises et sont perceptibles, notamment à travers les médias. Les discours médiatiques étant considérés comme le reflet du monde social sur lequel ils portent.

Nous avons constaté dans notre première partie d'analyse que la prostitution était constituée en véritable problème public au sens *widmerien* du terme, impliquant l'espace public suisse dans son ensemble. Le discours porté par le politique, le

juridique ainsi que les acteurs et actrices de la société suisse romande est encore empreint de nombreux énoncés moralisateurs et discriminants reproduisant le stigmate des personnes prostituées depuis des siècles. Cette stigmatisation est, à proprement parler, vécue par nos enquêté·e·s dans leurs relations familiales, ainsi que dans leurs relations professionnelles autres, plus particulièrement pour les femmes.

1.2 Le stigmate subi par nos enquêté·e·s

Sans aborder explicitement la question du stigmate lors de nos quatre entretiens auprès des travailleurs et travailleuses du sexe, il a été intéressant de constater qu'elles, ils nous ont tous et toutes parlé de la discrimination sociétale dont leur pratique faisait l'objet. Il convient de préciser que le stigmate lié aux personnes prostituées, dans notre étude n'est pas explicitement visible, nos enquêté·e·s étant des personnes exerçant cette activité à l'abri des regards, prenant contact avec leurs client·e·s principalement sur des plateformes Internet et ne racolant, de ce fait pas dans la rue. Nos quatre enquêté·e·s ne ressemblent en rien donc à ce que l'un de nos enquêtés nomme « le prototype de la prostituée » :

« [...] la prostitution de rue, [...] donc justement la forme de prostitution qui correspond le plus aux stéréotypes dans la réception de la prostitution aussi. Le prototype, le stéréotype qui survient quand on entend le mot « prostitution, prostitué·e » c'est justement la femme, c'est genré. En plus elle est blonde, dans le prototype, elle est blonde, elle a de gros seins, elle a de hauts talons, elle a du rouge à lèvres, un peu trop même (rires). Donc tout ce cliché, c'est le prototype [...] » (Benjamin)

Ces stéréotypes ne correspondent pas aux profils de nos quatre enquêté·e·s. Le stigmate est de ce fait *discréditable* (Goffman, 1975) c'est-à-dire qu'il n'est pas directement visible, il ne s'agit pas d'un trait physique signifiant porté par nos enquêté·e·s. Et donc « le problème n'est plus tant de savoir manier la tension qu'engendrent les rapports sociaux que de savoir manipuler de l'information concernant une déficience : l'exposer ou ne pas l'exposer ; la dire ou ne pas la

dire ; feindre ou ne pas feindre ; mentir ou ne pas mentir ; et, dans chaque cas, à qui, comment, où et quand. » (Goffman, 1975, p.57). Conscient·e·s des tabous et codes moraux liés au domaine de leur pratique, nos enquêté·e·s sont pleinement compétent·e·s quant à la gestion de leur stigmatisation. Le maniement de l'information liée à leur stigmaté, la volonté de la divulguer ou non et à qui étant de leur propre ressort, elles, ils prennent parfois la décision de se confier, conscient·e·s des risques de discrimination qu'elles, ils encourent.

1.2.1 Avec leur entourage

« Et pis sinon j'ai eu mon ex copine. En fait ça faisait longtemps, parce qu'elle est partie à [nom d'une ville européenne] pour faire un post-doc blabla, blublu avec sa nouvelle copine et elle était un peu en mode « qu'est ce que t'es en train de faire de ta vie ? Tu gâches tout, déjà que tu travailles dans des bars. C'est quoi cette mauvaise vie ? Et pis je me demande... » Après on n'en a plus jamais parlé, je crois qu'elle a pas osé, ça l'a rendue trop mal à l'aise mais elle était un peu là « Genre meuf à part ça quand on se connaissait t'étais une étudiante brillante pis maintenant qu'est-ce que t'es en train de foutre de ta vie » pis « combien tu consommes de drogue ? j'aimerais savoir si c'est pour payer ta coke, c'est n'importe quoi » Pis j'étais un peu là « non mais en vrai je suis pas droguée » tu vois, « pas toxicomane, ouh calme toi ». Pis, elle vraiment elle a lié ça à ça en fait, une espèce de déchéance sociale et pis un truc trash de droguée fin de toxicomane tu vois ? J'étais « meuf t'imagines quoi que je prends du crack dans une espèce de... » fin tsais c'est pas du tout ça quoi. » (Patricia)

Cette enquêtée nous raconte avoir fait le choix de divulguer sa pratique de la prostitution à son ex petite amie qui, comme nous le remarquons a réagi de manière très virulente. Cette ancienne relation fait ici référence à de nombreux stéréotypes entourant le domaine du travail du sexe le liant directement à la catégorie de drogue, de précarité et donc de déchéance sociale dans laquelle elle pense que Patricia est tombée. Cette catégorisation agit comme si tout ce que

pouvait représenter notre enquêtée aux yeux de son ex compagne avant la divulgation n'existait plus. L'ensemble cohérent qui la constituait auparavant étant détruit, la conséquence en est un abaissement de l'appréciation. Le stigmate ayant été acquis tardivement pour cette enquêtée, il ne semble pas la définir, aux yeux de son entourage. De ce fait, cette ancienne relation attachée à une certaine image qu'elle avait de Patricia, se retrouve dans l'incapacité « [...] de [la] traiter soit poliment et avec tact, soit familièrement et en l'acceptant sans réserve. » (Goffman, 1975, p.50). La situation de cette enquêtée, qui se retrouve stigmatisée dans tous les aspects de sa vie après cette révélation relève précisément de ce que Goffman nomme communément « l'acceptation ». Tout se passe comme si l'entièreté de sa personne était désormais contaminée par les catégories liées au stigmate de la prostitution. Les aspects de sa personne qui avaient alors conduit cette ancienne relation à la considérer sont désormais entachés par les catégorisations qu'elle projette sur Patricia étant devenue à ces yeux, une autre personne :

« Ouais elle l'a mal pris j'étais vraiment un peu genre, je sais pas...ouais c'est pas qu'elle l'a mal pris c'est qu'elle était là « Je te reconnais plus en fait, je te reconnais plus » pis elle se reconnaissait pas du tout dans mon discours. » (Patricia).

Et c'est précisément ce que notre enquêtée redoute si ses parents ou ses sœurs venaient à l'apprendre car sa mère avait déjà réagi de manière très virulente lorsqu'elle lui avait annoncé qu'elle faisait du service :

« Bah parce que franchement je pense que mes parents ils pèteraient un câble quoi. Ouais vraiment... » (Patricia)

« Ouais et eux je pense qu'ils le lieraient...bon déjà ma mère elle m'avait un peu saoulée parce qu'elle était là « Tu travailles dans des bars, tu vas devenir alcoololo ». » (Patricia)

Des liens entre catégories de stigmatisation, regroupant sexe, drogue et alcool semblent être faits par l'entourage de cette enquêtée. Issue d'une famille de classe moyenne, d'une petite ville de Suisse romande et ayant poursuivi des

études universitaires, rien ne semblait la prédestiner à devenir travailleuse du sexe, bien qu'elle ait fait ce choix pour diverses raisons, comme nous le verrons dans la suite de notre analyse. Et c'est précisément ce qu'elle reproche aux mœurs sociétales, lui enlevant toute agentivité :

« Sinon le reste c'est plutôt... ouais ce qui pourrait être compliqué c'est si ça se sait, c'est que les personnes le lient forcément à un truc de toxicomanie ou alors de dépression ou je sais pas quoi, là ça m'embêterait aussi parce qu'après ça t'enlève toutes capacités, ça t'enlève... mais c'est souvent ce que j'ai l'impression que certaines personnes peuvent faire c'est que ça t'enlève toute la capacité de choix que tu as fait là-dedans. » (Patricia)

Bien que certaines personnes de l'entourage de nos enquêté·e·s réagissent mieux que d'autres, d'autres catégorisations sont immédiatement liées à la prostitution, particulièrement chez les femmes, ce métier étant encore principalement considéré comme exclusivement féminin, comme nous avons pu le constater :

« [...] le fait d'avoir été dans la prostitution ça m'a collé une étiquette. Si je parle avec des gens X, Y, on parle de la vie de tous les jours et tout à coup on arrive sur ce sujet-là, on ne voit que ça chez moi. Dès qu'il y a une blague de cul, on me regarde. Dès qu'il y a une allusion au cul c'est pour ma gueule, ça c'est chiant. Ça c'est le seul truc que ça m'a apporté c'est vraiment l'étiquette de la fille facile à cause de ça, à cause du libertinage, à cause du BDSM, à cause de la prostitution, c'est qu'on est facile, soi-disant (rires offusqués) mais alors pas du tout. » (Noémie)

Encore une fois, son entourage, ses amis projettent sur elle l'image d'une liberté sexuelle dont elle ferait preuve par sa pratique de la prostitution. Le stigmatisme devient donc constituant de sa personnalité et de la manière dont elle est perçue par les autres. L'accumulation des relations sexuelles enjointe à la figure de la prostituée est communément admise dans nos sociétés. Comme nous le verrons, les femmes ne respectant pas les préceptes hétéronormatifs en matière de sexualité et de ce fait multipliant les relations sexuelles, ou en prenant l'initiative

sont automatiquement définies par ce que Gail Pheterson appelle « le stigmate de la putain » (2001). N'étant pas travailleuse du sexe, mais ayant des comportements sexuels quelque peu libertins, la femme est qualifiée de « putain » et inversement, Noémie, travailleuse du sexe, n'est donc perçue par son entourage plus que comme une fille avec laquelle il serait aisé d'avoir des relations sexuelles. Dans les deux cas, la sexualité des femmes et l'image qui en découle dépendent de prédicats moraux et normatifs fortement ancrés dans les sociétés contemporaines occidentales.

Cette stigmatisation se retrouve dans les domaines professionnels non-prostitutionnels de mes enquêtées.

1.2.2 Au travail

« Moi dans mes lieux professionnels, ils ne savaient pas. Enfin dans mes lieux professionnels normaux, je faisais du service, je faisais de la vente, des nettoyages. Ils ne savaient pas d'où je venais, ce que je faisais par rapport à ça. C'est important de ne jamais parler de ça dans son cadre professionnel classique, basique on va dire. Mais même moi aujourd'hui si je dois trouver un travail, même si j'ai un trou de 10 ans dans mon CV je vais pas dire « Bah j'ai été travailleuse du sexe » c'est une étiquette qu'on me colle à la peau, on est tout de suite facile donc du coup « Ah bah tient et si je lui demandais une petite pâtisserie ? Bon elle va pas me dire non ». » (Noémie)

Nous retrouvons dans les propos de cette enquêtée « le stigmate de la putain ». Elle est automatiquement vue comme une femme avec laquelle il serait aisé d'avoir des relations sexuelles comme si son ancien métier définissait sa manière de se comporter avec les hommes. Elle préfère donc ne rien dire. Mais cela comporte une seconde discrimination, le fait qu'elle se retrouve avec un curriculum vitae comportant un « trou » de dix ans. Ayant pratiqué le métier de travailleuse du sexe très tôt dans sa vie et cherchant à se réorienter, elle rencontre quelques difficultés, notamment liées au fait qu'elle n'a aucune formation. Choissant de taire son passé de travailleuse du sexe, Noémie décide, dans cette

situation, de ne pas se confronter au stigmaté, de ne pas divulguer son passé. Cette enquêtée semble donc, au cours de son parcours professionnel non-prostitutionnel, avoir été confrontée à ce genre de réactions et d'avoir expérimenté ce que l'on pourrait nommer une « socialisation à son stigmaté » qui lui a permis d'apprendre et d'intégrer le point de vue des membres de la société à son égard. Il s'agirait donc, au sens de Goffman (1975), d'un « itinéraire moral », c'est-à-dire que « [...] l'individu stigmatisé apprend et intègre le point de vue des normaux, acquérant par-là les images de soi que lui propose la société [...] » (1975, p.46). Après l'intégration du point de vue moral de la société à son égard, Noémie peut envisager, en fonction des personnes en présence, de divulguer ou non son stigmaté, suivant les préceptes moraux. Notre seconde enquêtée, quant à elle, semble encore être en pleine socialisation face à son stigmaté, acquis plus tardivement que Noémie.

« En fait, ce dont j'aurais le plus peur, c'est plutôt de mes futurs ou actuels collègues hommes dans le service tu vois ? Comme j'ai eu cette remarque de Samuel, et après je voyais comme le type là à qui je l'avais dit en premier, Etienne, après comment il me regardait bah je kiffais pas trop tu vois. Parce que tout à coup ça a changé un peu le regard, c'était un peu ouais, tu passes pour un truc un peu facile tu vois ? Un peu dark et un peu facile. Alors que je ne suis ni dark, et facile je sais pas ce que ça veut dire. Et je suis pas du tout quelqu'un de trash tu vois, fin je sais pas. J'ai pas du tout envie de passer pour ça en tout cas. Enfin je trouve que ça a une connotation encore un petit peu sale quoi alors que ça devrait pas, en tout cas pas pour ce que je fais. » (Patricia)

Cette enquêtée nous raconte avoir révélé sa pratique de travailleuse du sexe à l'un de ses collègues du bar où elle travaille. Encore une fois, la révélation du stigmaté engendre une vision de cette seconde enquêtée comme une « fille facile ». Tout se passe donc comme si sa pratique la définissait également dans son *identité sociale réelle*, dépendant d'une *identité sociale virtuelle* supposée par ses collègues, et devenait partie intégrante des attributs qui constituent sa personne. Son « itinéraire moral » semble se construire :

« Ouais franchement je pense que déjà je me fais pas méga confiance ou un peu trop pis j'apprends de mes erreurs (rires) mais j'ai l'impression que ouais ils peuvent quand même vraiment te trainer dans la boue et te salir tu vois. Ça peut être des petites blagues mais quand tu travailles et que tu t'exposes et qu'on te fasse des petites blagues un peu genre « Patricia la pute » bah franchement c'est sûr que ça peut ne pas être bienveillant en tout cas tu vois. » (Patricia)

Ces deux enquêtées semblent éprouver des difficultés dans leur milieu professionnel dès lors que leur stigmatisme est révélé. Le stigmatisme jette un discrédit sur leurs personnes qui ne sont désormais plus perçues qu'au travers de ces jugements moraux, les plaçant dans des situations inconfortables. Elles sont alors soumises à des discriminations et préjugés sexistes de la part de leurs collègues. Comme l'explique Pheterson, « C'est ainsi que les femmes prostituées et les femmes qui s'affirment sur le plan sexuel sont appelées putains parce qu'elles vendent du sexe et/ou en prennent l'initiative ; la marque s'applique à *certains types de femmes* » (2001, p.102), le fait d'être femme, en soi, n'étant pas une condition suffisante pour que ce genre de stigmatisme lui soit imputé. De ce fait, peu importe donc les rapports sociaux, au sein de l'entourage de nos enquêté·e·s ou dans leur milieu professionnel, « [...] nous voyons toujours le doigt de la société s'y introduire sans ménagement, venant jusque-là [les] remettre à [leur] place. » (Goffman, 1975, p.70) et c'est également souvent le cas lorsqu'il s'agit de personnes qu'elles, ils pensaient ouvertes sur la question du travail du sexe.

Le stigmatisme de mes enquêté·e·s étant facilement dissimulable, sa révélation semble avoir de plus lourdes conséquences quant à l'acceptation de ce dernier lorsqu'il s'agit des intimes comme la famille. S'opère alors un décalage entre *identité sociale réelle* et *identité sociale virtuelle*, cette dernière devenant, aux yeux des intimes, comme constituante d'une nouvelle vision qu'elles, ils se font de ces proches devenus travailleurs et travailleuses du sexe. Il convient cependant de nuancer nos propos, car nos enquêté·e·s n'ont pas tous et toutes fait face à des réactions négatives de la part de leur entourage, les ami·e·s étant souvent des personnes ayant plus de facilité à accepter le stigmatisme, notamment

pour des personnes n'étant pas ancrées dans une vision hétéronormée des relations sexuelles :

M : « Et tu m'as dit que t'en avais parlé avec un ami, que tu connaissais quelques escortes mais est-ce que dans ton cercle d'amis proches, au tout début, tu en as parlé ?

J : Mhh je dirais plus facilement chez les amis gay d'abord parce que de toute façon dans ce monde tout le monde sait que ça existe et que ça se fait etc. etc. Mais aussi dans, je dirais dans mes amis hétéros, très vite je leur ai dit et puis ouais. » (Janis)

2. Entrée dans la prostitution

La stigmatisation entourant le domaine du travail du sexe, fortement ancrée dans la société suisse ne semble toutefois pas avoir été un frein pour nos enquêté·e·s quant au choix d'exercer cette activité. Nos enquêté·e·s sont toutes et tous devenu·e·s stigmatisé·e·s plus ou moins tardivement dans leur socialisation, le stigmate lié à la prostitution n'étant pas, comme nous l'avons vu, acquis dès la naissance. Bien que n'étant pas, dans un premier moment de leur vie, affligé·e·s de ce stigmate, elles, ils ont toutefois fait le choix de s'engager dans cette profession, n'ayant nullement été contraint·e·s comme c'est le cas pour certain·e·s acteurs, actrices du domaine. Les travailleurs et travailleuses du sexe de notre recherche ont donc « [...] tout appris du normal¹⁴⁹ et du stigmatisé bien avant d'être contraint de se voir [eux]-même[s] déficient[s]. » (Goffman, 1975, p.48). Il est donc supposément admis qu'elles, ils se sont engagé·e·s dans ce métier en connaissant les valeurs sociétales morales liées au domaine de la prostitution, y ayant été elles, eux-mêmes socialisé·e·s. Avant d'analyser leur manière de percevoir le domaine du travail du sexe et la vision qu'elles, ils portent sur la sexualité plus particulièrement, il convient de démontrer ici les

¹⁴⁹ Goffman (1975) entend par l'emploi du terme *normal* « [...] ceux qui ne divergent pas négativement de ces attentes particulières [...] » (p.15), c'est-à-dire toute personne qui ne diverge pas des normes sociétales, toute personne n'étant, de fait, pas stigmatisée.

raisons qui les ont poussé·e·s à s'y engager malgré le stigmat, une première étape à l'internalisation de ce dernier.

La dimension lucrative liée au métier du travail du sexe semble être, pour certain·e·s d'entre-elles, eux l'un des atouts majeurs du domaine. Comme l'explique Janis :

« Alors il n'y a jamais eu de besoin d'argent mais c'est clair que c'était une manière très lucrative de gagner de l'argent très rapidement et d'une manière très agréable. » (Janis)

J : « Non j'ai pas dit que je le faisais pas pour l'argent mais je ne suis pas dépendant de l'argent. Je pense que c'est très important dans le sens où mes parents me finançaient mes études et je pourrais vivre sans mais ça serait une vie vraiment d'étudiant alors aucun luxe, rien, rien, rien. Donc tout ce qui est supplémentaire, voyages... je me les paie comme ça.

M : Donc grâce à l'escorting tu te paies des voyages...

J : Des sorties, exactement. Et j'ai un niveau de vie plus élevé qu'un étudiant je dirais. » (Janis)

Cet enquêté, proche de la fin de ses études en biologie, s'est lancé dans la pratique de l'escorting via un site de rencontre entre homosexuels. Issu d'une famille de classe moyenne, il n'a jamais été réellement dans le besoin financier comme il nous l'explique. L'entrée dans le domaine de la prostitution s'est faite via ce site dont lui avait parlé un ami. Le travail du sexe est, pour lui, une manière d'avoir un certain niveau de vie, de gagner de l'argent rapidement et n'empiétant pas réellement sur son temps libre. C'est également l'une des raisons évoquées par une autre enquêtée :

« Bah j'essaie mais c'est assez difficile d'être libre, bon je sais pas trop ce que ça veut dire mais c'est assez difficile de trouver un équilibre entre le travail et ce que t'as envie de faire et pis trouver des moments où t'es libre. Et c'est peut-être aussi pour ça que je me suis tournée un moment,

vers des solutions financières différentes, alternatives (rires). C'est que bah je sais pas dans la structure économique et dans la culture du travail dans laquelle on vit bah c'est méga compliqué d'à la fois avoir une vie digne et puis un peu de temps libre. Genre c'est méga chaud j'ai trouvé pendant mes études j'ai toujours dû bosser à fond et bah en fait je sais pas. » (Patricia)

L'aspect financier mêlé au fait que le domaine de la prostitution permette à nos enquêté·e·s de disposer de temps libre, afin de profiter de leurs loisirs semblent être des aspects importants de l'entrée dans la prostitution. Socialisé·e·s au stigmatisme entourant le travail du sexe dans la société suisse, Patricia reste très prudente quant à son entourage. Le besoin d'argent ne semble toutefois pas la freiner dans sa pratique :

« Je sais pas encore comment je vais faire après, là je sais que j'ai encore un peu besoin d'argent et que sûrement je vais devoir un peu le refaire et tout mais que ça me pèse pas en fait, je ressens pas de culpabilité... c'est sûr que après socialement c'est un truc que tu dois un peu guider par rapport aux autres mais après par rapport à moi-même je me sens pas dégradée tu vois, salie... » (Patricia)

Consciente du stigmatisme, elle ne le vit pas personnellement comme impactant sa personne et ne l'intègre donc pas réellement à sa manière de se définir, gardant à son égard une certaine distance. Cette démarche est notamment possible, dans le cas du stigmatisme lié au domaine de la prostitution, car il s'agit d'un stigmatisme *discréditable*. Patricia semble donc prendre le risque de se faire stigmatiser et s'engage dans la prostitution malgré tout, du fait qu'elle a la possibilité de ne pas le révéler et du fait du besoin financier.

A l'instar de Patricia, une autre de nos enquêtées s'est engagée dans la prostitution suite à un parcours scolaire difficile, ne lui offrant que peu de possibilité de formation professionnelle et dans un besoin financier pressant :

« Ahhh, le truc le plus pourri. Ça m'a démoli toute ma vie professionnelle ce papier de merde quoi. Donc du coup vu que je vivais dans un tout petit

village, que je voulais pas rester chez papa, maman pendant 50 ans de ma vie quoi bah à 18 ans j'ai commencé ce domaine tout simplement. »

(Noémie)

Issue d'une filière VSO (voie secondaire à option), cette enquêtée s'est retrouvée, dès la fin de sa scolarité obligatoire, dans une situation où il lui était difficile de trouver une formation professionnelle qui puisse lui plaire. Comme l'explique Mathieu, « Comprendre l'entrée dans la prostitution exige en conséquence de la situer parmi l'éventail des options accessibles à des personnes en situation de précarité économique – un éventail que la faiblesse des qualifications professionnelles [...] contribuent à fortement restreindre. » (2015, p.74). Ne se trouvant pas réellement dans une situation de précarité car encore à charge de ses parents, mais dans une velléité d'émancipation et ayant l'envie de travailler dans le domaine de la psychologie, ce papier VSO ne lui permettait en effet pas de lui ouvrir la voie à des études supérieures, universitaires. Elle fait donc le choix de partir de son petit village et de s'engager dans la prostitution.

« Et du coup bah voilà, comme je te l'ai dit que je voulais travailler en psychologie donc quel métier... ? Bah j'aimais le sexe, donc qu'est ce qui est dans la psychologie, qu'est ce qui est dans le sexe ? Bah ça, gaze. Voilà comment je l'ai fait. J'ai été sur internet, sur Anibis, j'ai regardé les annonces d'escortes et puis je suis tombée sur cette agence-là d'escortes pis voilà j'ai commencé comme ça. » (Noémie)

« Après c'est quelque chose de très facile à faire. Quand on est jeune n'a on a pas beaucoup de solutions pour se faire de l'argent très rapidement. Prostitution ou drogue. Le choix est très limité (rires). Oui bon bien sûr on peut travailler à Macdo, on peut faire des petits jobs et tout, mais ça rapporte pas directement là 200 balles en une demi-heure, je suis fort navrée quoi. » (Noémie)

Un parcours de vie compliqué, comme nous le verrons dans la suite de cette analyse, le besoin d'argent, l'envie d'émancipation et l'impasse quant à la

formation professionnelle dans la voie qui l'intéresse, tous ces éléments la poussent à se lancer dans la prostitution très jeune.

Conscient·e·s du stigmatisme, l'aspect lucratif de la prostitution semble, associé à d'autres composantes, l'une des raisons principales de l'entrée dans le domaine pour ces trois enquêté·e·s. Étant réellement dans le besoin financièrement ou la prostitution étant moyen d'acquiescer un niveau de vie plus élevé que la moyenne des étudiant·e·s, tout en conservant son temps libre, la composante stigmatique de la prostitution ne semble pas avoir été un frein pour ces trois travailleurs et travailleuses du sexe, contrairement à notre dernier enquêté pour lequel l'entrée dans la prostitution lui a permis de palier à un autre stigmatisme, celui de l'homosexualité :

« La première fois, c'était à 14 ans. Je venais de la campagne et ne connaissais rien à la sexualité, mais ressentais de l'attraction pour les hommes. J'étais dans les pissotières de la gare de Berne. Un homme m'a regardé, il m'a suivi. Je tremblais. Mais j'ai senti de l'intérêt, une reconnaissance de mon corps. Voilà comment j'ai commencé. Pour 10 francs. [...] Pour moi, la prostitution a été un moyen de vivre ma sexualité sans me dire que j'étais homo, chose qui était taboue. Je n'étais pas homo, j'étais payé pour faire du sexe : voilà ce que je me disais. »
(Benjamin *In Le Temps*, 14 mars 2012¹⁵⁰).

Pour ce quatrième enquêté¹⁵¹, la prostitution a été pour lui, une manière de vivre une sexualité homosexuelle sans devoir l'assumer pleinement. En somme, en refoulant son orientation sexuelle. Issu d'une famille très religieuse, le stigmatisme de l'homosexualité semble alors beaucoup plus impactant pour Benjamin que celui de la prostitution.

¹⁵⁰ C.f Annexe 3b.

¹⁵¹ Nous reprenons son discours retranscrit dans un article du journal « Le Temps » dans lequel il a témoigné. Cet enquêté nous a dit exactement la même chose lors de notre entretien mais nous avons ici décidé de reprendre cet extrait étant plus clair et plus concis.

« *Justement, justement la prostitution c'est une excuse pour quelque chose qui n'est pas vivable autrement à ce moment-là, même si bien sûr l'argent ça m'arrangeait aussi (rires) fort.* » (Benjamin).

En suivant les raisons de l'engagement dans le domaine prostitutionnel de nos quatre enquêté·e·s, ces dernier·e·s retracent ce que Goffman (1975) nomme leur « itinéraire moral ». Conscient·e·s du stigmaté lié au travail du sexe, elles, ils ont toutefois décidé de s'y soumettre pour différentes raisons. Ces différentes raisons agissent rétrospectivement et peuvent être considérées comme « [...] un événement de l'existence [qui] peut peser en deux endroits sur l'itinéraire moral, d'abord en tant que raison objective immédiate d'un tournant réellement pris (et plus évidemment) comme explication donnée d'une attitude présente. » (Goffman, 1975, p.53). Le besoin financier, l'absence de perspective professionnelle, la recherche d'une certaine forme de sexualité peuvent donc être considérés comme des événements de la vie de nos enquêté·e·s les ayant poussé·e·s à s'engager dans une pratique prostitutionnelle et qui aujourd'hui, leur permet d'adopter une certaine perspective quant à la vision qu'elles, ils ont de leur pratique stigmatisée.

Toutefois, un second aspect semble important à prendre en compte ; c'est leur vision personnelle du domaine de la prostitution et de la sexualité plus particulièrement qui semble y avoir facilité leur entrée. En effet, même si « [...] les considérations économiques demeurent largement déterminantes dans les choix érotiques et professionnels des travailleurs et travailleuses du sexe de classe moyenne. » (Bernstein, 2009, p.2), le besoin financier ne semble pas être une raison explicative suffisante pour les acteurs et actrices de décider de s'engager dans un métier fortement stigmatisé. Nos enquêté·e·s semblent opérer une forme de remise en cause du stigmaté dans leur discours qui légitimerait leur pratique. Cette remise en cause du stigmaté « [...] peut ne consister qu'à normaliser le travail du sexe en tant que travail légitime pour *tous les travailleurs et toutes les travailleuses du sexe* (et non seulement pour soi) (Buckert, 2002), mais elle peut aussi englober un questionnement des attitudes sexuelles négatives ayant cours dans nos sociétés, ainsi qu'un refus des normes sexuelles répressives. Ces travailleurs et travailleuses du sexe reconnaissent la

stigmatisation dont ils sont susceptibles de faire l'objet mais ne l'internalisent pas. » (Comte, 2010, p.435). S'opère dès lors, une remise en cause non seulement du stigmate lié au domaine de la prostitution, comme nous le verrons dans le prochain chapitre, mais également des normes prescriptives liées à la sexualité prônée dans la société suisse romande. Nos enquêté·e·s semblent toutes et tous se détacher d'une forme de morale sexuelle.

3. Morale sexuelle

Si l'exercice de la prostitution se rapporte à la sphère de l'indicible et se retrouve fortement stigmatisé, c'est précisément parce qu'il a trait à la question des rapports sexuels considérés normativement comme relevant de la sphère privée. Le domaine de la sexualité dans son ensemble est soumis à ce que l'on peut nommer une « morale sexuelle », préconisant des comportements et attitudes attendues de la part des acteurs et actrices sociales. Il semblerait que nos enquêté·e·s opèrent une forme de remise en cause de cette morale sexuelle véhiculée au sein de la société suisse romande. La sexualité est donc considérée dans ce travail comme faisant référence à « [...] des constructions sociales, désignant des constellations très diverses de pratiques, d'interactions, d'émotions et de représentations, qui délimitent des territoires de relations et d'ampleur plus ou moins grande et donne lieu à des processus de construction de soi variés. » (Bozon, 2001, p.15)

Mais avant de nous attarder sur leur vision de la sexualité à proprement parler, intéressons-nous plus en détails aux préceptes moraux préconisés à propos de la sexualité.

Au cœur de la question d'une morale sexuelle semble se dessiner la séparation structurelle et normative du domaine privé/public. Cheval de bataille des mouvements et revendications féministes dès les débuts, cette séparation arbitraire et artificielle participait à l'assignement des places endossées par les femmes au sein de la société, c'est-à-dire mises à l'écart de la sphère publique, place réservée historiquement aux hommes. Cette séparation a cependant rapidement été révélée par les mouvements féministes comme désuète, les

questions relatives à la sexualité et à la reproduction ne cessant d'être l'objet de débats publics et politiques notamment concernant la prostitution et la contraception. Les féministes se sont donc immiscées dans les débats et ont participé à « la reconfiguration des normes d'une « bonne sexualité ». » (Roca i Escoda, Praz, Lépinard, 2016, p.6). Les luttes féministes, dès la fin du 19^{ème} siècle, notamment avec Josephine Butler¹⁵² à propos de la prostitution, ont donc participé de façon parfois ambiguë et controversée à « la reconfiguration d'une « morale sexuelle » qui s'efforce, au-delà des normes religieuses traditionnelles, de définir les comportements acceptables, légitimes, valorisés, ou au contraire répréhensibles ou stigmatisés. » (*Ibid*). Cette quête de la définition d'une « bonne sexualité » faite par les mouvements féministes, les scientifiques, les politiques, etc. ont contribué à « fixer et à codifier une « tradition sexuelle » autour d'un corpus d'hypothèses, de croyances, de préjugés, de codes, de processus d'enquête et de modalité de contrôle moral, qui conditionne toujours notre perception de la sexualité. » (Weeks, 2014, p.17) et ont œuvré à l'élaboration d'une forme de « morale sexuelle » animant les débats, notamment ceux relatifs au domaine de la prostitution, opposant féministes libérales et abolitionnistes. Il semblerait que de nombreux préceptes moraux soient encore véhiculés au sein de la société suisse romande, notamment en regard d'une socialisation différenciée des filles et des garçons vis-à-vis de leur sexualité. Comme l'explique Clair, la morale sexuelle assignée aux genres découle notamment d'une forme d'hétéronormativité qui « [...] façonne le rapport différencié de toutes les filles et de tous les garçons à la sexualité, mais elle constitue aussi un ensemble de normes en fonction desquelles se construisent les identités sexuées et sexuelles pour l'ensemble de leur vie. » (2012, p.68). La construction d'une forme de morale sexuelle au sein de la société suisse renverrait donc à des attitudes différenciées selon les genres, le couple hétérosexuel étant encore perçu comme la norme. Il semblerait également que le mariage en tant qu'institution sacrée, lieu reconnu légitime pour les rapports sexuels entre un homme et une femme, soit légitimé au sein de notre société chrétienne, gardant une vision très conservatrice des rapports sociaux et sexuels entre les genres. Ces conceptions

¹⁵² L'une des premières féministes se réclamant de l'abolitionnisme, fondatrice de la Fédération abolitionnisme Internationale (FAI) à Genève en 1875. Son combat se fonde contre la réglementation de la prostitution et la traite.

peuvent se rapporter au modèle de la *sexualité conjugale* défendu par Bozon (2001) qui découle de l'institution religieuse du mariage et sociale qui « [...] donne droit à l'activité sexuelle ; elle crée la barrière qui sépare la bonne sexualité et la descendance légitime de toutes les formes d'immoralité. » (p.22). Selon cet auteur, l'institution du mariage ne semble pourtant plus faire foi dans nos sociétés contemporaines. Il explique : « [...] le modèle de la construction conjugale de la sexualité persiste, mais il n'est plus adossé à l'institution matrimoniale. Une des conséquences de la diffusion de l'idéal du mariage d'amour, puis du couple d'amour, est que le rapport de dépendance qui liait traditionnellement la sexualité au mariage s'est trouvé complètement inversé. L'échange sexuel, étayé sur le lien amoureux, est devenu un moteur interne de la conjugalité moderne. » (Bozon, 1991, In Bozon, 2001, p.23). Plus que la relation matrimoniale, la relation amoureuse semble aujourd'hui faire foi en matière de relations sexuelles jugées légitimes. Ces différents aspects constituent toujours une certaine morale sexuelle véhiculée au sein de la société suisse, à propos de laquelle nos enquêté·e·s se distancient ou du moins restent critiques.

3.1 Morale sexuelle véhiculée par les médias

Nous avons constaté grâce à notre analyse que le domaine de la prostitution était empreint de nombreux stéréotypes, notamment genrés. En effet, « La sexualité sert de langage à la société, autant que les rapports sociaux et les normes de la société structurent la sexualité. » (Fabre & Fassin In Bozon, 2004, p.186). Il semblerait donc que les deux domaines s'influencent continuellement et réciproquement. Les personnes exerçant le métier de travailleurs et travailleuses du sexe sont principalement décrites dans nos documents médiatiques comme des femmes vendant leur corps au service des hommes, bien que cette tendance tende à diminuer ces dernières années en considérant de plus en plus la prostitution masculine. De plus, la sexualité relevant du domaine du privé selon certaines conceptions sociales, la prostitution est perçue comme immorale, ébranlant l'institution du mariage pour les plus conservateurs et perpétuant la domination masculine pour certaines féministes. Cette morale façonne dès lors la société et l'attitude des acteurs et actrices à propos du travail du sexe. La

prostitution se trouve donc au cœur des débats à propos de la morale sexuelle véhiculée au sein de la société. Cependant, nos enquêté·e·s semblent, de par leur socialisation et/ou leur perception de la sexualité, se distancier des préceptes de cette morale en remettant en cause les attitudes sexuelles négatives ayant cours dans notre société suivant trois grands axes : le vécu de l'homosexualité, les intérêts féministes ainsi que le vécu de violences sexuelles. Ces trois aspects de la vie de nos enquêté·e·s semblent les avoir poussé·e·s à se distancier d'une forme de morale sexuelle qui, par la suite, les aurait influencé·e·s dans le choix d'une activité stigmatisée.

3.2 Vécu de l'homosexualité

Premièrement, deux de nos enquêtés se disent homosexuels. Tous deux socialisés de façon hétéronormative, le vécu de leur homosexualité n'a, dans un premier temps, pas été évident, les plaçant en marge des normes et des préceptes sexuels liés aux rapports de genres. En effet, « L'homosexuel est le spectre du « pédé », parce qu'il incarne, du côté des garçons/hommes, la transgression la plus forte de l'ordre hétérosexuel : désirant des garçons/hommes, il remet en cause la croyance selon laquelle les sexes seraient complémentaires (confondant sexualité humaine et reproduction). Or ce qui est au fondement de l'identité masculine, c'est d'être non seulement différente mais opposée à l'identité féminine. » (Clair, 2012, p.70).

Pour Benjamin, ayant grandi dans une famille très religieuse, l'acceptation de son homosexualité n'a, pendant très longtemps, pas été possible :

« Je n'adhérais pas à l'idée de faire un coming-out, je savais parfaitement ce que c'était mais c'était pas pour moi, parce que moi j'étais pas pédé. Donc euh, c'est pas que la prostitution était moins grave mais c'était un moyen de ne pas le faire, ce pas du coming-out. De me dire « Je suis pédé », de rester dans cette attente de moi, de correspondre à cette image de moi que je m'étais faite, de correspondre à une image de moi cohérente par rapport à mon entourage... mon entourage oui (rires), qui est problématique au niveau familial, qui est marqué par une

église, qui existe aussi en Suisse romande, de mennonites¹⁵³ très stricts, il existe des mennonites moins stricts mais eux c'est la vieille école hein. Donc il y a d'une part ça, d'autre part mes parents qui se sont distanciés de cette église à cause de problèmes qu'ils ont eus dans leur vie à eux, et problématique, une première génération donc qui essaie de se faire une vie à l'extérieur de cette église très renfermée. Première génération traumatisée, c'est-à-dire, moi la deuxième génération, toujours traumatisée pour être bref. Donc une incapacité de gérer des choses dans sa vie qui est héritière par rapport à ce passé de ma famille, c'est pour ça, en bref (rires). » (Benjamin)

Issu d'une famille très stricte religieusement parlant, Benjamin se retrouve dans l'incapacité de parler à quiconque de son homosexualité qu'il va refouler pendant de nombreuses années. Se penser homosexuel, comme il nous l'explique, ne correspondait pas à une image de lui qu'il s'était faite et qui découlait de cette socialisation religieuse. Cet enquêté a intégré un premier stigmat, avant celui de la prostitution, celui de l'homosexualité véhiculé au sein de son entourage. Socialisé au stigmat de l'homosexualité et se rendant compte de son orientation sexuelle, il va aller jusqu'à la réprobation de lui-même, refusant de se définir en tant qu'homosexuel.

Le vécu de cette homosexualité, pouvant être perçue comme relevant d'une sexualité hors-normes dans la société suisse, a également été problématique pour notre second enquêté, Janis :

« Alors et bah simplement j'ai grandi un peu, un peu d'une manière hétéronormative. J'ai des parents (rires) a priori hétéros quoi que, quoi que (rires), [...]. Donc ma mère russe, donc aussi un peu ce côté russe et mon frère plus âgé, donc hétéro aussi [...] ce que je veux dire c'est qu'il n'y avait pas forcément des gays dans notre entourage, dans nos amis donc ça restait quelque chose, bah comme on le connaît quoi, un peu le cliché etc. etc. Et mon frère, voilà se moquait toujours un peu des gays,

¹⁵³ Il s'agit d'un courant religieux issu de la Réforme protestante s'affiliant au mouvement chrétien évangélique anabaptiste.

il prenait ça un peu comme quelque chose de mal et moi évidemment je jouais, je jouais le même jeu mais, mais avant de me rendre compte que j'étais gay. Evidemment c'était particulier à l'âge où moi j'ai commencé à comprendre que j'étais plutôt gay et bah en même temps aussi après de voir mon frère réagir aussi fort [...]. Bon bref, donc ça c'était un peu le début donc c'est clair je dirais à 11-12 ans quand j'ai commencé à, à le remarquer, c'était assez difficile parce que bah voilà je ne connaissais pas... le monde. Je savais que ok j'étais un peu différent mais je n'arrivais pas à m'attribuer nulle part. » (Janis)

Ces deux enquêtés, ayant refoulé, dans un premier temps leur homosexualité, car ayant grandi dans des environnements où la question n'était pas abordée ou même fortement réprimée, se sont donc construits sans pouvoir s'attribuer une sexualité reconnue. Ils semblent éprouver une forme de distance quant à leur sexualité stigmatisée, étant dans l'incapacité de s'y identifier. Tout se passe comme si, vivant une sexualité ne respectant pas les préceptes de la morale sexuelle, ils se retrouvent, dès leur plus jeune âge, déchirés entre deux « mondes » qu'il semble impossible de concilier.

Mais cet aspect de leur sexualité, accepté et vécu plus tardivement pour Benjamin que pour Janis, semble les influencer aujourd'hui dans leur vision des relations de couple, notamment au niveau d'une vision conservatrice qui institue le mariage et/ou la relation amoureuse comme lieu des relations sexuelles.

« Cette construction aussi qui était possible parce que j'étais en réseautage entre temps avec des milieux gays au niveau alternatif, dans des squats, dans ces associations, des comités etc. au niveau alternatif à l'extérieur des associations comme « Dialogai »¹⁵⁴ par exemple à Genève qui luttaient pour le mariage. Roh nous c'était pas ça, faire les mêmes conneries que les hétéros non. On aurait milité pour l'abolition du mariage mais pas autrement. Finalement quand il s'est agi de voter pour

¹⁵⁴ Association homosexuelle qui se décrit comme « un lieu d'écoute, de convivialité, de partage, de rencontre, d'information, d'accueil et de conseils » fondée en 1982, travaillant sur l'intégration des homosexuels dans la société suisse. <https://www.dialogai.org/lassociation/a-notre-sujet/> (Page consultée le 9 mai 2019).

le partenariat enregistré, j'ai voté oui bien sûr pour l'égalité des droits mais pas par conviction. D'accord mariage à partir de 10 personnes d'accord mais pas pour deux, pour continuer cette dualité romantique, ce mensonge-là, non (rires). Donc j'étais très soixante-huitard aussi idéologiquement par rapport à ces choses-là. » (Benjamin)

La révolution sexuelle des années 1970 qui prônait la liberté sexuelle de chacun·e pouvant vivre sa sexualité comme elle, il l'entendait, suivant sa propre conception, semble avoir influencé cet enquêté. Bien qu'il juge important que les homosexuel·le·s obtiennent les mêmes droits que les hétérosexuel·le·s au niveau du partenariat enregistré, le vécu de son homosexualité semble avoir influencé sa vision des relations sexuelles comme c'est le cas pour Janis :

« Moi je suis pour des relations ouvertes mais chacun fait comme il veut finalement. Je suis pas là pour lui faire la morale et déjà je trouve qu'il n'y a rien, dans ma perception de lui¹⁵⁵, il n'y a rien d'amoral. C'est... souvent dans les couples hétéronormatifs ça marche comme ça, au bout d'un moment au lieu de faire le pas et de faire une relation ouverte ou des trucs à trois c'est non, non, fidèles, fidèles mais soyons réalistes, les hommes sont infidèles, les femmes le savent, l'acceptent, les femmes sont aussi infidèles mais sont plus subtiles (rires), les hommes ne le sont pas et... ça marche aussi quelque part donc euh... chacun son schéma. Après le schéma de relation ouverte chez les gay c'est, ça peut marcher mais aussi souvent ça marche quelques années et après il y a d'autres problèmes qui viennent donc euh... » (Janis)

Le vécu d'une sexualité homosexuelle semble avoir influencé ces deux enquêtés quant à leur vision des relations sexuelles, se distanciant d'une forme de morale sexuelle prônée dans la société suisse. Pour eux, les relations duales découlent de constructions sociales et ils semblent plutôt s'orienter vers une multiplication des relations amoureuses et/ou sexuelles. Prônant une certaine forme de liberté

¹⁵⁵ Notre enquête fait référence ici à l'un de ses clients mariés à une femme et ayant des enfants.

sexuelle, ces enquêtés ne sont toutefois, contrairement aux femmes, pas associés au « stigmaté de putain » qui incombe aux femmes dès lors qu'elles multiplient les relations sexuelles. Comme l'explique Pheterson « Pour les femmes, le stigmaté de putain est la marque qui les incrimine pour leur expérience de vie, pour les sévices sexistes et pour leur vulnérabilité d'être humain. » (2001, p.122).

3.3 Intérêts féministes

Nous avons pu constater que le stigmaté de « putain » ne s'appliquait pas seulement aux femmes pratiquant le métier de travailleuses du sexe, mais à toutes femmes enfreignant « les qualités et les devoirs adéquats à son « sexe » : une femme circulant dans la rue de nuit, une femme prenant l'initiative d'une relation sexuelle, une femme seule, une femme vivant seule, une femme ayant ou ayant eu plusieurs partenaires, une femme réussissant sa vie professionnelle, une femme attendant le bus, une femme promue, une femme en minijupe, une femme migrante etc. » (Dorlin, 2003, p.121). Il s'agirait donc précisément d'une socialisation différenciée selon les genres, assignant aux femmes une certaine place dans la société qui s'apparente à la morale sexuelle à laquelle elles sont soumises. Nous avons notamment pu remarquer cet aspect dans le chapitre présentant les réactions de l'entourage de nos enquêtées à leur stigmaté de prostituées. Patricia cherche à déconstruire cette forme d'hétéronormativité appliquée aux rôles sexuels assignés aux hommes et aux femmes.

« Et au début j'étais un peu là « non¹⁵⁶ » pis après je me suis dit « bon bah why not ? » tu vois fin je veux dire... je pense que ça dit plusieurs choses aussi c'est-à-dire que c'est assez difficile pour nous, en tant que femme d'être un peu libres sexuellement et d'en tirer, de canaliser sa libido et d'à la foi en tirer du plaisir tu vois, enfin c'est ce que j'ai découvert cette année franchement de célibat ou vraiment c'est méga compliqué quoi à jauger et tout, tout en... être libre et à la foi faire en sorte que les personnes en face de toi te respectent c'est hyper compliqué,

¹⁵⁶ Elle nous parle là d'une relation avec un garçon avec lequel elle n'était pas engagée sentimentalement.

enfin moi en tout cas j'ai trouvé que c'était compliqué je sais pas si... »

(Patricia)

Se décrivant comme féministe, elle cherche à pouvoir exercer sa sexualité librement, loin des jugements et des regards réprobateurs de la société. Comme l'explique Comte : « le lien réputé être intrinsèque, chez la femme, entre son identité personnelle et sa sexualité, n'a rien de « naturel » ; il n'existe que grâce à la construction sociale dont il a été l'objet. Il s'agissait de valoriser les comportements de soumission à la loi patriarcale – jeune fille vierge, femme fidèle – et de stigmatiser toute velléité d'autonomie sexuelle dont celle engendrée par la prostitution, la femme ne se donnant alors plus qu'à un seul homme. » (2010, p.440-441). Cette enquêtée se retrouve donc doublement stigmatisée de par sa pratique de la prostitution, mais également par l'exercice d'une certaine liberté sexuelle dans sa vie privée, et c'est précisément ce qu'elle reproche à la société et à la morale qui l'accompagne. Elle exprime ici dans sa construction identitaire « [...] le difficile effort pour se connaître, se situer vis-à-vis des autres et se comprendre, par la quête individuelle des discours et des savoirs qui permettent de mettre en cohérence des expériences intimes de plus en plus diversifiées (Lahire, 1998), l'emporte désormais sur l'ancienne préoccupation éthique de mise en conformité de l'individu avec un idéal moral absolu. » (Bozon, 2001, p.12). Patricia se distancie donc autant d'une forme de morale sexuelle conservatrice en cherchant à vivre librement sa sexualité, mais également d'une forme de moralité prônée par certaines féministes, notamment au niveau de sa pratique de la prostitution où elle dit simplement chercher à tirer profit d'une situation initialement en sa défaveur.

« J'ai eu deux mauvaises réactions, j'ai eu Samuel¹⁵⁷ qui est à mon avis juste un agent du patriarcat comme un autre et qui a voulu me remettre à ma place et que jamais je tire profit de situation qui étaient à la base en ma défaveur parce que c'est ce que je trouve que je fais à peu près, tu vois tirer profit de situation qui ne sont pas en notre faveur. » (Patricia)

¹⁵⁷ Il s'agit là d'un de ses collègues de travail d'un bar dans lequel elle a travaillé.

Cette enquêtée adopte un regard très particulier sur sa pratique de la prostitution. Il paraît être influencé par une certaine forme de distanciation aux normes sexuelles moralisatrices à l'encontre des femmes. Il semblerait toutefois que les femmes, aujourd'hui, puissent d'avantage s'épanouir sexuellement et exprimer une forme de sexualité revendiquée mais « [...] dans une culture où la domination masculine reste ancrée dans les esprits et continue de régner en maître dans de nombreuses situations, cette expression a le plus souvent lieu dans des cadres définis par les hommes, et pour leur propre bénéfice. » (Weeks, 2014, p.168). C'est précisément ce qu'elle cherche à nous dire quand elle affirme qu'il est difficile pour les femmes aujourd'hui de s'épanouir sexuellement et qu'elle cherche à tirer avantage d'une situation initialement en sa défaveur. De plus, elle se distancie également d'une vision hétérosexuelle du couple se décrivant elle-même comme bisexuelle et ayant eu une longue relation avec une femme.

3.4 Vécu de violences sexuelles

L'une de nos enquêtées se distancie également d'un vécu d'une sexualité normée par le fait qu'elle a subi, très tôt dans son enfance, des violences sexuelles de la part de membres de sa famille. Confrontée au domaine de la sexualité à un âge où cela ne devrait pas être le cas, ce vécu lui a permis de se construire une vision de la sexualité qui lui est propre :

« Moi j'ai commencé le sexe très tôt. Donc j'ai commencé à 8 ans, j'ai eu deux viols de mon côté donc j'ai une vie sexuelle qui est très chaotique de base. Dans ces cas-là on choisit deux domaines, soit le sexe est quelque chose de dégueulasse, on veut pas coucher ou c'est complètement le contraire et on est la plus grosse salope du siècle quoi. Y a ces deux choix dans les abus sexuels ou dans des sévices sexuels qu'on a vécus que ce soit dans l'enfance, dans l'adolescence ou même en tant qu'adulte. C'est qu'il y a ces deux solutions, il n'y a pas d'entre-deux j'ai remarqué. Donc moi j'ai compris que le sexe régissait quand

même une vie au moins à 70 pourcents donc j'ai été la grosse salope du coup (rires). » (Noémie)

Adoptant aujourd'hui une certaine distance quant au vécu de ces abus sexuels, Noémie semble avoir réussi à se construire une sexualité saine pour en faire aujourd'hui une force. Se réapproprier sa sexualité, lui a permis de pallier à ces sévices subis dans sa jeunesse, mais elle a toutefois endossé le « stigmate de la putain » notamment en cherchant à multiplier ses relations sexuelles dans une phase qu'elle nomme « d'autodestruction » :

« J'allais à Lausanne style je me tapais cinq mecs dans la journée que je connaissais pas hein « Ah bah t'habites à Lausanne, on va chez toi ? ». J'avais pas de plaisir du tout mais j'étais en phase d'autodestruction avec tout ce qui s'était passé dans mon vécu d'avant et c'était ma façon d'expulser la chose pis mes parents ils savaient pas quoi faire. » (Noémie)

Ce vécu d'une sexualité hors-normes dès son enfance et ensuite dans son adolescence semble l'avoir influencée quant à une certaine vision qu'elle a par la suite porté sur la sexualité et plus particulièrement sur la prostitution. Sans tomber dans des théories psychologisantes, Pheterson (2001) note que de nombreuses prostituées ont subi des tels sévices durant leur enfance ou adolescence, sans signifier que c'est le cas pour toutes, ni que ce serait une relation de cause à effet. Ces femmes, donnent alors diverses explications de ce choix de métier : « (1) reprendre le contrôle sur ma sexualité ; (2) poser moi-même les conditions d'une rencontre sexuelle ; [...] (4) séparer la sexualité des relations affectives ; (5) me débrouiller toute seule étant jeune, en gagnant mon propre argent ; [...] (7) mettre en pratique l'étiquette de putain qu'on m'avait collée. » (Pheterson, 2001, p.83). Nous retrouvons ici plusieurs aspects des dires de Noémie, notamment dans l'idée de se réapproprier sa sexualité, la recherche d'une certaine forme d'émancipation (comme vu précédemment) ainsi que l'endossement de l'étiquette de « salope ». Mais il conviendra de revenir plus en détails sur ces différents aspects dans le prochain chapitre.

Ce parcours d'une vie au vécu sexuel hors-normes semble également l'avoir influencée vers une certaine forme de libertinage sexuel et l'adoption de pratiques sexuelles pouvant être jugées hors-normes comme le BDSM¹⁵⁸ mêlé à une bisexualité :

« [...] j'ai un site de cul, pour du cul, que pour du cul où je mets tous les critères que je veux. Donc je paie pour ce site un, c'est un site libertin. »
(Noémie)

« [...] pour les soirées¹⁵⁹, j'ai eu beaucoup de femmes aussi. Enormément de femmes, j'étais très saphique, on connaît les plaisirs saphiques c'est entre les femmes donc moi j'avais des femmes qui se faisaient amener, de Lyon, de Paris, de Bretagne, de toute la Suisse pis les mecs ils me les donnaient. Leurs maris ils venaient et c'est moi qui m'en occupais. J'en ai eu jusqu'à six pour moi toute seule donc mon plaisir de base c'était... donc les mecs me payaient. Hormis un soumis, j'en avais une attirée tous les jours quasiment et les nanas c'était mon faible. » (Noémie)

De par sa pratique de la sexualité, cette enquêtée se distancie en tous points d'une certaine forme de morale sexuelle et d'une forme d'hétéronormativité. Multipliant les partenaires, s'adonnant à des pratiques homosexuelles et parfois qualifiées de « perverses » par la société comme elle nous l'explique en parlant du BDSM :

« Alors moi je les¹⁶⁰ regarde, "50 Nuances de Grey"¹⁶¹ " c'est tranquillo tu vois pis c'est surtout pour se déculpabiliser d'avoir ce genre d'envies, très con, mais qui sont diabolisées aujourd'hui. Ça les rassure dans le fait qu'ils sont pas si pervers, qu'ils se trouvent pervers, que la société

¹⁵⁸ Pratiques sexuelles regroupant : Bondage, Discipline, Domination, Soumission, Sadisme et Masochisme.

¹⁵⁹ Elle a, pendant longtemps, organisé des soirées BDSM, en Suisse romande, dans lesquelles elle était la dominatrice principale.

¹⁶⁰ Elle fait référence ici à ses amis qui parfois lui parlent de BDSM sachant qu'elle le pratique elle-même.

¹⁶¹ Roman érotique dont les protagonistes s'adonnent à des pratiques sexuelles BDSM.

dit que telles et telles pratiques, que tels et tels trucs sont pervers. »
(Noémie)

Cette enquêtée fait ici référence à la « perversité » terme souvent employé à propos de la sexualité et des normes qui y sont alors rattachées, « le fait d'être pervers » ou « perversi », [sous-entend] tourner le dos à ce qui est convenable et droit. » (Weeks, 2014, p.117). Les discours sociétaux relatifs au pervers ont toujours « [...] eu un fort accent moral, laissant entendre que l'on s'est éloigné de ce qui est bien pour donner libre cours à ce qui est mal, ce qui est lourd d'opprobre. » (Weeks, 2014, p.118) allant, à une certaine époque, de l'homosexualité, en passant aujourd'hui par les pratiques d'une sexualité sadomasochiste. Pour autant, se rendant compte de cette sexualité jugée encore négativement dans la société, cette enquêtée ne la considère ni comme extrême, ni comme fondamentalement transgressive. Cette pratique sexuelle hors-normes représente pour elle simplement « des caractéristiques de [sa] vie sexuelle. » (Weeks, 2014, p.148).

Ce vécu d'une sexualité hors-normes joint à son envie d'indépendance à l'égard de son environnement familial semblent l'avoir influencée dans sa critique d'une forme de sexualité prônée dans la société, ainsi que dans les attitudes négatives moralisatrices.

4. Conclusion

Nos enquêtée·s semblent tous et toutes se détacher d'une forme de morale prônée dans la société suisse quant à la sexualité. Bien que la société semble de plus en plus facilement tolérer les différences en matière de sexualité, « la vision traditionnelle de ce qu'est le sexe et de ce que sont les sexes fait toujours partie de notre culture, forme notre arrière-plan idéologique. (Weeks, 2014, p.16). Que ce soit par des revendications pouvant être associées aux mouvements LGBTQI*, à une recherche d'égalité dans la socialisation genrée ou un vécu d'une sexualité hors-norme dans l'enfance, elles, ils semblent effectuer une forme de mise à distance des normes sexuelles. Comme l'explique Bozon, « Les institutions qui transmettaient les préceptes de la bonne sexualité – religion, communautés locales, organisation sociale du mariage et de la famille – ont [...] »

perdu une grande part de leur pouvoir d'imposition et de contrôle. » (2012, p.129). Les mouvements sociaux comme le féminisme et les mouvements LGBTQI* semblent être parvenus à remettre en question de nombreuses « valeurs traditionnelles » en matière de comportements, de relation et d'identité sexuelle.

Nous avons donc pu observer que malgré la stigmatisation à laquelle font face nos enquêté·e·s quant à leur activité de travailleurs et travailleuses du sexe, ces dernier·e·s décident de s'y engager, conscient·e·s des risques qu'elles, ils encourent, notamment auprès de leur entourage. Leur distanciation d'une morale sexuelle qui leur permet de se construire une sexualité propre, semble être un facteur favorisant leur entrée dans ce domaine, en leur permettant d'y adopter un certain regard, en plus de l'aspect purement financier. En reprenant la théorisation de Goffman (1975), le concept d'identité sociale nous a permis d'envisager la stigmatisation vécue par nos enquêté·e·s notamment vis-à-vis de leur entourage et dans leur milieu professionnel autre. Avec le concept d'identité personnelle, nous avons ensuite pu analyser comment ces dernier·e·s maniaient l'information quant à leur stigmaté *discréditable* et la vision qu'elles, ils portaient sur leur propre sexualité. Il s'agira maintenant, grâce au concept *d'identité pour soi* d'analyser « [...] ce que l'individu ressent à l'égard de son stigmaté et de ce qu'il en fait [...] » (Goffman, 1975, p.128). Autrement dit, d'analyser de quelles manières nos enquêté·e·s se distançant d'une morale sexuelle, se réapproprient le stigmaté et comment elles, ils le conçoivent dans l'optique de se construire une identité sexuelle et sexuée propre.

V. Identité sexuelle et vision du métier du travail du sexe

La distanciation d'une morale sexuelle exercée par nos enquêté·e·s se construit dans un rapport à la sexualité qui leur est propre, comme nous avons pu le constater. Cette analyse d'une forme de socialisation au sein du cercle familial et/ou par la suite en milieu académique (Patricia, Benjamin) semble avoir influencé ces travailleurs et travailleuses du sexe quant à l'élaboration de leur

identité sexuelle et sexuée. Comme l'explique Weeks : « [...] la sexualité consiste toujours en une interaction avec les autres. C'est à travers cette interaction que se construisent les significations associées à la sexualité et ce que nous appelons la sexualité elle-même. » (Weeks, 2014, p.190). Nous avons donc mis en évidence ces formes d'interactions et d'expériences de vie qui les ont influencé·e·s dans cette prise de distance vis-à-vis d'une morale sexuelle. Ces formes d'interactions peuvent également être théorisées sous le concept de « conceptions intimes » développé par Bozon (2001). En matière de sexualité, elles « [...] s'élaborent dans les trajectoires biographiques et les expériences, abouties et inabouties, de construction de soi. » (p.15). Ces orientations prennent donc la forme « [...] des logiques sociales d'interprétation et de construction de la sexualité, c'est-à-dire des manières de la définir et d'en user, qui s'expriment aussi bien en des représentations et des normes culturelles, qu'en des modes d'interaction entre partenaires ou des affects liés à la sexualité. » (Bozon, 2001, p.26). A présent, nous allons nous intéresser à l'impact de l'activité prostitutionnelle sur l'identité de nos enquêté·e·s et leur conception de cette dernière. La sphère professionnelle de la prostitution pouvant être considérée comme affectant cette sphère de l'intime et ces *orientations intimes*, c'est-à-dire, la vision qu'elles, ils portent sur leur identité sexuelle et sexuée.

1. Identité

La stigmatisation vécue par nos enquêté·e·s se joue donc principalement, lorsque le stigmate est révélé à leur l'entourage, et notamment aux collègues de travail pour nos deux enquêtées femmes. Nos enquêté·e·s opèrent toutes et tous des stratégies d'intégration et de gestion de ce stigmate sous différentes formes, s'apparentant donc à la formation d'*une identité pour soi*. Nous pouvons ici reprendre la métaphore élaborée par Goffman (1975) qui compare l'identité personnelle à une « barbe à papa », la définissant comme un « enregistrement unique et ininterrompu de faits sociaux qui vient s'attacher, s'entortiller, comme de la « barbe à papa », comme une substance poisseuse à laquelle se colle sans cesse de nouveaux détails biographiques » (p. 74). La notion même d'identité serait donc mouvante, changeante au fil des interactions des acteurs et actrices

avec le monde social. Mais qu'en est-il de l'identité sexuelle et sexuée de nos enquêté·e·s ? Quelle vision entretiennent-ils, elles vis-à-vis de leur activité de travailleurs et travailleuses du sexe et comment cette dernière les influence-t-elles, ils dans leur construction identitaire ?

Selon Heinich, l'une des propriétés fondamentales de l'identité se trouve précisément dans le fait « [...] qu'elle ne se manifeste que lorsqu'elle pose problème. » (Heinich, 2018, p.80). Enjointe au domaine de la prostitution, s'intéresser à l'identité de mes enquêté·e·s semblent donc être pertinent du fait de la stigmatisation de ce domaine. C'est précisément parce que la prostitution pose problème dans l'espace public suisse que la question de l'intégration du stigmaté par nos enquêté·e·s et la vision qu'elles, ils portent sur leur pratique semble pertinente à analyser sous l'angle de la construction identitaire. Mais intéressons-nous en premier lieu à ce concept d'identité à proprement parler, concept longtemps étudié dans les traditions philosophiques et sociologiques.

L'identité peut être définie comme « [...] la résultante de l'ensemble des opérations par lesquelles un prédicat est affecté à un sujet. » (Heinich, 2018, p.105). Entrent ici en jeu plusieurs composantes de l'identité à prendre en compte. Goffman (1975), en suivant sa théorisation du stigmaté, dissocie *identité sociale*, *identité personnelle* et enfin *identité pour soi*, comme nous l'avons constaté. Heinich (2018), quant à elle, se penche plus précisément sur la notion de « troubles identitaires » supposant qu'ils permettent aux acteurs et actrices de se définir et de se redéfinir continuellement. Elle distingue les « troubles de continuité » qui peuvent produire un malaise suivant l'évolution de la personne temporellement parlant, des « troubles de cohérence » qui représentent « les formes d'inconfort identitaire engendré soit par la discordance entre deux paramètres constitutifs de l'identité [...], soit par la discordance entre les « moments » de l'identité [...] ». (Heinich, 2018, p.90). Enfin, elle fait intervenir un troisième type de troubles dans son analyse, les « troubles de qualification » c'est-à-dire les qualités que les membres de la société assignent à un individu suivant des normes et des valeurs morales véhiculées en son sein. Et c'est donc précisément sur ce point que semble se jouer la question de la construction identitaire de nos enquêté·e·s, le trouble qu'elles, ils subissent vis-à-vis de leur construction identitaire se rapporte, en partie, au stigmaté lié à la prostitution.

2. Construction identitaire sexuelle et sexuée

Nos enquêté·e·s rejettent toutes et tous une forme de morale sexuelle que cela passe par le refus du stigmat qui leur est associé ou par la remise en cause des attitudes négatives ayant cours dans la société suisse vis-à-vis de la morale sexuelle. De par cette démarche et leur activité de travailleurs et travailleuses du sexe, semble alors se construire une identité sexuelle et sexuée induite par une réappropriation du stigmat. La sexualité s'inscrirait dans une forme de mécanisme de contrôle prenant la forme d'identités sexuées prescrites dans la société. En regard du domaine de la prostitution, le stigmat qui y est associé semble ainsi agir suivant une logique du contrôle permettant de définir la « bonne » et la « mauvaise » sexualité. Mais les identités assignées à un groupe, *i.e* les prostitué·e·s, résultant de la construction d'une vision réprobatrice de la majorité, ne sont pas nécessairement incarnées par les individus qui s'y voient soumis·es, « [...] en les acceptant et en se les appropriant, inéluctablement les individus et les groupes sont amenés à les modifier. » (Lipiansky, Taboada-Leonetti, Vasquez, 1990, p. 17). Nous partons du postulat selon lequel « [...] parmi les éléments définissant le soi personnel, se trouve l'identité sexuelle ; identité se définissant, entre autres, par l'orientation et les pratiques sexuelles. » (Comte, 2010, p.442). L'identité sexuelle et sexuée stigmatisée serait donc constitutive de *l'identité pour soi* de nos enquêté·e·s comme nous allons le voir. Il convient donc de développer dans cette prochaine partie l'incarnation du stigmat faite par nos enquêté·e·s pouvant s'apparenter à une forme de construction identitaire sexuée. Cette incarnation est faite suivant diverses stratégies : la marchandisation de son corps, la relation privilégiée avec les client·e·s, la réappropriation du « pouvoir » par la sexualité et pour finir une manière détournée de vivre l'homosexualité. Nous allons déceler les compétences mises en avant par nos enquêté·e·s afin de définir leur métier loin d'une conception stigmatisante et comment cette dernière leur permet de pallier au stigmat à proprement parler. Nous quittons donc quelque peu le domaine de la morale sexuelle pour nous concentrer sur la perception concrète qu'ont ces travailleurs et travailleuses du sexe de leur pratique. Il s'agit donc ici de déceler

les usages de la sexualité dans le cadre prostitutionnel de nos enquêté·e·s ainsi que les cohérences et les sens qu'elles, ils donnent à leur expérience.

2.1 Marchandisation de son corps

L'une des stratégies envisagées par Goffman (1975) afin de faire face au stigmaté vécu par les personnes en étant affligées serait de « redéfinir les limitations des normaux », c'est-à-dire de redéfinir les contours du domaine stigmatisé afin de l'appréhender plus positivement. Il s'agit ici de l'opération envisagée par Patricia, en comparaison à son autre métier de serveuse, qui définit sa pratique de travailleuse du sexe comme un métier comme un autre :

« Non mais attends tu vois 250 balles ça fait 10 heures de service, même plus 11, 12 heures, fin t'as c'est quand même... Alors bien sûr tu peux dire bah non, c'est vraiment dégueulasse... bah je sais pas ce qui est le plus dégue en vrai... je sais pas ce qui est le plus dégue vraiment, non je, pour l'instant je vois que des avantages. » (Patricia)

Et elle ajoute :

« [...] non vraiment je passe du bon temps avec Sven¹⁶² quoi et en plus bah il me paie (rires) donc je sais pas pourquoi ça devrait être si... si compliqué moralement à accepter alors que en vrai quand tu fais du service bah les gens sont pas sympas avec toi, on te traite comme de la merde, t'es pas du tout valorisée et pis tu reçois rien, c'est pas du tout, ouais c'est quelque chose de ni écono... ouais comment dire, ni au niveau du capital valorisé ni au niveau bah du statut, on te traite n'importe comment. » (Patricia)

Cette enquêtée revient, en plus des questions pécuniaires sur les questions de valeurs du travail liées au métier de travailleuse du sexe. Elle est consciente de la stigmatisation qui entoure le domaine, mais décide de le percevoir de façon

¹⁶² Il s'agit là de son client, nom d'emprunt.

positive en décelant les avantages, notamment financiers et relationnels qu'elle y trouve, en comparaison avec son métier dans le service. A la recherche d'une activité lucrative pouvant lui permettre de bénéficier de son temps libre en parallèle, comme nous l'avons vu précédemment, elle conçoit sa pratique comme un réel travail au sein de la société capitaliste dans laquelle nous vivons et où le fait de savoir « se vendre », de « s'instrumentaliser » est en général une qualité recherchée et valorisée (Comte, 2010). Concernant le domaine de la prostitution, cette qualité, associée à la sexualité, est toutefois fortement dépréciée. Comme l'explique Comte « [...] s'il est question de prostitution, la manipulation de soi devient dès lors source d'indignité. L'instrumentalisation de soi, de son corps et de sa sexualité serait la cause, dans ce cas précis, d'une aliénation de soi, alors que l'instrumentalisation de soi et de son corps serait source d'estime de soi dans les autres situations de travail puisque favorisant la réussite sociale. La seule différence se trouvant dans l'instrumentalisation de la sexualité, ce serait à travers celle-ci que tout chavirerait du ciel à l'enfer... » (2010, p.437). Mais Patricia comme Janis se détachent de cette conception en envisageant leur activité de travailleur et travailleuse du sexe comme un réel métier, normalisant une forme de marchandisation de leur corps.

« Parce que déjà c'est un travail. Et moi je le considère comme un vrai travail euh... ouais comme un business où vraiment t'es un [produit] marketing et tu vois que si tu t'appliques, tu gagnes plus etc. » (Janis)

Cet enquêté se décrit lui-même suivant une logique de marchandisation de son corps et employant des termes relatifs au marketing :

« Il faut, mais c'est comme dans chaque business, il faut « Fais un concept, fais ce que tu peux vendre, réfléchis à quelle clientèle tu veux et adapte le profil à ça » Et ça tu peux faire. Et ça a marché, il a déjà été avec des clients¹⁶³, juste pour dire donc euh, ouais c'est un business quoi (rires). » (Janis)

¹⁶³ Il nous parle ici de conseils qu'il a donné à l'un de ses amis voulant commencer l'escorting.

Les dires de cet enquêté à propos de sa pratique de la prostitution trouvent écho dans une étude menée par Vincent Rubio (2013) auprès de jeunes homosexuels pratiquant l'*escorting* en France qui, rencontrant leurs clients par le biais d'Internet opèrent une méticuleuse présentation de soi sur ces sites, réfléchie voir même calculée pour la sélection de certains clients.

M : « Et bien à moins que tu n'aies vraiment rien à faire comme tu m'as dit avant, le prix pour toi, 400.- c'est vraiment important.

J : Oui. Je dirais aussi, je dirais pour deux choses, mhhh... Bah d'un côté vraiment pour faire ce tri, pour vraiment leur faire comprendre que c'est pas, c'est pas vraiment juste le plan de sexe ici, c'est pas ce que je propose. Allez voir chez quelqu'un d'autre. Et deuxièmement bah je pense aussi qu'il ne faut pas se vendre en dessous de sa valeur et si tu commences à marchander, tu te rends toi trop comme une marchandise. Bon ce que tu es finalement, évidemment on est une marchandise et puis c'est pour ça qu'il faut se vendre et il faut faire du marketing etc. (rires).

M : Donc tu te considères comme une marchandise...

J : Bien sûre et je fais un marketing total pour ça. Je réfléchis, quels clients je veux, qu'est-ce que je fais, pourquoi ce prix, j'ai aussi essayé etc. etc. » (Janis)

Cette stratégie de sélection effectuée par cet enquêté lui permet d'adopter une certaine distance vis-à-vis d'autres homosexuels pratiquant le métier de travailleurs du sexe, notamment sur les trottoirs. Par la marchandisation de son corps, il affirme « se vendre » suivant un certain standing pour des clients n'étant pas simplement à la recherche de relations sexuelles désengagées. Selon Rubio (2013) s'opère alors une forme d'appariement social, c'est-à-dire une stratégie visant « à privilégier les clients dont le statut social ou culturel est proche du leur et à écarter ceux dont les messages laissent entrevoir une condition plus modeste. » (*In Mathieu, 2015, p. 62*).

La conception de leur pratique en tant que métier à part entière est également favorisée par la confrontation, préalablement dans leur vie d'étudiant-e-s, à des

métiers précaires, contraignants et souvent mal payés comme dans le service pour Patricia, Janis nous explique :

« Et bah ça m'a clairement permis d'avoir justement un niveau de vie plus élevé quand même voilà, je me rappelle des premières années en tant qu'étudiant avant que je fasse l'escortisme, je travaillais dans un magasin bah là tu travaillais deux jours par semaine et tu gagnais rien donc c'était économiser surtout etc. etc. C'est clair en tant qu'escorte tu peux... après il suffit de calculer, je gagne pas des masses, mais je gagne suffisamment pour être euh, aller au resto, faire des courses comme je veux, et de temps en temps partir en vacances. » (Janis)

Ces deux enquêté·e·s opèrent donc une redéfinition du stigmaté lié à la prostitution en décrivant leur activité comme un réel métier lucratif et indépendant non différent d'un autre où elles, ils seraient mal payé·e·s et n'acquérant aucune reconnaissance sociale. Conscient·e·s du stigmaté et du regard réprobateur de la société à l'encontre de leur activité, elles, ils décident toutefois de s'en distancer. La logique d'entrée dans le domaine de la prostitution n'ayant nullement été forcée, elles, ils adoptent des stratégies valorisant la professionnalisation de leur pratique et font appel à une forme de « liberté sexuelle » revendiquée, loin de la morale. Cette stratégie, décrite par Bernstein (2009), en ce sens lectrice de Bourdieu, s'apparenterait à une forme de réévaluation symbolique « des classes moyennes éduquées, permettant de se distancier du stigmaté attaché aux fractions les plus dévalorisées de l'espace de la prostitution. » (*In Mathieu, 2015, p.75-76*). Si cela semble être le cas, dans une certaine mesure pour Janis, Patricia reste, quant à elle, complètement conscience des normes sexuées et discriminantes en vigueur dans la société suisse et de l'oppression que peuvent subir certain·e·s prostitué·e·s en se montrant plutôt solidaire à leur égard.

Cette réappropriation du stigmaté faite par ces deux enquêté·e·s de façon détournée leur permet donc de porter une certaine vision sur leur propre sexualité. Qu'elle s'exprime, comme nous l'avons vu dans la partie précédente, par la revendication d'une forme de liberté sexuelle pour Janis ou de mouvement allant à l'encontre des normes de genre prescrites dans la société suisse pour

Patricia, cette réappropriation d'une identité stigmatisée imposée par la majorité se trouve modifiée et valorisée. Leur pratique de la prostitution, envisagée sous cet angle, leur permettrait de se distancier des mécanismes de contrôle liés à leur identité sexuée.

2.2 Construction d'une relation privilégiée avec les client·e·s

Une autre stratégie adoptée par nos enquêté·e·s, afin de se distancier du stigmaté et de se le réapproprier en le valorisant, est de définir leur pratique du travail du sexe comme relevant d'un métier dans lequel des compétences sociales et psychologiques, plus que sexuelles, sont primordiales. Cette conception du métier de travailleurs et travailleuses du sexe est décrite par Bernstein (2007) sous le nom de « *bounded authenticity* » que l'on peut comprendre comme une forme d'authenticité délimitée, c'est-à-dire que les prestations offertes par ces prostitué·e·s prennent la forme de relations dans lesquelles l'aspect relationnel/social est central tout comme la sexualité.

« Bah en général c'est bien parce que ce qui fait que des fois on discute pendant 4 heures, on boit un verre de vin, ils me racontent leur vie etc. Après moi j'aime bien de toute façon donner des conseils psychologiques même si c'est pas, même si je suis pas psychologue. Et après ils en font ce qu'ils veulent finalement. Et je dis jamais des choses... enfin je fais un peu comme, comme il faudrait quoi, tu sais « ça pourrait être comme ça, mais ça pourrait aussi être comme ça mais finalement c'est toi qui dois savoir (rires). » (Janis)

Cet enquêté nous le dit, il ne cherche pas de simples relations sexuelles dans sa pratique de travailleur du sexe, il apprécie d'aider ses clients, notamment ceux cherchant à faire un coming-out ou certains hommes, mariés n'assumant pas leur sexualité homosexuelle. Les travailleurs et travailleuses du sexe refusent souvent de voir leur pratique réduite à la dimension purement sexuelle. S'instaure une dimension relationnelle déclinée, induisant « les rapports humains, le contact,

l'écoute, l'aide conjugale et psychologique parfois [...] » (Pyren, 2009, p.228). Envisager les client·e·s selon la figure de personnes qu'elles, ils peuvent aider, socialement ou psychologiquement parlant semble leur permettre de légitimer leur pratique :

« Donc voilà de toute façon donner de soi même, donner de sa personne, d'aider les gens c'était tellement naturel d'où le fait dans la prostitution, on aide énormément de monde. On se rend pas compte l'impact qu'on a sur les gens, pour le bien être personnel, d'un coup réagir en disant « Ouh t'as vécu une mauvaise journée, bah c'est bien t'es un bon chien, bravo » un truc débile comme ça et ils sont là « Ahhhhh »¹⁶⁴, tu te rends pas compte l'impact qu'on peut avoir sur les gens quand ils se livrent corps, cœur et âme. » (Noémie)

Pour cette enquêtée qui nous a livré son intérêt pour le domaine de la psychologie, comme vu précédemment, le travail du sexe est une façon pour elle d'exercer un métier qui lui plait, tout en valorisant son impact sur ses client·e·s dans une relation d'aide qu'elle leur apporte. Cette aide peut toutefois aussi être envisagée vis-à-vis de la sexualité des client·e·s comme nous l'explique Benjamin :

« Et je pense aussi, il y a des gens qui s'occupent des questions sexuelles pour montrer aux gens, « regarde c'est comme ça que tu peux vivre ta sexualité, regarde c'est comme ça » que tu sois handicapé, pas handicapé etc. Si ton besoin c'est de tirer un bon coup, ton besoin c'est de tirer un bon coup et puis après qu'on t'écoute. Tout ça c'était mon travail pour que le monde arrive à mieux gérer les questions de sexualité. » (Benjamin)

Ayant pratiqué le métier d'assistant sexuel auprès de personnes handicapées dans son parcours professionnel, cet enquêté voit dans sa pratique de la prostitution une manière d'apporter un soutien à ses clients, également sur le

¹⁶⁴ Imite le bruit d'un chien qui serait content.

plan sexuel. La prostitution serait pour nos enquêté·e·s perçue comme une façon d'apporter une aide psychologique, un réconfort social et une assistance envers les personnes qui vivraient difficilement leur sexualité pour diverses raisons. Mis à part le fait d'être à l'écoute de leurs client·e·s et de pouvoir leur apporter un certain soutien elles, ils décrivent surtout leur métier comme utile et nécessaire à la société dans son ensemble. Comme l'explique Pyren : « Les personnes prostituées parlent de leur activité comme étant d'utilité publique : c'est un service qui serait nécessaire, utile, quasi humanitaire. » (2009, p.229). Semble alors se construire pour nos enquêté·e·s une identité de travailleurs et travailleuses du sexe comme de réels « experts » de la sexualité, exerçant une activité nécessitant de véritables compétences relationnelles et sexuelles, compétences fortement revendiquées par nos enquêté·e·s. Ces relations, que l'on pourrait qualifier d'intimes avec leurs client·e·s, semblent également les influencer quant à leur propre identité sexuée et sociale comme nous l'explique l'un de nos enquêtés, ce métier lui ayant permis de faire de nouvelles découvertes :

« Comment moi je me sens ? Bah je pense que ça a quand même donné, peut être donné c'est le faux mot mais, ça a renforcé, je sais pas peut être un certaine sûreté que j'avais. Parce que déjà c'est un travail. [...] un que j'ai bien trouvé dans le sens où vraiment c'est un travail qui est fait pour moi, dans tous les domaines donc ça c'était quand même aussi cool. [...] Donc, moi si ça m'a changé c'est plutôt dans le positif parce que ça m'a ouvert encore un fois un peu plus l'esprit parce que j'ai découvert des choses que je n'aurais pas découvertes dans le monde non-escorte. Et ça m'a permis d'aller à des endroits, de voir des choses, de manger dans des restos où sûrement je ne serais pas allé, ça aussi. Voilà de vivre un peu en dessus de... de mes moyens. » (Janis)

2.3 La réappropriation d'une forme de « pouvoir » par la sexualité

La relation à la sexualité et la conception de la prostitution que nous allons décrire dans ce sous-chapitre est spécifique à l'une de nos quatre enquêté·e·s, Noémie. Ayant subi des violences sexuelles durant son enfance, elle s'est forgée un rapport particulier à la sexualité comme elle nous l'explique :

N : « Et j'avais déjà compris à cet âge-là que le sexe, c'est comme ça que je pouvais contrôler un mec donc je me suis parfaite en sexe. »

M : Dès 8 ans ?

N : Dès 8 ans ouais, comme quoi c'est fou hein (rires). Je savais très bien que c'était comme ça que je pouvais aller, avoir, manipuler un homme. Pas forcément la manipulation mais d'avoir un droit de véto ou d'avoir un point d'accroche et je me suis perfectionnée là-dedans pour être la meilleure. Mais voilà grâce à tout ça je suis ce que je suis aujourd'hui. »

Ayant commencé le métier de prostituée très jeune par envie d'émancipation de sa famille et par manque de diplôme scolaire lui permettant de s'engager dans des études de psychologie, comme vu précédemment, cette enquêtée porte un regard particulier sur son parcours de vie, spécialement au niveau de la sexualité. Sans tomber dans des théories psychologisantes, elle semble, avec le recul porter un regard très détaché sur ce qui lui est arrivé et c'est notamment grâce à la prostitution qu'elle aurait réussi à se le réapproprier, comme elle nous l'affirme, comprenant très tôt le rôle que la sexualité pouvait avoir dans les relations humaines. Comme l'explique Pheterson (2001) « Une fois stigmatisées comme impudiques, il se peut que les filles deviennent plus actives sexuellement et commencent à s'identifier davantage au modèle de féminité représenté par la courtisane qu'à celui de la femme au foyer. » (p.114). Il semble notamment que ce soit le cas pour cette enquêtée, à l'aise avec sa sexualité et très indépendante, elle nous dit plus loin dans l'entretien ne jamais vouloir être tributaire financièrement d'un homme. Stigmatisée très tôt, bien avant même de décider de s'engager dans le métier de travailleuse du sexe, Noémie semble avoir pu se réapproprier une sexualité dans laquelle elle était épanouie, pour ensuite entrer

dans le domaine de la prostitution, qui l'aurait donc influencée dans sa construction identitaire.

« Bah vu les antécédents que j'ai dans ma vie, le fait d'avoir commencé à l'âge de huit ans, d'avoir eu des viols, des machins, des trucs bah c'était la suite logique au final, tout simplement. » (Noémie)

Décrivant son entrée dans la prostitution comme « la suite logique » de son parcours identitaire sexuel, elle semble pleinement en accord avec sa sexualité. Cette enquêtée porte un regard très particulier sur sa sexualité et sur son identité sexuelle et sexuée, se détachant de toutes contraintes normatives imposées par la société. Elle insiste sur le fait de se sentir bien vis-à-vis de sa sexualité personnelle pour pouvoir s'engager dans un métier tel que celui de la prostitution :

« Moi j'étais très bien dans ma sexualité à côté d'où le fait que j'étais très bien dans ce métier. »

« J'avais ma sexualité privée où j'étais bien, épanouie, en bon accord avec moi-même et mes amants de l'époque, même encore mon amant aujourd'hui, enfin c'est primordial d'être bien dans sa sexualité pour pouvoir faire ça. » (Noémie)

Engagée dans de nombreuses pratiques sexuelles qui pourraient être qualifiées de hors-normes par la société (Libertinage, BDSM), comme nous l'avons vu précédemment, la sexualité semble être un aspect central dans la vie de cette enquêtée, que ce soit au niveau des sévices sexuels vécus durant son enfance, son métier de prostituée, ou dans sa sexualité privée et personnelle. Ce rapport à la sexualité lui a permis, semble-t-il, de l'envisager de façon très détachée, sans tabou et de se libérer de certains mécanismes de contrôles sociétaux cherchant à imposer des identités sexuées. La formation de l'identité sexuelle et sexuée de cette enquêtée semble s'être construite selon le concept goffmanien de la « barbe à papa », des événements relatifs à la sexualité venant s'y coller pour l'influencer dans la conception qu'elle en a aujourd'hui, la prostitution, envisagée comme un

réel métier, n'ayant jamais été perçue comme stigmatisante de par ce rapport à la sexualité.

2.4 Façon détournée de vivre son homosexualité

Une autre stratégie de distanciation au stigmaté décrite par Goffman consiste à « faire passer les signes d'une déficience stigmatisée pour ceux d'un autre attribut dont le caractère stigmatique est moins grave. » (1975, p.115). C'est ce qui semble se passer pour notre enquêté Benjamin, issu d'une famille très religieuse, cherchant à refouler le stigmaté de l'homosexualité et de ce fait, son identité sexuée.

« [...] oui c'était problématique, c'était problématique pour moi aussi par rapport à une orientation sexuelle que je n'assumais pas. Je ne m'assumais pas en tant que gay donc ce qui était difficile avec la prostitution ou sans la prostitution. Bien sûr c'était, la prostitution en elle-même, elle n'était pas problématique. Ce qui était problématique c'était de ne pas m'assumer au niveau sexuel, au niveau physique, au niveau... à plein de niveaux. » (Benjamin)

N'assumant pas de se construire une identité d'homosexuel dans les premiers moments de sa vie, cet enquêté va se tourner vers le domaine de la prostitution afin de pouvoir entretenir des relations sexuelles avec des hommes sans s'assumer pleinement en tant qu'homosexuel. Malgré son attirance pour des hommes « [...] ces premières sensations sont bien vite rattrapées par des questions de nomination car, pour savoir ce que l'on est, on a besoin bien vite du secours des mots. » (Verdrager, 2007, p.47). Répugnant à « mettre en mots » cette attirance, le détournement du stigmaté lié à son homosexualité se fait par l'endossement du stigmaté de prostitué. Ce besoin de garder le secret quant à son identité sexuelle ne lui permet pas de se construire *une identité pour soi* d'homosexuel. Comme l'explique Comte, l'individu stigmatisé « [...] doit taire les expériences qu'il vit, quand bien même celles-ci sont significatives pour lui et qu'elles l'amènent à des questionnements et à des réalisations sur la nature du monde, de la vie, de la société ou de lui-même. » (2010, p.436). La prostitution

semble donc l'aider à se construire une identité d'homosexuel qu'il lui sera difficile à assumer pendant très longtemps. Pour autant, le métier de travailleur du sexe sera également, à l'égard du stigmatisme y étant lié, difficile à vivre. Cet enquêté se retrouve alors dans la nécessité de composer avec deux stigmates « celui lié à l'homosexualité [...], et celui associé à la prostitution, lequel rejaillit sur eux, même si le stigmatisme cherchait traditionnellement à atteindre les femmes. » (Comte, 2010, p.441). La construction identitaire sexuelle et sexuée de cet enquêté semble donc se faire selon l'enchaînement de différents stades, l'amenant, au fil du temps, à s'identifier pleinement en tant qu'homosexuel, puis en tant que travailleur du sexe. Mais si l'attraction pour les hommes apparaît, chez Benjamin, très tôt dans sa vie, le choix du métier de travailleur du sexe va déterminer, en partie, les conditions sociales de pouvoir vivre pleinement son identité sexuelle, bien qu'il se refuse à l'accepter. A la suite de son coming-out homosexuel, sa sexualité en tant que telle, reste problématique :

« [...] je pense aujourd'hui (silence) que ma sexualité, dans l'idée d'une multiplication aussi au niveau sexuel, ma sexualité c'était aussi cette sexualité monnayée là et c'était moi aussi, je m'étais construit par-là et c'était en reniant tout que ça ne changerait pas. » (Benjamin)

Se forgeant au fil du temps une identité sexuelle homosexuelle et l'acceptant, sa sexualité ne semble passer, dans un premier temps, qu'au travers de sa pratique de travailleur du sexe. Ce vécu d'une sexualité tarifée, qui l'aura aidé à s'accepter en tant qu'homosexuel, n'aura donc pas été sans poser problème à bien d'autres niveaux dans sa construction identitaire sexuée.

Bien des années plus tard, dans son parcours professionnel, s'étant assumé par rapport à son identité homosexuelle et par rapport à son métier de travailleur du sexe, cet enquêté va faire le choix de militer afin de faire reconnaître le métier de travailleurs et travailleuses du sexe et de défendre leurs droits, en revendiquant cette identité stigmatisée, allant même jusqu'à en jouer, pendant un certain temps :

« Donc voilà il y avait cette euphorie-là qui s'installait et à partir de ce moment-là je m'amusais, pendant un certain temps j'avais besoin de le

dire à tout le monde, dans le train, parce que je prenais souvent le train aussi, déjà à l'époque (rires), dans le train, dans les wagons fumeurs quand tu roulais un joint bien sûr tu faisais passer le joint quoi donc tu étais en contact avec des autres, tu parlais « Et toi tu fais quoi dans la vie ? Ah ouais t'es prostitué, d'accord, euh » (rires). Donc je m'amusais à voir des mâchoires tomber, c'était cool, c'était cool le pouvoir discursif que je pouvais soudain me construire à ce moment-là. Jamais on m'avait écouté autant. » (Benjamin)

C'est en assumant pleinement son identité stigmatisée de travailleur du sexe que Benjamin semble avoir pu développer un regard nouveau sur cette pratique qui lui avait permis d'expérimenter, dans les débuts, une sexualité homosexuelle. L'anamnèse effectuée par cet enquêté quant à sa pratique de la prostitution lui permet de retracer sa construction identitaire inéluctablement politique, sociale, sexuelle et sexuée. Le choix de la prostitution, dans un premier temps, peut se lire comme une forme de gestion d'une identité sexuelle non-assumée, choix s'apparentant à la recherche d'un épanouissement personnel et une possibilité de vivre une sexualité refoulée. La progressive assimilation de cet enquêté à une identité sexuelle puis à une identité professionnelle de travailleur du sexe est présentée comme un processus de réunification d'identités stigmatisées, finalement pleinement assumées. Cette assomption au statut de travailleur du sexe à part entière et la revendication d'une homosexualité assumée, passant par leur nomination, peuvent se lire comme des formes de « montée en identité » (Verdrager, 2007). Le concept de « montée en identité » suppose que « le fait d'être homosexuel [et travailleur du sexe dans le cas de Benjamin] est généralement le résultat d'un processus plus ou moins long, comportant différentes phases, et que tous les homosexuels empruntent peu ou prou, souvent, mais pas toujours, dans le même ordre ; ensuite, l'idée de montée implique celle de la pente. » (Verdrager, 2007, p.44). Elle induit, en son point culminant, la nomination qui « [...] n'est pas seulement un geste cognitif de classification, elle est aussi un geste collectif d'identification. » (2007, p.47).

3. Intégration du stigmatisme lié à la prostitution et construction identitaire

Nous observons, suite à cette analyse, ce que l'on pourrait nommer de « retournement sémantique » dans les récits de nos enquêté·e·s. Au sens de Taboada-Leonetti, ces travailleurs et travailleuses du sexe opèrent une réappropriation du stigmatisme lié à la prostitution, de ce fait « l'identité minoritaire prescrite est acceptée, avec tous les traits stigmatisés qui lui sont liés, mais ceux-ci font l'objet d'un renversement sémantique qui transforme la négativité en positivité. » (1998, p.68). Nos enquêté·e·s conscient·e·s de la stigmatisation que subit leur activité semblent sortir des normes imposées par la société quant à la sexualité et pour certain·e·s d'entre-elles, eux, elles, ils revendiquent même cette identité stigmatisée afin de la faire reconnaître en tant que réel métier dans l'espace public suisse. Il semblerait donc que ce processus de renversement sémantique participe à la reconfiguration de leur identité minoritaire et stigmatisée imposée par des mécanismes de contrôle sociétaux cherchant à départager la « bonne » de la « mauvaise » sexualité.

Nos enquêté·e·s semblent opérer une réappropriation du stigmatisme en le valorisant selon différentes stratégies : en considérant leur pratique prostitutionnelle comme relevant d'une forme de marchandisation de leur corps, non-différente de celle effectuée dans d'autres métiers comme le service, et en revendiquant de réelles compétences sociales et psychologiques liées à leur pratique, compétences jugées nécessaires au bon fonctionnement de la société dans son ensemble. En n'internalisant pas complètement le stigmatisme et donc en ne produisant pas une *identité pour soi* fondamentalement différente de *leur identité personnelle*, nos enquêté·e·s réussissent à se le réapproprier et à sortir des normes imposées par la société à leur égard et à l'égard de leur sexualité. Par contre, si certain·e·s ont tendance à révéler la nature de leur activité à l'ensemble de leur entourage en se positionnant clairement en tant que travailleurs et travailleuses du sexe, d'autres comme Patricia, décident de ne se livrer qu'aux personnes qui l'accepteront. Le besoin de se protéger des préjugés et attitudes négatives à l'encontre de la prostitution étant encore bien présent pour nombre de

travailleurs et travailleuses du sexe. Elles, ils semblent toutefois effectuer une forme de neutralisation du stigmate en affirmant maîtriser, plutôt que subir cette pratique stigmatisée.

Pour Benjamin, la prostitution semble cependant avoir fait l'objet d'une signification quelque peu différente, en tout cas dans les débuts de sa pratique. Vécue comme une manière d'expérimenter sa sexualité, elle lui a pendant longtemps posé problème, n'arrivant ni à s'assumer vis-à-vis de son homosexualité, ni vis-à-vis de sa pratique de travailleur du sexe. Comme l'explique Comte : « [...] ce n'est pas l'instrumentalisation de la sexualité qui entraîne une aliénation de son identité mais bien plutôt la stigmatisation dont ce type de travail fait l'objet. » (2010, p.440). Confronté à une double stigmatisation, sa construction identitaire sexuelle et sexuée a toutefois été possible en partie grâce à sa pratique de la prostitution.

Nous avons donc pu remarquer que nos enquêté·e·s se distancient aujourd'hui du stigmate associé à leur pratique de la prostitution à l'aide de mécanismes de réappropriation, voire même de revendication. Leur identité sexuée, et sexuelle pour certains, semble avoir été influencée par leur métier de travailleurs et travailleuses du sexe, et inversement. En effet, se distançant d'une forme de morale sexuelle imposée par la société, elles, ils semblent envisager l'activité prostitutionnelle comme détachée de cette morale. Leur construction identitaire sexuelle et sexuée vis-à-vis de la prostitution semblent donc s'opérer suivant une logique de distanciation à l'égard d'une morale sexuelle liée à des mécanismes de contrôle. Plus que des individus stigmatisés, ce qui semble faire foi dans la définition identitaire de nos enquêté·e·s serait plutôt leur assimilation à une forme de sexualité jugée comme déviante dans la société suisse. La stigmatisation semblant être plutôt bien vécue par ces dernier·e·s, ce qui semble les distancer de la société n'est non pas leur activité de travailleurs et travailleuses du sexe en tant que tel mais la vision qu'elles, ils portent sur leur sexualité et sur les normes sexuelles prescrites dans la société suisse romande. En effet, elles, ils ne semblent pas adhérer aux normes sociales relatives aux conduites et aux attributs revendiqués en matière de sexualité par grand nombre d'acteurs et d'actrices. Nos enquêté·e·s semblent toutes et tous accorder une importance primordiale à la sexualité, révélatrice de certaines oppressions

sociétales à l'encontre des femmes, des homosexuels ou de pratiques sexuelles jugées déviantes. Se désincarnant de ces mécanismes de contrôle, leur pratique de la prostitution semble dès lors être dédramatisée dans leurs discours, contrairement aux discours médiatiques qui traitent de la question. Comme nous l'explique aujourd'hui Benjamin :

« *Non je suis travailleur du sexe parce que ça fait partie de ma vie, partie de ma vie où est centrale une lutte pour un autre monde et ça passe par le sexuel.* » (Benjamin)

Ce regard porté sur la sexualité et leur construction identitaire peut être théorisé en reprenant l'analyse de Bozon (2001) concernant les *orientations intimes*. Il semble s'opérer chez nos enquêté·e·s une construction identitaire sexuelle et sexuée qui passe par l'élaboration de « cadres mentaux » spécifiques. Ces cadres « [...] délimitent l'exercice de la sexualité, définissent le sens qui lui est donné et indiquent le rôle que la sexualité joue dans la construction de soi. Les orientations intimes sont au fondement des classements sexuels des individus, qui ne se réduisent pas aux classements sociaux habituels ni aux appartenances héritées (classes sociales, groupes culturels, genre, groupe d'âge), bien qu'ils puissent leur être liés ; elles prennent leur source dans des processus biographiques et font corps avec les individus, justement parce qu'elles naissent d'expériences vécues en premières personnes. » (Bozon, 2001, p.13). Le vécu d'une sexualité pouvant être jugée comme hors-normes et l'inscription dans une pratique prostitutionnelle semblent donc influencer la formation d'une conception de la sexualité propre à nos enquêté·e·s. Comme l'explique Bozon (2001), ces orientations intimes en matière de sexualité, *i.e* les conceptions de la sexualité qu'établissent nos enquêté·e·s, seraient élaborées non seulement en regard de mécanismes macro-sociaux, *i.e* la morale sexuelle prônée dans la société suisse et la stigmatisation des personnes prostituées, mais joueraient également un rôle original « [...] dans les processus de mise en cohérence du sujet. » (p.13). Toutes ces conceptions, en matière de sexualité, semblent en effet être construites socialement, c'est-à-dire que « [...] les limites de ce qui est considéré comme sexuel varient non seulement d'une société à l'autre, mais également au sein d'une même société. » (Bozon, 2001, p.35). Les conceptions

de la sexualité, et les identités sexuelles et sexuées de nos enquêté·e·s qui en découlent sont donc, non seulement influencées par les discours élaborés au sein de la société suisse à son encontre au niveau des héritages sociaux et des cadres institutionnels, mais également à partir de la diversité des trajectoires biographiques de nos enquêté·e·s elles, eux-mêmes.

VI. Conclusion

Dans ce travail, découpé selon deux temps principaux d'analyse, nous nous sommes intéressé·e·s à des membres de la société suisse exerçant ou ayant exercé une activité prostitutionnelle. Nos objectifs de recherche étaient alors de donner la parole à ces membres invisibilisés et stigmatisés au sein la société, d'écouter leurs récits et de décrire leurs expériences de la prostitution et le sens qu'elles, ils donnaient à cette pratique. Nous nous sommes interrogé·e·s sur leur propre vision de la sexualité se détachant de certaines normes sociales prescrites différemment selon les genres et sur leur parcours identitaire en regard de cette activité prostitutionnelle. Pour ce faire, nous avons choisi d'élaborer une recherche en deux temps qui nous ont permis de faire un découpage dans notre analyse. Nous avons premièrement mené des entretiens auprès de nos enquêté·e·s. Des contextes d'énonciations dans lesquels elles, ils nous racontaient leur expérience de la prostitution, se mettant au centre d'une histoire constituant leur récit. C'est au travers de leur récit que la stigmatisation liée au domaine du travail du sexe a fortement été évoquée de leur part. Dans un second temps, nous avons donc décidé de nous intéresser à la figure de la prostitution véhiculée au travers des médias suisses romands. Après ces deux corpus de données récoltés, nous avons pu construire notre analyse.

Premièrement, grâce à notre analyse médiatique, il nous a été possible de démontrer que la figure de la prostitution dépeinte au sein des journaux suisses romands était encore nourrie de nombreux stéréotypes induisant une certaine forme de stigmatisation des travailleurs et travailleuses du sexe. Le domaine du travail du sexe semble en effet, aujourd'hui encore, se constituer en véritable problème public touchant, de fait, les sphères politique, juridique et les normes

sociétales. Semble alors s'opérer une forme d'étiquetage collectif des personnes pratiquant une activité prostitutionnelle. Les énoncés et donc les discours médiatiques portés à propos de la prostitution sont considérés comme pleinement performatifs au sein de ce travail, dans le sens où ils font agir les acteurs et actrices de la société suisse ainsi que les travailleurs et travailleuses du sexe vis-à-vis du domaine de la prostitution lui-même. Nous avons ensuite pu analyser cet aspect performatif sous le prisme de la stigmatisation vécue par nos enquêté·e·s c'est-à-dire, comment elles, ils l'appréhendaient, comment elles, ils se la réappropriaient afin d'agir sur elles, eux-mêmes et plus généralement, dans une moindre mesure, sur la société.

Deuxièmement, nous avons décidé de mettre en lien cette stigmatisation sociale avec la parole de nos enquêté·e·s afin qu'elles, ils nous racontent leur expérience et leur vécu, stigmatisation plus rudement vécue par nos enquêtées femmes vis-à-vis de leur entourage proche et dans leur milieu professionnel autre. Cette stigmatisation entourant le domaine du travail du sexe, dont sont pleinement conscient·e·s nos enquêté·e·s, ne semble pourtant pas les avoir freiné·e·s quant au choix de s'engager dans une telle activité. Toutes et tous évoquent l'aspect lucratif du domaine, mais un second aspect semble primordial dans leur conception de la prostitution et vis-à-vis de leur sexualité en général, c'est-à-dire une forme de distanciation d'une morale sexuelle passant par des revendications pouvant s'apparenter à celles des mouvements LGBTQI*, par une recherche d'une plus grande égalité en matière de sexualité vis-à-vis d'une éducation genrée ou par le vécu, très jeune, de violences sexuelles et de pratiques sexuelles pouvant être qualifiées de libertines. Cette conception portée à l'encontre du domaine de la sexualité de la part de nos enquêté·e·s nous a amené·e·s à nous questionner finalement sur leur construction identitaire sexuelle et sexuée en regard de leur pratique prostitutionnelle.

Pour finir, nous avons donc décrit leur expérience de leur pratique prostitutionnelle et le regard que ces dernier·e·s lui portaient en parallèle avec une construction identitaire sexuelle et sexuée. Nous avons pu remarquer que ces travailleurs et travailleuses du sexe, dans leurs discours, opéraient toutes et tous une réappropriation du stigmate lié à leur activité selon différentes logiques,

mais toujours en renversant la négativité du stigmatisme initialement associée au domaine de la prostitution en véritables attributs positifs. En considérant le métier de prostitué·e·s comme la simple vente de son corps, en lui associant de réelles compétences sociales et psychologiques vis-à-vis des client·e·s le rendant ainsi plus légitime, en en faisant cas comme d'une façon détournée de vivre son homosexualité ou comme une forme de réappropriation de sa propre sexualité. Au travers de ces différentes stratégies, nous avons donc pu remarquer que la formation de leur *identité personnelle* (Goffman, 1975) semblait se détacher de certains carcans sociétaux à l'encontre de la prostitution et des normes genrées relatives à la sexualité en général. Leur identité sexuelle et sexuée semble découler d'une certaine vision de la sexualité qui leur est propre et qui favoriserait une entrée dans la prostitution, malgré le stigmatisme, allant même pour certain·e·s jusqu'à revendiquer aujourd'hui pleinement cette pratique stigmatisée. Elles, ils se désincarnent par-là des mécanismes de contrôle ayant lieu dans la société suisse quant aux normes sexuelles. La sexualité est jugée par nos enquêté·e·s comme relevant d'une importance primordiale dans nos sociétés modernes et permettant de révéler les oppressions sociétales à l'encontre des femmes, des homosexuels ou de pratiques sexuelles pouvant être jugées immorales. Au travers de leurs récits et de leurs parcours biographiques, ainsi qu'au travers des influences sociétales, elles, ils se sont construits une identité et une cohérence interne qui leur est propre. Il semble donc s'opérer pour nos enquêté·e·s, dans une certaine mesure, une forme de nouvelle socialisation qui « [...] puisse aboutir à l'intériorisation d'autres identités de sexe, visant par exemple à un rapprochement des rôles masculins et féminins de manière à autoriser hommes et femmes à se poser à la fois en prestataires et en bénéficiaires de services sexuels. » (Mathieu, 2016, p.54). Lilian Mathieu (2016), propose en se basant sur l'idée de *désenchantement du monde* de Max Weber (1904, 2013) le projet d'un *désenchantement des sexes* qui « allègerait la lourde charge signifiante dont celui-ci est historiquement lesté [...] [dans l'idée de], le dégager des toiles de significations qui l'enserrent et qui contraignent son accomplissement. » (p. 133). Ce projet permettrait de désigner l'évolution des comportements en matière de sexualité dans nos sociétés occidentales passant par une diversification et une multiplication des expériences sexuelles, par l'affaiblissement du modèle du mariage et/ou du couple comme lieu privilégié

des relations sexuelles, par une dissociation des affects de la sexualité etc. en somme, une plus grande égalité en matière de sexualité entre les hommes et les femmes, ce que semblent pratiquer, dans une moindre mesure, nos enquêté·e·s. S'il semble s'opérer une forme de changement vis-à-vis de la conception des sexualités de ces travailleurs et travailleuses du sexe, il faut toutefois garder à l'esprit que ces différentes lectures, opposant une forme de morale sexuelle à ce que l'on pourrait appeler une forme de plus grande liberté sexuelle, ne relèvent souvent, que de simple jugement de valeurs divergents, « [...] inscrits dans des orientations de référence qui façonne étroitement le regard sur la sexualité. » (Bozon, 2001, p.30), ce que nous avons donc tenté de démontrer au travers des récits de nos enquêté·e·s elles, eux-mêmes. Mais la libération des conduites en matière de sexualité ayant lieu dans nos sociétés contemporaines occidentales qui prône une plus grande liberté sexuelle impliquant, notamment, des relations multi-partenariales, hors de l'institution du mariage et dans un but non procréatif, les arguments qui ont historiquement permis de condamner le domaine de la prostitution (Mathieu, 2016), ne semblent aujourd'hui plus possibles de lui être appliqués. Malgré cela, le domaine de la prostitution reste, comme nous l'avons vu, fortement stigmatisé au sein de la société suisse. L'évolution des conduites et des mentalités ne permettraient donc pas totalement de sortir le métier de travailleurs et travailleuses du sexe de la stigmatisation dont il est affligé. Appliqués au domaine de la prostitution, les préceptes normatifs et genrés contemporains en matière de sexualité semblent se frayer un chemin plus lent et sinueux.

VII. Limites et développements ultérieurs

Les possibilités d'enrichir, par des recherches en sciences sociales la thématique de la stigmatisation et du vécu de cette dernière par les travailleurs et travailleuses du sexe, comme nous avons tenté de le faire, semblent infinies. Les normes liées notamment aux mœurs et à la sexualité évoluant rapidement, de nouvelles conceptions du travail du sexe, en regard notamment des théories

féministes, semblent être toujours renouvelées. Malheureusement, par manque de temps et de possibilités d'entrée sur le terrain, notre recherche a dû se limiter à quelques entretiens. Il convient donc de préciser que les analyses et descriptions obtenues dans ce travail, bien que très intéressantes et sources d'informations précieuses sur le vécu de la prostitution par des travailleurs et travailleuses d'origine suisse, ne sont pour autant pas généralisables, mais nous permettent d'en obtenir un aperçu.

D'autre part, la conception de la sexualité comme fondement des rapports de genre et/ou d'oppressions effectuée par nos enquêté·e·s, conception qui les poussent à se distancier d'une morale sexuelle, et qui les influencerait dans l'engagement de leur pratique prostitutionnelle ne peut par ailleurs, pas non plus s'appliquer à l'ensemble des acteurs et actrices exerçant ce métier. Issue·e·s de classes moyennes et ayant poursuivi, pour la plupart, des études supérieures ou étant engagés dans des mouvements de revendications féministes et/ou LGBTQI*, cette socialisation leur permet d'adopter un regard spécifique, militant parfois, sur la question de la sexualité (et de la prostitution). Regard que n'adoptent certainement pas tous et toutes les travailleuses et travailleurs du sexe. Comme l'explique Mathieu, le domaine de la prostitution « [...] unissant mutuellement, et de manière plus ou moins tendue ou relâchée, des individus, qui, quoique soumis à un processus similaire de stigmatisation indui[t] des modes spécifiques de gestion de l'identité (Goffman, 1975), [ces individus] sont généralement porteurs de propriétés et occupants des positions sociales différenciées. » (2000, p.100). En effet, il semblerait que le domaine de la prostitution en Suisse se retrouve précisément dans une forme de paradoxe, selon les propos de notre enquêté Benjamin, aspect qu'il aurait été intéressant d'analyser plus en profondeur. Les ressortissants des Etats membres de l'UE-27/AELE¹⁶⁵ ont la possibilité de venir travailler en Suisse, sans autorisation particulière, pendant 90 jours par an. En parallèle, l'exercice de la prostitution étant légal en Suisse, de nombreux, nombreuses étranger·e·s européen·ne·s viendraient donc exercer une activité prostitutionnelle en Suisse. Le paradoxe de la légalité du travail du sexe, se retrouve précisément dans le fait que, ces travailleurs et travailleuses étranger·e·s ne trouvent aucun intérêt à s'engager

¹⁶⁵ <https://www.ch.ch/fr/travailler-suisse-ressortissant-ue-aele/> (Page consultée le 3 juin 2019).

dans des associations de défense et de protection des droits des prostitué·e·s. La légalité du métier et, de fait, la facilité qu'y trouveraient ces travailleurs et travailleuses du sexe étranger·e·s à le pratiquer, empêcheraient donc la mobilisation et, dans une certaine mesure, une potentielle déstigmatisation du métier, comme c'est le cas en France par exemple où s'organisent de nombreuses manifestations, comités, syndicats de personnes prostituées¹⁶⁶.

Comme nous avons pu le démontrer, les prises de positions morales à l'encontre de la sexualité, en général, constituent un terrain privilégié pour comprendre les agissements et les attitudes des acteurs et actrices de la société suisse à l'encontre de la prostitution, ainsi que pour comprendre les pratiques et le sens donné à ces pratiques par certain·e·s travailleurs et travailleuses du sexe suisses romand·e·s. La pluralité des visions portées sur le domaine de la sexualité nous permettent d'appréhender le domaine de la prostitution de différentes manières et nous permettent un point d'encrage analytique à propos des mobilisation féministes à son encontre. Ce terrain est et restera un terrain pertinent en sciences sociales afin d'appréhender les comportements sociaux en matière de sexualité, tant que certain·e·s considéreront les travailleurs et travailleuses du sexe comme étant des agent·e·s de ce qu'ils prénomment le « plus vieux métier du monde ».

¹⁶⁶ Pour aller plus loin :

- Mathieu, L. (1999). Une mobilisation improbable : l'occupation de l'église Saint-Nizier par les prostituées lyonnaises. *Revue française de sociologie*, 40(3), 475-499.
- Mathieu, L. (2001). *Mobilisations de prostituées* (p. 336). Belin.
- Merteuil, M., & Schaffauser, T. (2017). Le travail du sexe: entretien croisé avec Morgane Merteuil et Thierry Schaffauser. Propos recueillis et présentés par Anaïs Albert et Clyde Plumauzille. *Tracés. Revue de Sciences humaines*, (32), 215-236.

Bibliographie

Beaud, S. (2008). *La France invisible*. J. Confavreux, & J. Lindgaard (Eds.). Paris: La découverte

Becker, H. S. (1985). *Outsiders: études de sociologie de la déviance*. Editions Métailié.

Beliard, A., & Eideliman, J. S. (2008). Au-delà de la déontologie. Anonymat et confidentialité dans le travail ethnographique. *Les politiques de l'enquête. Epreuves ethnographiques*.

Bernstein, E. (2007). *Temporarily yours: Intimacy, authenticity, and the commerce of sex*. University of Chicago Press.

Bernstein, E. (2009). Travail sexuel pour classes moyennes. *Genre, sexualité & société*, (2).

Blanchet, A., & Gotman, A. (1992). L'enquête et ses méthodes. *L'entretien*.

Boltanski, L., & Claverie, É. (2007). Du monde social en tant que scène d'un procès.

Bozon, M. (2001). Orientations intimes et constructions de soi. Pluralité et divergences dans les expressions de la sexualité. *Sociétés contemporaines*, (1), 11-40.

Bozon, M., Andro, A., Brown, E., Condon, S., Debauche, A., Ferrand, M., ... & Pourette, D. (2004). Fabre C, Fassin É.—Liberté, égalité, sexualités. Actualité politique des questions sexuelles. *Population*, 59(59), 185-188.

Bugnon, G., Chimienti, M., Chiquet, L. R. Marché du sexe en Suisse. Etat des connaissances, best practices et recommandations, Volet 2 – Cadre légal. Genève : Université de Genève, 2009

Butler, J., & Cynthia, K. (2006). *Trouble dans le genre : (gender trouble) : le féminisme et la subversion de l'identité (trad. de l'anglais EU)*. La Découverte/Poche.

Clair, I. (2012). Le pédé, la pute et l'ordre hétérosexuel. *Agora débats/jeunesses*, (1), 67-78.

Clair, I. (2016). Faire du terrain en féministe. *Actes de la recherche en sciences sociales*, (3), 66-83.

Clouet, E. (2008). *La prostitution étudiante à l'heure des nouvelles technologies de communication : distinction, ambition et ruptures : Essais-documents*. Max Milo.

Combessie, P., & Mayer, S. (2013). Une nouvelle économie des relations sexuelles ?. *Ethnologie française*, 43(3), 381-389.

Comte, J. (2010). Stigmatisation du travail du sexe et identité des travailleurs et travailleuses du sexe. *Déviance et société*, 34(3), 425-446.

Dorlin, E. (2003). Les putes sont des hommes comme les autres. *Raisons politiques*, (3), 117-132.

Dubar, C. (1998). Trajectoires sociales et formes identitaires. Clarifications conceptuelles et méthodologiques. *Sociétés contemporaines*, 29(1), 73-85.

Garfinkel, H. (1967). *Studies in ethnomethodology*.

Gaudet, S., & Robert, D. (2018). *L'aventure de la recherche qualitative : du questionnement à la rédaction scientifique*. University of Ottawa Press.

Goffman, E., & Kihm, A. (1975). *Stigmate : les usages sociaux des handicaps*. Les éd. de minuit.

Haraway, D. (1988). Situated knowledges : The science question in feminism and the privilege of partial perspective. *Feminist studies*, 14(3), 575-599.

Heinich, N. (2018). *Ce que n'est pas l'identité*. Ed. Gallimard

i Escoda, M. R., Praz, A. F., & Lépinard, É. (2016). Lutttes féministes autour de la morale sexuelle. *Nouvelles Questions Feministes*, 35(1), 6-14.

Lipiansky, E. M., Taboada-Leonetti, I., Vasquez, A., Dans, C., Camilleri, J., Kastersztein, E. M., ... & Taboada-Leonetti, A. (1990). Introduction à la problématique de l'identité. *Stratégies identitaires*, 7-26.

Mathieu, L. (2000). L'espace de la prostitution. Éléments empiriques et perspectives en sociologie de la déviance. *Sociétés contemporaines*, 38(1), 99-116.

Mathieu, L. (2009). Étudier la prostitution au sein de l'association Cabiria. Retour réflexif sur une expérience de recherche. *Tracés. Revue de sciences humaines*, (09), 145-155.

Mathieu, L. (2015). *Sociologie de la prostitution*. La découverte.

- Mathieu, L. (2016). *Prostitution, quel est le problème ?* Textuel.
- Pheterson, G., & Mathieu, N. C. (2001). *Le prisme de la prostitution*. Paris : L'Harmattan.
- Pryen, S. (2009). La prostitution de rue, un métier comme les autres ? *Demazière, D., Gadéa, C.(dir.)*, 220-230.
- Rochelandet, B. (2007). *Histoire de la prostitution : du Moyen Age au XXe siècle*. Cabédita.
- Rubio, V. (2013). Prostitution masculine sur Internet. Le choix du client. *Ethnologie française*, 43(3), 443-450.
- Sacks, H. (2014). « De la possibilité d'analyser des récits d'enfants ». In A. Bovet, E. Gonzalez-Martinez et F. Malbois (eds.). *Langage, activités et ordre social. Faire de la sociologie avec Harvey Sacks*. Berne : Peter Lang, 57-82.
- Smith, D. E. (1979). On sociological description : A method from Marx. *Human Studies*, 4(1), 313-337.
- Taboada Leonetti, I. (1989). Stratégies identitaires et minorités dans les sociétés pluriethniques. *International Review of Community Development/Revue internationale d'action communautaire*, (21), 95-107.
- Verdrager, P. (2007). *L'homosexualité dans tous ses états*. Paris, Éditions les Empêcheurs de penser en rond.
- Véron, E. (1989). Télévision et démocratie : à propos du statut de la mise en scène. *Mots*, 20(1), 75-91.
- Véron, E. (1995). Médiatisation du politique. *Hermès, La Revue*, (3), 201-214.
- Weber, M. (2013). *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*. Presses Électroniques de France.
- Weeks, J. (2014). *Sexualité*. Presses universitaires de Lyon.
- Widmer, J. (1999). Notes à propos de l'analyse de discours comme sociologie. La mémoire collective d'un lectorat. *Recherches en communication*, 12(12), 195-207.
- Widmer, J. & Terzi, C. (1999). Mémoire collective et pouvoirs symboliques. *Discours et société*, 1.
- Widmer, J. (2005). Tiers et dispositifs de catégories. *Texte inédit*.

Sources primaires et annexes

Annexe 1 : Lois et politique

Annexes 1a

- « Fair trade sexe » Le Courrier, 30 avril 2010
- « Améliorer le sort des péripatéticiennes » Le Nouvelliste, 15 septembre 2011
- « Clients, maitresses et prostituées » L'Hebdo, 14 avril 2016
- « La Municipalité de Lausanne veut réduire la zone de prostitution » Le Courrier, 24 juin 2016
- « La prostitution : l'interdire ou la reconnaître ? » Le Temps, 13 décembre 2018
- « L'hypocrisie de la réglementation de la prostitution » Le Temps, 18 décembre 2018

Annexes 1b

- « Enregistrer les prostitué(e)s pour les protéger » La Liberté, 30 avril 2009
- « Une loi pour mieux cadrer la nouvelle prostitution » Le Courrier, 17 décembre 2009
- « Et si on parlait des belles de nuit... » La Liberté, 5 février 2010
- « Pas avant l'âge de 18 ans » La Liberté, 8 juin 2011
- « Un code de bonne conduite pour mieux encadrer la prostitution » La Liberté, 6 juillet 2011
- « Zurich interdit aux moins de 18 ans de « faire le trottoir ». » Le Matin, 25 janvier 2012
- « La prostitution de mineurs interdites dès le 1^{er} mai » Le Nouvelliste, 28 avril 2012
- « Pas de prostitution pour les mineurs » Le Courrier, 18 août 2011
- « La prostitution réglementée » Le Nouvelliste, 3 juin 2012
- « Immorale, la prostitution ? » La Liberté, 8 juin 2012
- « Victimes et esclaves du secrets » La Liberté, 11 octobre 2012
- « A Lausanne, les prostituées exclues de la rue de Genève » Le Temps, 11 avril 2018

Annexe 2 : Affaires de justice et faits divers

- « Disparues... dans la prostitution » Le Liberté, 4 août 2008
- « Un si amer champagne » Le Nouvelliste, 15-16 mai 2010
- « Brésiliennes forcées à la prostitution » Le Nouvelliste, 22 novembre 2011
- « Une nuit bruyante normale » La Liberté, 2 mars 2012
- « Un cabaretier accusé d'avoir poussé ses danseuses à la prostitution » La Liberté, 2 mars 2012
- « Un cabaretier accusé de proxénétisme devant la justice » Le Matin, 5 mars 2012

- « Tara, rescapée de l'enfer sexuel » Le Temps, 11 janvier 2019

Annexe 3 : Société/mœurs/prostitution

Annexes 3a

- « Prostitution : les filles passent au salon » Le Nouvelliste, 25-26 octobre 2008
- « Une pétition contre la prostitution » Le Nouvelliste, 15 septembre 2010
- « Ces étudiantes qui se prostituent » La Liberté, 3 avril 2012
- « En Romandie, ce n'est pas la ruée » La Liberté, 3 avril 2012
- « Les habitants n'en peuvent plus des nuisances liées à la prostitution » La Liberté, 14 juin 2012
- « Prostitution 2.0 : Les dessous des petites annonces érotiques » L'Hebdo, 9 octobre 2014
- « On ne veut plus de la prostitution de rue » Le Matin, 11 avril 2015
- « Un étudiant plonge dans l'univers de la prostitution » Le Matin, 11 juin 2015
- « Réformer les WC publics : un besoin pressant » L'Hebdo, 12 mars 2015
- « Cabarets, la fin d'une époque » L'Hebdo, 21 avril 2016
- « « Impasse » : de la migration à la prostitution » Le Temps, 2 avril 2017

Annexes 3b

- « J'ai commencé à me prostituer à 14 ans » Le Temps, 14 mars 2012
- « Sexe : Les derniers tabous » L'Hebdo, 18 juillet 2013
- « A la recherche d'un escort-boy » L'Hebdo, 9 juillet 2015
- « Dans la vie de Charles, travailleur du sexe à Genève » Le Temps, 21 juin 2018
- « Quand les femmes payent pour du sexe » Le Temps, 2 avril 2019

Annexe 4 : Grille d'entretien

Thèmes	Questions/Relances
Enquêtés	Portrait sociodémographique : âge, sexe, origine familiale, formation, (orientation sexuelle)...
Pratique de l'escorting	Comment la décrivez vous ? En quoi est-ce qu'elle consiste exactement ? Quand avez-vous commencé ? Pour quelles raisons ? Comment avez-vous commencé ?
Prise de contact	Comment prenez-vous contact avec vos clients ? Au moyen de quelles plateformes ?
Identité	Comment vous définiriez-vous, quel genre d'escorte êtes-vous ? En quoi la pratique de l'escorting a-t-elle pu avoir une influence sur votre façon de vous définir ? Comment a-t-elle possiblement changé votre vie ?
Double vie	Votre pratique est-elle connue de votre entourage ? Si non, comment gérez-vous cette forme de double vie ? A qui en parlez-vous ? Si oui, comment ont réagi vos proches ?
Vie future	Si vous pratiquez toujours l'escorting, pensez-vous continuer encore longtemps ? Pour quelles raisons ? Comment vous imaginez-vous dans le futur ? Qu'est-ce que cette pratique a pu changer dans votre vie selon vous ?